

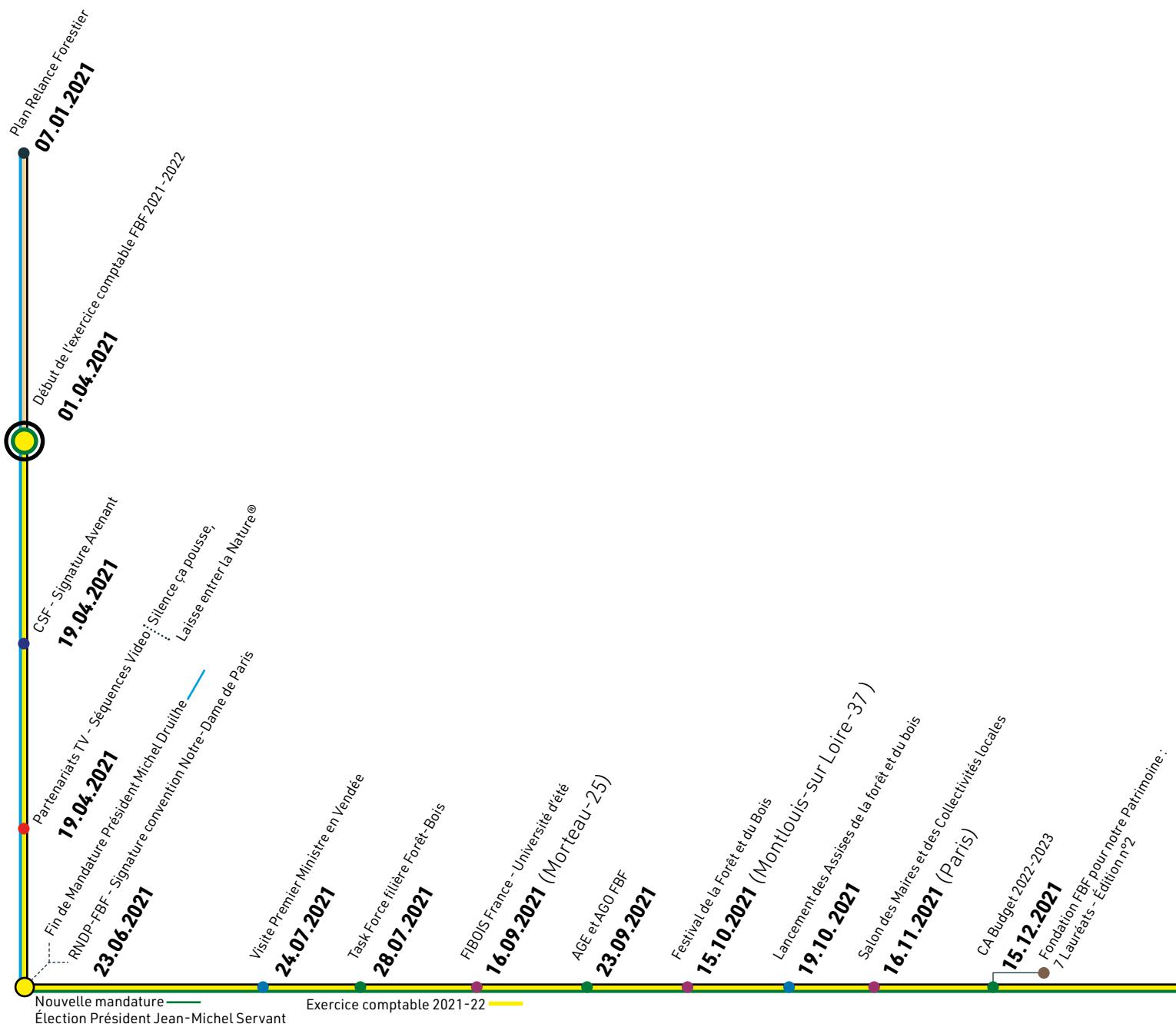
# Rapport moral & d'activités **FRANCE BOIS FORÊT**

**2021-2022**

du 01.04.2021 au 31.03.2022



Ensemble pour une forêt durable et responsable







©FBF

Les membres du CA de France Bois Forêt et leurs collaboratrices et collaborateurs réunis lors du séminaire stratégique de filière Forêt-Bois - Méry-sur-Oise , juin 2022

# Message du Président

Chers membres, chers collègues, chers amis,

Un an déjà s'est écoulé et il me revient à nouveau l'honneur en tant que Président de notre interprofession nationale de vous soumettre le rapport moral de France Bois Forêt pour l'exercice 2021-22 qui se terminait au 31 mars 2022.

Nous avons eu à faire face à une année «hors norme», dans laquelle, comme nous l'anticions, mais peut-être pas aussi vite, nous avons eu à gérer des crises multiples et simultanées : la désorganisation du commerce international en sortie de la crise sanitaire du COVID, le retour de la guerre en Europe, la volatilité des marchés, le retour de l'inflation, l'accélération des effets du changement climatique avec la sécheresse, les déperissements et les incendies de nos forêts, le vandalisme et les agressions vis-à-vis de nos travailleurs en forêt, l'instabilité politique, la crise énergétique... Comme nous l'avons fait jusqu'ici, il nous faut continuer à développer collectivement notre filière Forêt-Bois dans ce contexte incertain qui risque de durer, voire même de devenir la nouvelle norme s'agissant de la dérive du climat.

En faisant le bilan de nos actions sur l'année passée, je suis particulièrement fier et reconnaissant vis-à-vis de vous tous, car nous avons œuvré sans relâche pour positionner notre filière pour ce qu'elle est en train d'être reconnue : **une filière stratégique face aux enjeux prioritaires de notre temps.**

Je remercie particulièrement mes deux Vice-Présidents, J. DUCERF (FNB) et D. JARLIER (FNCOFOR), les Presidents des CODEV R&D et Communication, respectivement C. VAN DEN ABEELE (SEILA) et B. SERVOIS (UCFF), notre trésorier JP. GAUSSORGUES (FNB-SYPAL), ainsi que tout le bureau et le Conseil d'Administration de France Bois Forêt, pour leur implication et leur soutien sans faille.

Nous avons su faire preuve d'unité et d'ouverture, et aussi travailler en filière avec nos collègues de France Bois Industries Entreprise (FBIE), du Codifab, du CSF bois et du réseau régional des Fibois. Grâce à cette unité, les Assises du bois et de la forêt qui nous ont mobilisés pendant des mois ont abouti au printemps 2022 à une vision largement partagée de l'avenir de la filière Forêt-Bois avec les parties prenantes et l'État.



Cette vision fera date ; elle se traduit par un plan d'actions opérationnelles pour adapter nos forêts au changement climatique, renforcer la compétitivité de nos entreprises, renforcer l'adhésion de la société à notre projet, avec à l'appui des financements inédits sur les 10 ans à venir. Cela change la donne.

En parallèle, nous avons ouvert des chantiers de fond qui vont aussi progressivement renforcer notre dynamique collective : le travail en filière sur les tensions des marchés avec la « task force » sur la conjoncture, coanimée avec F. CARTERET (FBIE) et activée à la sortie de la crise COVID puis après le début de la guerre en Ukraine, la mise en œuvre de « l'Accord de filière Chêne » signé le 17 février dernier, la publication du Manifeste de la filière Forêt-Bois qui pose nos axes stratégiques communs à l'occasion des élections nationales, la lutte contre le vandalisme et les agressions en forêt... Nous avons également engagé un dialogue apaisé et structuré avec les six ONG Environnementales représentatives, gage de notre engagement sociétal affirmé. Nous avons lancé le chantier de mise en place de l'observatoire économique 2.0, visant à compléter en fréquence et en acuité, le suivi des marchés des bois et des produits bois à l'usage de tous les acteurs économiques.

Je salue également les efforts exceptionnels de tous ceux, propriétaires publics et privés, experts forestiers et coopératives, scieurs de chêne ou transformateurs d'autres essences, et de l'ONF, qui dans le cadre du Mécénat avec l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, ont véritablement « tout donné » pour la « tranche 1 » de ce chantier lui aussi « hors norme » et transformer ainsi l'élan de générosité initial en ce qui sera bientôt une nouvelle charpente monumentale en chêne massif français prête à traverser les siècles à venir. Qu'ils en soient d'ores et déjà vivement remerciés !

Enfin, nous avons organisé fin juin 2022 un séminaire stratégique avec les membres actifs du CA de France Bois Forêt (cf. photo). En analysant six thèmes prioritaires : le développement du bois

énergie, la prescription bois dans la construction, la communication, la relation forêt-société, les observatoires, l'attractivité des métiers, nous avons posé la question de l'efficacité de nos actions collectives et de l'articulation des rôles avec nos partenaires de FBIE, du Codifab et du réseau des Fibois. Nous sommes résolus à poursuivre notre effort de structuration autour de projets communs. L'unité et le dialogue doivent se renforcer mutuellement.

Le chemin parcouru ensemble est considérable... Il nous faut le continuer. **Notre filière a une responsabilité unique** en un moment unique. **Trois priorités communes** ressortent clairement et doivent continuer à nous guider :

- **Décarboner l'économie** en développant les usages du bois
- **Adapter les forêts au changement climatique** pour préserver leurs fonctions (production de bois, biodiversité...)
- **Renforcer le lien avec la société** autour de ce projet commun.

Je ne serai pas complet sans parler du travail fondamental, réalisé par les programmes que nous sélectionnons, grâce aux commissions de développement R&D et COM et que notre interprofession finance, ou cofinance. Les actions collectives sont au cœur du rôle de notre interprofession nationale. A ce sujet, nous allons renforcer les opérations de valorisation des résultats de ces travaux pour les rendre encore plus visibles et surtout en favoriser l'appropriation de tous.

Comme l'an passé, j'ai demandé à notre fidèle et dévoué directeur Jean-Emmanuel HERMÈS de vous en faire la synthèse.

Je vous souhaite une bonne lecture, et vous remercie à nouveau sincèrement de votre engagement collectif, passé, présent et futur. **Soyons fiers d'être en première ligne, du côté des solutions** face au changement climatique, pour l'avenir de nos forêts et du monde vivant auquel nous appartenons.

**Jean-Michel SERVANT**

Président  
FRANCE BOIS FORêt



<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>4</b>
<b>Réunions institutionnelles .....</b>	<b>8</b>
<b>CHAPITRE 1 : RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS.....</b>	<b>9</b>
<b>A Institutionnel.....</b>	<b>10</b>
<b>B La filière et l'État .....</b>	<b>14</b>
<b>C Actions significatives .....</b>	<b>19</b>
<b>D Communication .....</b>	<b>21</b>
<b>E Fondation France Bois Forêt pour notre patrimoine .....</b>	<b>22</b>
<b>F Conclusion .....</b>	<b>24</b>
<b>Contribution de France Bois Forêt aux objectifs de développement durable onusiens (ODD) ....</b>	<b>26</b>
<b>CHAPITRE 2 : RAPPORT DU TRÉSORIER.....</b>	<b>29</b>
<b>Budget 2021-2022.....</b>	<b>29</b>
<b>Rapport .....</b>	<b>30</b>
<b>Bilan de l'exercice .....</b>	<b>35</b>
<b>Schéma fonctionnel de France Bois Forêt .....</b>	<b>36</b>
<b>CHAPITRE 3 : TYPOLOGIE DE LA CONTRIBUTION INTERPROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE (CVO)..</b>	<b>37</b>
<b>CHAPITRE 4 : LES PROGRAMMES FINANCÉS PAR FRANCE BOIS FORÊT EN 2021-2022 .....</b>	<b>45</b>
<b>○ Comité de développement Recherche &amp; Développement .....</b>	<b>47</b>
<b><i>Sylviculture, gestion durable et santé des forêts -</i></b>	
<b><i>Quelques programmes représentatifs .....</i></b>	<b>47</b>
Vergers à graines : l'allié de poids pour lutter contre le changement climatique .....	47
Programme n° 21IR1398 Lutte contre le morcellement du foncier forestier .....	48
Programme n° 21RD1345 RMT Aforce .....	48
Programme n° 21RD1380 REFER .....	49
Programme n° 21RD1315 Dégâts gibier .....	49
Programme n° 19RD990 Chalfrax.....	50
Programme n° 20RD1128 Faisabilité de variétés spécialisées de pin maritime.....	51
Le club bois et forêt.....	51
<b><i>Transformation et Usages du bois - Quelques programmes représentatifs.....</i></b>	<b>52</b>
Prescription du bois français en régions.....	52
Programme n°21RD1329 City zen wood .....	53
Programme n°21PC1320 Trophée de l'innovation .....	53
Programme n°21RD1403 France Bois 2024 .....	54
Programme n°21PT1339 Structuration de l'offre aménagement bois .....	54
Programme 21PT1341 Valorisation des Plans bois II et III .....	55



○ <b>France Bois Forêt et le Patrimoine .....</b>	<b>56</b>
<i>Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine .....</i>	<b>57</b>
Contexte et objectifs de la Fondation .....	<b>57</b>
Les lauréats de la seconde Édition de la Fondation .....	<b>58</b>
Les vidéos des lauréats .....	<b>59</b>
<i>Opération en faveur de la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris .....</i>	<b>60</b>
La récolte des chênes pour Notre-Dame de Paris .....	<b>61</b>
Remerciements aux Communes, Propriétaires privés et Scieries .....	<b>62</b>
Retour en image sur une opération inédite .....	<b>66</b>
○ <b>Observatoire économique et suivis statistiques .....</b>	<b>67</b>
<i>Observatoire économique de France Bois Forêt .....</i>	<b>68</b>
<i>Veille économique mutualisée : bilan, communication filière et suites prévues .....</i>	<b>70</b>
○ <b>Comité de développement Communication.....</b>	<b>73</b>
Manifeste de la filière Forêt-Bois .....	<b>74</b>
<i>La communication générique .....</i>	<b>76</b>
La Lettre B .....	<b>76</b>
Les banderoles pédagogiques .....	<b>80</b>
Trois ouvrages édités : Questions-Réponses Forêts, Bois et Patrimoine, Le Bois dans la construction, Bois Énergie.....	<b>81</b>
Partenariat TV : Silence ça pousse .....	<b>82</b>
Partenariat TV : Laisse entrer la nature® .....	<b>84</b>
Les communiqués de presse .....	<b>86</b>
Les grands événements de la filière .....	<b>87</b>
<i>Information et éducation à la multifonctionnalité de la forêt et l'économie du bois .....</i>	<b>89</b>
Programme n°21F1273 Journée internationale des forêts (JIF) .....	<b>89</b>
Programme n°21F1278 Jeunes reporters pour l'environnement .....	<b>90</b>
Programme n°21F1394 Les travaux de la forêt aux éditions Fleurus.....	<b>90</b>
Programme n°21F1399 Dans 1.000 communes, la forêt fait école .....	<b>91</b>
<i>Rapport d'analyse sur les Réseaux sociaux et le digital.....</i>	<b>92</b>
Les plateaux TV - Batijournal .....	<b>92</b>
TV Maison et FBF TV.....	<b>93</b>
Un nouveau site Internet .....	<b>94</b>
Les réseaux sociaux .....	<b>96</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>98</b>
Les annonces presse.....	<b>98</b>



# Réunions institutionnelles, conseils d'administration et commissions techniques

L'activité de l'Interprofession nationale nous a conduits à procéder aux réunions statutaires suivantes :

**La 20<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire a eu lieu le 23 juin 2021, à Paris :**

Élection du nouveau Président & mandature FBF

**La 21<sup>e</sup> Assemblée Générale Ordinaire a eu lieu le 23 septembre 2021, à Paris :**

Clôture des comptes

**Une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu le 23 septembre 2021, à Paris :**

Actualisation des statuts de France Bois Forêt du 18.04.2019

## Le CONSEIL D'ADMINISTRATION s'est réuni les :

8 avril 2021	15 décembre 2021
23 juin 2021	1 <sup>er</sup> février 2022
23 septembre 2021	14 avril 2022

## Le BUREAU s'est réuni les :

1 <sup>er</sup> avril 2021	8 septembre 2021	20 octobre 2021	11 janvier 2022 (exceptionnel : les Assises)
15 juin 2021	29 septembre 2021	8 décembre 2021	25 janvier 2022
26 août 2021	7 octobre 2021	5 janvier 2022 (exceptionnel : les Assises)	17 mars 2022 (exceptionnel)

## Le COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNICATION , dit « CODEV COM » s'est réuni les :

13 avril 2021	9 novembre 2021
4 mai 2021	8 février 2022
14 octobre 2021	15 mars 2022

## Le COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT EN R&D s'est réuni les :

6 avril 2021	8 novembre 2021
7 mai 2021	16 mars 2022
5 octobre 2021	

## COMITÉ DE CONTRÔLE DE NOTRE -DAME DE PARIS

3 décembre 2021

## L' OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE et le COMITÉ DIRECTEURS de la VEM-FB :

6 octobre 2021	4 octobre 2021
4 mai 2021	2 novembre 2021
21 septembre 2021	2 février 2022

# Assises de la Forêt et du Bois

Lancement 19.10.2021

Réunion filière en visio 20.10.2021 Bureau informel

Clôture restitution officielle 16.03.2022

### Groupe de Travail 1

Réunion miroir filière 03.11.2021

Réunion miroir filière 10.12.2021

Réunion miroir filière 15.11.2021

### Groupe de Travail 2

Réunion miroir filière 08.12.2021

Réunion miroir filière M1 26.10.2021

Réunion miroir filière M2 08.11.2021

Réunion miroir filière M3 17.11.2021

Réunion miroir filière M4 02.12.2021

### Groupe de Travail 3

Réunion miroir filière M1 : 03.11.2021

Réunion miroir filière M2 : 15.11.2021

Réunion miroir filière M3 : 29.11.2021

Réunion miroir filière M4 : 06.12.2021

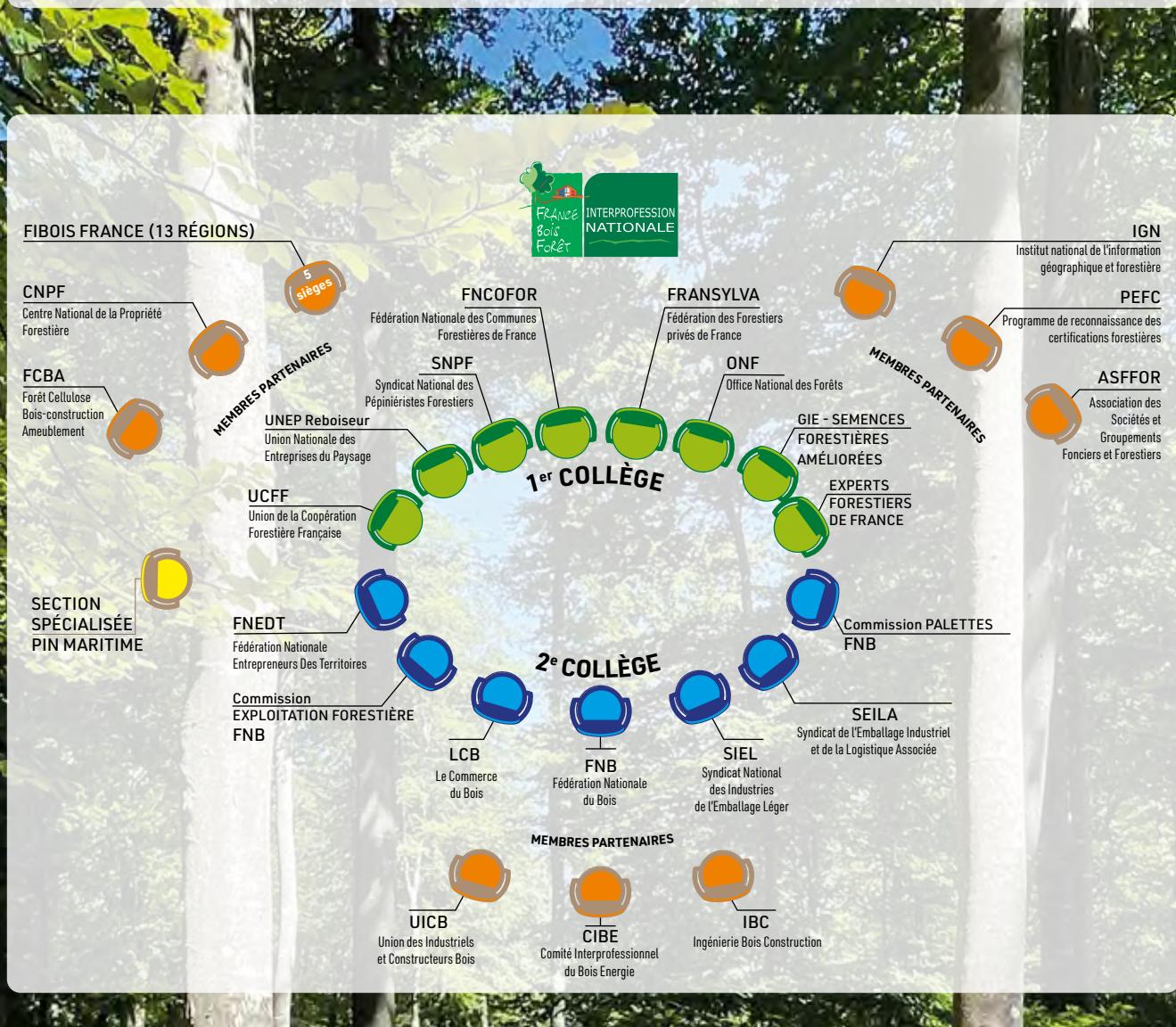
### Groupe de Travail 4

Réunion miroir filière M1 : 19.11.2021

Réunion miroir filière M2 : 29.11.2021

# Rapport moral & d'activité 2021-2022

par Jean Emmanuel Hermès, Directeur général



*"Ce que l'on croyait impossible, on va le faire!"*



# Rapport moral & d'activités 2021-2022

## A. INSTITUTIONNEL

La date du 31 mars 2022 est le dernier jour de notre exercice comptable et elle met un terme à douze mois riches en évènements. Mais à peine cette période achevée que déjà la suivante montre de nombreux signaux d'alertes qui feront l'objet des meilleures attentions par notre Interprofession nationale.

Les lignes qui suivent présentent le RAPPORT MORAL & D'ACTIVITÉS pour cet exercice qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2021, appelé aussi le millésime 2021-22. Une année malheureusement encore sous le signe du coronavirus avec son cortège de drames humains, de difficultés économiques mais aussi d'espoir et d'innovations.

Cette période dont nous faisons ici le rapport correspond à une concordance exceptionnelle de rendez-vous démocratiques avec le changement de la mandature présidée par Michel DRUILHE depuis juin 2018 et le lancement du processus des élections présidentielles et dans la continuité avec les élections de nos députés à l'Assemblée nationale.

### UN PRÉSIDENT SORTANT ET UN NOUVEL ÉLU : L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE

Le principe statutaire de l'alternance des Collèges a été respecté en élisant le nouveau président issu du 1<sup>er</sup> Collège Amont forestier et sylviculture en particulier représentant Fransylva.

**Michel Druilhe a passé le témoin à Jean-Michel Servant élu le 23 juin 2021 pour la période 2021 à 2024.**

Le mouvement des personnalités a été ponctué par l'accueil de M. Dominique Bocquet nouveau Chef de mission de contrôle économique et financier (CGEFI) affecté à FBF qui succède à M. Francis Amand durant les huit années de sa mission auprès de FBF, appelé à d'autres missions de médiateur.

Les nouveaux Présidents élus pour FIBOIS France : M. Paul JARQUIN et pour l'ASFFOR : M. Jean-Louis ROUQUETTE.

On notera les départs, parmi les Administrateurs titulaires ou suppléants, de M. Bertrand Munch Directeur général à l'ONF - titulaire.

Nous accueillons M. Olivier Rousset, Directeur général par intérim à l'ONF et M. Sébastien Cossin, Président de la commission terrasses bois du LCB, suppléant.

Madame Anne-Marie Bareau, Présidente du CNPF en remplacement de Monsieur Amaury Latham. Nous leur avons souhaité la bienvenue.

**L'année 2021 restera un bon « millésime » pour la filière Forêt-Bois. En voici un rappel dont l'échelle en soutien financier est de plusieurs centaines de millions d'euros en tout :**

- ▶ **80 millions €** du Fonds Bois 3, financés par la BPI et les investisseurs.
- ▶ **+120 millions €** de subventions accordées par le ministère de l'Industrie avec les aides de l'Europe pour les investissements industriels bois dans le cadre du Plan de Relance.  
*Soit environ 16 millions € d'aides pour 33 dossiers lauréats de l'appel à projets territorial « soutien à l'investissement industriel dans les territoires » ; 592 dossiers pour un total de 67 millions € d'aides du guichet « industrie du futur » (un record de dossiers pour notre filière !) et 38 millions € pour 10 dossiers des appels à projets « décarbonation de l'industrie ou résilience ».*
- ▶ **38 millions €** d'aides pour 15 dossiers industriels éligibles à l'appel à projets « biomasse chaleur industrie (BCIAT) ».

**Sur ces périmètres industrie et chaleur, cela représente un total de 561 millions € d'investissements réalisés en 2021 par des entreprises de la filière.**

- **S'y ajoutent 200 millions € obtenus spécifiquement par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** dont **150 millions €** pour le renouvellement de la forêt et **50 millions €** pour l'aide à l'investissement dans la première transformation du bois, les pépinières et entreprises de reboisement, les vergers à graines, la participation au Fonds Bois 3 et l'acquisition de données LIDAR.
- **75 millions € de subventions soutenues par le ministère de l'Écologie et du Logement** au travers de la stratégie ville durable du PIA4 avec des AAP lancés « industries du bois » (**50 millions €**) et « mixité » (**25 millions €**).
- **100 millions € attribués par le Premier ministre, et 500 millions € accordés par le Président de la République pour le programme pluriannuel France 2030.**

Au travers de ces cofinancements inédits, l'État vient soutenir les attentes et le dynamisme de la filière et prolonger les contributions majeures de la filière Forêt-Bois à la transition écologique, à la transition vers une économie bas-carbone, à une souveraineté économique et industrielle renforcée ainsi que l'adaptation de nos forêts aux changements climatiques en maintenant leur vitalité, leur diversité et leur production.

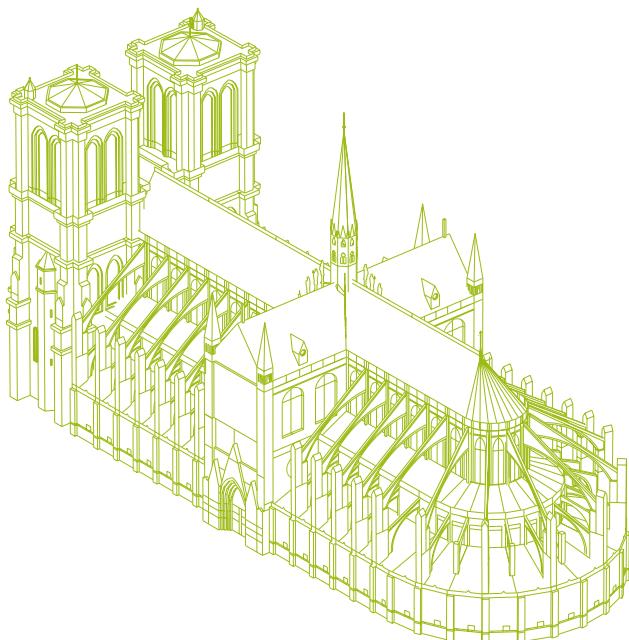
**2021 a été aussi marquée par une dynamique législative pour le climat** où la filière se positionne, qui s'amplifie à l'échelle européenne avec le nouveau cadre « Fit for 55 » composé de propositions législatives pour accélérer la lutte contre le changement climatique, et mettre l'Union européenne sur la voie de la neutralité carbone en 2050. **La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs « RE2020 »** s'appliquera concrètement aux maisons individuelles et logements collectifs pour lesquels le permis de construire est déposé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Au-delà des soutiens et des subventions, une volonté est partagée avec l'État de construire une nouvelle stratégie et une nouvelle dynamique par le lancement des Assises de la Forêt et du Bois.**

### CONVENTION ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC EN CHARGE DE LA RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS (RNDP) ET FRANCE BOIS FORÊT

« Il y a exactement deux ans, l'Interprofession nationale de la forêt et du bois se portait au chevet de la cathédrale Notre-Dame de Paris afin de participer à la restitution de la flèche et du transept dans une première étape puis le chœur et la nef afin de redonner toute sa splendeur à la magnifique charpente séculaire appelée « la forêt » de chênes.

Tous les opérateurs de la filière Forêt-Bois française ont fait preuve d'un grand élan de générosité : les propriétaires privés et publics ont fait don des volumes de bois nécessaires, qui seront façonnés gracieusement par les entreprises de sciages volontaires. Les chênes offerts sont issus pour moitié des forêts publiques – domaniales et communales – l'autre moitié des forêts privées.»



**Les membres du Conseil ont confirmé leurs engagements pris le 19 avril 2019.**

Dans le prolongement des décisions antérieures du CA du 13 juin 2019 et de son Assemblée générale du 26 septembre 2019, ils ont adopté à l'unanimité des deux Collèges une résolution : celle de contribuer



gracieusement à la restauration de la charpente de la cathédrale Notre-Dame de Paris et d'assurer pour ce faire l'approvisionnement en chêne français grâce aux dons de forestiers privés et publics, des transporteurs et des scieurs qui assureront le transport et le débit des pièces nécessaires.

**Les Administrateurs remercient le dévouement de Philippe Gourmain et du Président de FBF pour cet engagement complexe et historique.**

**C'est ainsi que le 23 juin 2021, le dernier Conseil d'administration présidé par Michel Druilhe a validé la signature de la convention entre l'Établissement public en charge de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (RNDP) et France Bois Forêt.**

### **ORGANISATION DES PROCHAINES ÉLECTIONS À FRANCE BOIS FORÊT 2021-2024**

(articles 11, 13, 14, 15 des Statuts FBF)

Après la désignation des titulaires et des suppléants pour la prochaine mandature et l'appel à candidatures pour le Bureau, fonctions aux Comités de développement Communication et R&D, Présidence, Trésorier, premier et second vice-présidents, groupes de travail. **M. Jean Michel SERVANT devient titulaire du poste d'Administrateur de FBF et M. Antoine Ponton d'Amécourt, suppléant.**

**Nous sommes dans une période particulièrement intense avec des sujets stratégiques tels que les problèmes d'approvisionnement de bois et des sujets « chauds » qui apparaissent : coupes rases, Europe, questions santé des forêts, les actions de l'association militante Canopée...**

**La nouvelle mandature devra s'atteler à tout mettre en œuvre pour éviter les financements de programmes en « doublons » sur les problématiques suivantes : accompagnement Maîtrise d'ouvrage, attractivité des métiers, Forêts et société, observatoire de toutes sortes.**

### **LES STATUTS FBF**

La mise à jour purement technique des Statuts de FBF a eu lieu lors d'une AG Extraordinaire dont l'objet était la composition des membres actifs et des nouveaux sigles des membres partenaires, le 23 septembre 2021.

### **RÈGLEMENT INTERIEUR**

Cela fera trois ans jour pour jour que le Règlement intérieur qui accompagne nos travaux depuis nécessitait quelques « rafraîchissements ».

Claude Vanden Abeele a accepté la mission de « remettre à plat », d'évaluer et de fixer des règles de fonctionnement sur ces problématiques de suivi/pilotage par les bénéficiaires des programmes. Voir la prise en compte de la date du vote budgétaire comme acte de naissance du financement, du respect des dates contractuelles de livrables,...

Nous avons respecté toutes les remarques, les suggestions des uns et des autres en espérant avoir été non seulement fidèles dans la rédaction mais aussi soucieux d'une compréhension fluide et d'un usage simple pour ceux qui auront la charge de l'appliquer dans les années à venir.

Les propositions de modifications significatives sont :

- ▶ 7.3.6 : Suppression de l'article « COÛTS DES CONSULTANTS EXTERNAUX »
- ▶ 7.3.7 : MODIFICATIONS FINANCEMENTS DES FRAIS DE PILOTAGE
- ▶ 7.3.8 : Renforcement de la notion « d'auto financement »
- ▶ 7.3.12 et 7.3.13 : La date du vote du Budget devient l'« acte de naissance du programme » appelé aussi « le fait générateur » et fixe le point de départ du calendrier et le compte à rebours de la durée de la convention, des livrables ou de son annulation. C'est le JOUR J !

Les membres de FBF disposent d'un outil actualisé et adapté aux évolutions des nouvelles demandes pour certains programmes votés au fil de l'eau et pour les exercices et les suivants.

## LE MANIFESTE DE LA FILIÈRE

Les professionnels de la filière Forêt-Bois ont souhaité une nouvelle fois attirer l'attention sur leur secteur en dévoilant leurs 23 propositions formulées à destination des candidats à l'élection présidentielle. Leurs demandes tournent essentiellement autour d'un soutien public accru.

Le moment est bien choisi pour les organisations professionnelles : à peine plus de deux mois avant le premier tour de l'élection présidentielle, elles dévoilent à tour de rôle leurs propositions aux candidats à la magistrature suprême dans l'espoir de faire valoir leurs intérêts. Sous les feux de la rampe avec l'entrée en vigueur de la Réglementation environnementale 2020, la filière Forêt-Bois tente une nouvelle fois d'attirer l'attention des décideurs publics sur son secteur en publiant un «Manifeste».

Ce document souligne l'importance « stratégique » du matériau bois dans la transition énergétique du pays, qui ne pourra toutefois se réaliser « qu'au moyen d'un important effort d'adaptation » des massifs de l'hexagone et de la production qui en découle.

Afin d'adapter les forêts au changement climatique, il serait aussi question de doter le Fonds stratégique Forêt-Bois «de l'ambition et de la visibilité nécessaires» pour en faire «une cause nationale». Le renouvellement des massifs imposerait qui plus est de mobiliser tous les financements nécessaires, de l'Union européenne aux fonds privés en passant par les dispositifs nationaux et régionaux.

Les moyens dédiés à la prévention et la gestion des risques devraient en outre être renforcés.

Sur le plan technique, l'industrie sylvicole estime que la mécanisation et la numérisation permettraient d'améliorer les conditions de travail, quand deux campagnes de communication nationale, une dédiée à la «formation à la construction mixte et bas-carbone» et l'autre pour aider les entreprises à embaucher - surtout via l'apprentissage -, se chargerait de développer les compétences des métiers du secteur.

Une conférence de presse a eu lieu le 2 février 2022 au Cap 120 et a permis de transmettre l'image d'une filière agissant ensemble dans l'intérêt de tous.

**Il est expressément encouragé de valoriser le Manifeste sur les sites de chacun des membres de FBF** (présentation de l'ouvrage p. 72 et 73).



Consultez le Manifeste  
sur [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)

## CONTEXTE DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE 2.0

**Le projet d'Observatoire 2.0 de FBF, en partenariat avec le CODIFAB/FBIE (action conjointe), a pour objectif de répondre à ces attentes au moyen d'enquêtes obligatoires dans le cadre du droit de la concurrence.**

Car la **demande de bois** est structurellement en forte croissance dans un contexte conjoncturel favorisant la **volatilité des prix**.

La nécessité de contractualisation entre maillons de la filière se renforce, pour offrir aux parties de la visibilité et des garanties de ventes ou d'approvisionnement (Assises, Accord filière).

**La contractualisation pluriannuelle implique de disposer d'indices de prix**, reconnus par tous, représentatifs du marché et du pas de temps de ses évolutions.

**Les enquêtes de prix aujourd'hui disponibles** ne répondent pas suffisamment aux besoins des opérateurs car elles ne couvrent pas l'ensemble des produits clés et leur fréquence est inadaptée pour certains produits.

**Les indices BT Construction ne reflètent pas la réalité.**



## ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2023-2025

### Organisation du Groupe de travail composé des 15 membres actifs :

Le Conseil d'administration de FBF du 15 décembre 2021 a enclenché le compte à rebours de la demande de renouvellement du prochain Accord interprofessionnel pour la période 2023-2025 avec l'importante étape de la rédaction du texte en concertation avec les différentes organisations professionnelles, syndicats, fédérations, unions, commissions métiers, établissements publics, représentatives au niveau national en prenant en compte les **Textes de référence pour la représentativité des organisations professionnelles** :

- ▶ Code rural et de la pêche maritime : article L. 632-4 du CRPM
- ▶ Instruction conjointe du 15 mai 2007, pour l'extension et l'homologation des accords conclus par les interprofessions agricoles
- ▶ Instruction technique DGPE/SDC/2016-231 du 16 mars 2016
- ▶ Instruction technique DGPE/SDC/2019-67 du 29 janvier 2019
- ▶ Instruction technique DGPE/SDC/2021-... en cours de rédaction

L'Interprofession nationale adopte le calendrier pour mise à jour de l'Accord Interprofessionnel 2023-2025

ACTIONS	DATES
Siège FBF : collecte des informations juridiques, remontées des contributeurs, jurisprudence, etc.	Nov-Déc 2021
Recueil des suggestions émanant des membres actifs (GT Accord 23-25)	Janv-Fév 2022
Compilation des contributions et rédaction du nouvel accord (GT Accord 23-25)	Mars-Avril 2022
Derniers ajustements, relecture avec les membres actifs (GT Accord 23-25)	Mai 2022
Adoption de l'Accord 23-25 par le CA de FBF	09 juin 2022
Signature de l'Accord Interprofessionnel	09 juin 2022
Dépôt du dossier à l'Administration (DGCCRF, DGPE, BRESE)	10 juin 2022
Instruction du dossier par l'Administration	Juil-Oct 2022
Validation du texte par l'Administration	Nov 2022
Signature de l'arrêté d'extension	15 déc 2022
Publication au JO de l'Arrêté d'extension	31 déc 2022

## B. LA FILIÈRE ET L'ÉTAT

### CSF BOIS - COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE BOIS, SIGNATURE DE L'AVENANT LE 19.04.2021

À l'occasion de cet avenant, le Comité Stratégique et les ministres réaffirment la détermination du Gouvernement dans la transition bas carbone et présentent plusieurs nouveautés, notamment en lien avec le plan France Relance, pour accélérer le développement de la filière Bois-Forêt :

#### 1. Une nouvelle réglementation environnementale pour les bâtiments neufs (RE2020) qui encourage la mixité des matériaux

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020) fixera un cadre pour atteindre les objectifs de décarbonation du secteur du bâtiment en valorisant notamment le stockage du carbone et donc la construction bois et biosourcée. La filière Forêt-Bois s'est dite prête à relever ce défi en présentant un plan « Ambition bois 2030 » fondé sur dix engagements : former, développer l'offre de produits, planter et replanter, favoriser la mixité constructive, réduire les coûts, recycler en fin de vie, etc.

#### 2. Un soutien renforcé à l'Accélérateur de croissance filière bois pour les PME et les ETI à hauteur d'1 million d'euros

Le développement des compétences pour les salariés comme pour les dirigeants, annonce le soutien, à hauteur d'un 1 million d'euros, l'accélérateur de croissance filière bois pour les PME et ETI. Deux nouvelles promotions de 30 dirigeants intégreront cet accélérateur, opéré par Bpifrance avec l'appui du CSF Bois et cet outil aura vocation à être un levier pour renforcer la diversité des parcours et l'égalité des chances au sein de la filière.

**Un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de produits bois et de systèmes constructifs bois ouvert**

Les trois ministres annonceront conjointement l'ouverture d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le développement de produits bois et de systèmes constructifs bois innovants. Ouvert jusqu'au 13 juillet 2021, il vise à identifier l'ensemble des projets pouvant contribuer au changement d'échelle de l'offre industrielle d'éléments techniques tant de rénovation que de construction en bois. Ils devront également concourir à l'objectif de souveraineté nationale, avec la valorisation de ressource forestière française transformée sur le territoire.

Des propositions sont attendues aussi bien dans la phase de production industrielle du matériau bois transformé (panneaux, poutres, lamellé-collé, CLT...) que dans la phase de préfabrication d'éléments constructifs en bois. L'AMI englobe les principales techniques constructives à base de bois qui sont appelées à se développer de manière significative d'ici à 2035 avec la croissance de la demande intérieure.

#### **« TASK FORCE FILIÈRE BOIS » : FBIE, FBF, CODIFAB, FIBOIS FRANCE, CSF BOIS**

Au cours de la réunion interministérielle du 28.07.21 qui portait plus spécifiquement sur les tensions des approvisionnements, le Ministre de l'agriculture, Julien Denormandie a indiqué qu'il s'agissait d'un défi conjoncturel et structurel pour la filière. Il a souhaité que le Président de l'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) s'empare du sujet de la sécurisation des approvisionnements et de la contractualisation et coordonne, en lien avec les Organisations Professionnelles, France Bois Industries Entreprises (FBIE) et Fibois France, la production d'actions ou de propositions opérationnelles dans une temporalité rapide.

Après concertation immédiate avec les principaux représentants de la filière, a été organisée dès le 30.07.21 matin, une réunion de filière comprenant outre les membres du Bureau de France Bois Forêt, les représentants de la FNEDT et des autres associations

interprofessionnelles : FBIE, le Codifab, FIBOIS France, et du CSF BOIS afin de définir les modalités de ce processus. La réponse unanime de notre filière est de relever ensemble ce défi collectif.

Pour cela, une « Task Force » filière à caractère opérationnel a été constituée aussitôt pour traiter le sujet de la sécurisation des approvisionnements sur toute la chaîne de valeur, et dans l'ensemble des usages du bois.

Cette Task Force est copilotée par FBF et FBIE.



Cette Task Force sera effective le temps nécessaire et devrait produire progressivement ses résultats en intégrant les priorités opérationnelles.

Une démarche structurée autour de quatre axes a déjà été définie et immédiatement engagée. L'enjeu est de construire des solutions opérationnelles en réponse aux blocages principaux identifiés.

**Ces axes sont les suivants :**

**1. Cartographie des flux** : identifier les points de découplage de la « supply chain » où la contractualisation doit être renforcée (recensement de l'existant) ou développée ;

**2. Identification et quantification des tensions**, en travaillant de l'aval vers l'amont, par marché sans exclusive a priori. Dans un premier temps, il s'agit de se concentrer sur le « top 5 » des produits ou matières premières (grumes) en déséquilibre, sur la base de données concrètes (commandes non couvertes, telles que remontées par les OP). Étude d'une stratégie de « sourcing » au cas par cas, prenant en compte le cas échéant les limites de capacités de la production nationale à court terme. Mise en place de premiers contrats ;

**3. Analyse des paramètres et points clés** : problématiques à résoudre collectivement pour développer à plus large échelle la contractualisation (ex : outils statistiques, indexation, prix de référence, notion de qualités, valorisation des co-produits, prise en compte des « bois de catastrophe » ...) ;

**4. Comparaison des pratiques en Europe** : contrats, organisation logistique, réactions à la crise des appros.

Les propositions à venir relatives à la contractualisation visent ainsi à traiter deux natures de sujet se positionnant dans des horizons de temps différents :

- ▶ les tensions conjoncturelles immédiates les plus fortement ressenties dans l'économie de la filière, à l'aval sur les produits bois transformés, principalement résineux et panneaux, et à l'amont sur l'approvisionnement de la première transformation ;
- ▶ les tensions structurelles à venir et qu'il faut anticiper, principalement par le développement de la compétitivité et la mise en place de capacités supplémentaires d'unités de transformation au standard des marchés internationaux et dont il faudra également sécuriser l'approvisionnement.

**FIBOIS FRANCE, RESTITUTION DES UNIVERSITÉS****D'ÉTÉ à Morteau 16 & 17 septembre 2021**

Par Paul Jarquin, Président de Fibois France

**Les universités ont eu lieu à Morteau dans le Doubs et le Président Jean-Philippe Bazot a accueilli...**

Pour la vingtième année, Fibois France a organisé les Universités d'été réunissant l'ensemble des opérateurs de la filière Forêt-Bois, du régional au national, dans un esprit de cohésion. Ainsi, tous se sont réunis pour examiner ensemble les actions portées par la filière, et se concerter sur celles à mettre en place lors d'ateliers de réflexion. Ces moments, précieux pour la filière, permettent d'harmoniser et coordonner nos feuilles de route, et créer ainsi une consonance, démultipliant l'effet de nos actions.

Les ateliers, ont été extrêmement riches, associant des sujets de l'amont à l'aval, de l'échelle régionale à nationale, s'appuyant sur la complémentarité de chacun des maillons de la filière Forêt-Bois. De ces ateliers sont sorties en particulier des pistes de réflexion sur des actions collectives :

- ▶ Le morcellement des forêts, et en particulier sur la question de division de la propriété privée et des successions ;
- ▶ La contractualisation, qui pourrait permettre aux entreprises d'avoir une meilleure visibilité sur les marchés, et donc d'investissement ;
- ▶ Le bois et sa place dans l'économie circulaire, comment améliorer les systèmes de recyclage et de réemploi ;
- ▶ L'attractivité des métiers et la formation, en particulier sur l'intégration des acteurs de la formation (ESB, ENSTIB, missions locales) de la filière dans la stratégie de revalorisation de la formation ;
- ▶ L'ouverture de la filière à de nouveaux marchés d'utilisation du bois.

Toutes ces pistes de réflexions nous montrent le dynamisme et le potentiel d'une filière Forêt-Bois unie.

## LES ASSISES DE LA FORÊT ET DU BOIS

À l'initiative du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : MTES, MINEFI, Ministère de la Transition écologique...

Annonce du Premier ministre lors de sa visite en Vendée le 24.07.21 accompagné de :

M. Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Franck RIESTER, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, Mme Bérangère ABBA, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité

**Pour mémoire, trois annonces ont été faites :**

- ▶ Saisine de la Commission Européenne (CE) pour lui demander de mettre en place des mesures de sauvegarde visant à « éviter l'emploi sous-optimal de la ressource forestière »
- ▶ Redéploiement, dans le cadre du plan France relance, de 100 millions d'euros supplémentaires pour abonder les différents dispositifs de soutien à la filière forêt et bois (en plus des 200 millions d'euros déjà engagés : 150 millions d'euros pour le renouvellement forestier en amont et 50 millions d'euros pour la modernisation des industries de transformation du bois en aval) ;
- ▶ Organisation à la rentrée d'Assises de la forêt et du bois. Trois ministères : MAA, Industrie, Biodiversité.



### Quatre thèmes à étudier en Groupes de Travail

#### 1.Rôle de la forêt et du bois dans la neutralité carbone

*Calcul, trajectoire, financements...*

#### 2.Résilience des forêts, préservation de la biodiversité

*Adaptation, essences, gestion durable, aires protégées, DGD...*

#### 3.Capacités industrielles de valorisation, compétitivité

*Investissement, sécurisation des appros, diversification...*

#### 4.Concertation territoriale

*Communication, dialogue, cadres...*

**Restitution par quatre ministres le 16 mars 2022, FBF et FBIE, synthèse de cinq mois de travail collaboratif**

**La déclaration anti-vandalisme filière Forêt-Bois et engagement de quatre ONG.**

**CFBL une nouvelle fois victime d'actes de vandalisme sur matériel d'exploitation le 20.03.2022.**



**La filière Forêt-Bois confortée dans sa stratégie de développement pour décarboner l'économie et renforcer la souveraineté du pays tout en adaptant les forêts au changement climatique**

### Le temps de la maturité face aux enjeux

**Le 8 mars 2022**, dans le cadre des échanges autour des Assises nationales du bois et de la forêt, nous avons publié une déclaration commune, condamnant le vandalisme et les agressions à l'encontre des travailleurs en forêt. Cette déclaration a été signée par une cinquantaine d'élus et représentants des participants des Assises, y compris au-delà de notre filière.

Le même jour, quatre ONG environnementales : FNE\*, Humanité et Biodiversité, RNF\* et WWF\* ont publié une déclaration similaire condamnant sans ambiguïté ces exactions malheureusement de moins en moins rares, et qui sont le fait d'acteurs minoritaires et radicalisés.

Enfin, **le 16 mars 2022**, les ministres de l'Agriculture, de la Biodiversité, du Logement et de l'Industrie ont présenté les **conclusions des Assises nationales de la forêt et du bois**, résultat d'un travail intense démarré en octobre 2021. Celles-ci débouchent sur une vision partagée, inscrite dans une stratégie de long terme et avec des moyens concrets en regard des objectifs, notamment :

- ▶ **La résilience de la forêt** (avec de 1,1 à 1,4 milliard € alloués au renouvellement forestier d'ici à 2030 - du jamais vu)
- ▶ **Le renforcement de la compétitivité** de nos unités de transformation (400 millions € prévus au titre du programme France 2030)

\* FNE : France Nature Environnement, RNF : Réserves Naturelles de France, WWF : Fonds Mondial pour la Nature



- ▶ **L'ouverture de la cogénération biomasse aux scieries** avec 200 millions d'€ via l'ADEME (on l'attendait depuis plus de 10 ans !)
- ▶ **Mise en place d'un fonds d'adaptation stratégique au changement climatique**, pérenne et conséquent (100 à 150 millions €/an jusqu'en 2030), financé notamment par l'affectation d'une partie du produit des enchères des quotas carbone européens. Cette disposition est essentielle pour préserver la multifonctionnalité des forêts françaises face au changement climatique
- ▶ **Appui au développement des vergers à graine** en cohérence
- ▶ **Simplification et élargissement du Label Bas Carbone** afin d'attirer davantage de fonds privés vers les forêts françaises et soutenir le renouvellement forestier
- ▶ **Maintien ou renforcement des moyens** d'observation, de suivi et d'accompagnement des propriétaires dans leurs choix de gestion adaptive (réseaux, DSF, RMT Aforce)
- ▶ **Lancement d'un travail sur l'anticipation**, la prévention et la gestion des crises, notamment sanitaires et incendies
- ▶ **Investissement en faveur de la compétitivité** des entreprises avec au moins 400 millions € du programme France 2030
- ▶ **Ouverture immédiate d'un soutien à la cogénération industrielle** en autoconsommation, indispensable à la résilience énergétique des industries de la filière et particulièrement attendue dans le contexte actuel d'insécurité sur les approvisionnements énergétiques ; programme «Biomasse Chaleur pour l'industrie du Bois» doté de 200 millions € et piloté par l'ADEME
- ▶ **Appui à la modernisation des entreprises de travaux forestiers** avec 20 millions € pour réduire la pénibilité et accélérer la numérisation
- ▶ **Lancement d'un programme** en faveur de la **valorisation des essences secondaires**
- ▶ **Renforcement du rôle des élus** (réseau de référents « forêt-société ») au service d'un dialogue local apaisé
- ▶ **Lancement de projets territoriaux** (AMI) permettant d'expérimenter de nouvelles modalités de dialogue autour d'enjeux locaux partagés...

La filière Forêt-Bois va ainsi continuer son travail collectif pour que l'ensemble de la chaîne de valeur contribue pleinement à la transition écologique. Dans ce cadre, elle va également engager une concertation régulière avec les ONGE représentatives dont elle s'est rapprochée pendant les Assises, pour créer les conditions d'un dialogue constructif.

Nous sommes engagés à mettre en place avec elles une concertation régulière dans le cadre d'un dialogue apaisé et constructif au service de la transition écologique.

#### **ACCORD HISTORIQUE EN PERSPECTIVE SUR L'APPROVISIONNEMENT CHÈNE :**

Flécher une enveloppe budgétaire pour travailler en 2022 sur la création d'un Fonds stratégique de stocks de bois sur pied.

Considérant que cette démarche doit s'inscrire dans un marché ouvert et respecter les règles de la concurrence, **les parties se sont accordées sur les principes suivants :**

- ▶ La montée en puissance significative de la contractualisation ou le recours au Label UE apportent une réponse opérationnelle pour répondre aux difficultés d'approvisionnement des scieries, tout en prenant en compte l'intérêt des producteurs de bois.
- ▶ En parallèle, la valeur ajoutée produite sur le territoire doit être augmentée, en renforçant la seconde transformation nationale et les liens amont/aval sur toute la chaîne de valeur, de façon à restaurer la capacité des scieries à rejoindre durablement les prix à l'achat des marchés mondiaux. Pour servir la demande dans sa globalité, il y a nécessité pour la filière de raisonner conjointement qualités et volumes de produits et pas uniquement en volumes de bois indifférenciés.
- ▶ Face à une crise devenue structurelle, le développement de la contractualisation doit rester la priorité et l'objectif de moyen et long terme, pour avoir un effet lui-même structurel sur les difficultés susmentionnées.
- ▶ Les ventes groupées publiques et privées sont un des modes d'approvisionnement pluriannuel des industries de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> transformations.



► Le label UE est le principal levier permettant un effet significatif à très court terme. En effet, le développement de la contractualisation ne peut être que progressif dans la mesure où son développement efficace nécessite à minima l'élaboration de cahiers des charges, de grilles de prix associées et une structuration des indicateurs de prix permettant des partenariats pluriannuels.

Un accord de filière doit donc viser à ce qu'il y ait en 2022, d'une part une hausse importante des volumes de bois de chêne vendus par contrat, et d'autre part le début de l'année, des volumes de bois de chêne vendus sous label UE. Cela suppose qu'au préalable, il y ait un engagement concret de tous les acteurs pour un développement accru et soutenu de la contractualisation, adossé à une modernisation et à une amélioration des relations commerciales et favorisé par la levée des freins susceptibles d'entraver son déploiement.

Ainsi le présent accord doit :

- Avoir un effet structurant à moyen et long terme par le développement significatif de la contractualisation, dans l'optique de répondre durablement aux difficultés structurelles constatées au sein de la filière ;
- Permettre d'apporter une réponse de très court terme aux difficultés d'approvisionnements des scieries de chêne en s'appuyant en particulier sur le label UE.

### Synthèse de la situation

**Le Conseil d'administration donne son accord de principe pour signer le 17 février 2022 les termes de cet accord dans l'esprit décrit ci-dessus et travaillé de concert avec les OP, FBF et le MAA.**

**Il ne faudra pas minimiser les obligations et suivis pour FBF et les membres concernés avec le calendrier à déterminer.**

Le 17 février, après des mois de tensions sur les approvisionnements en chêne de nos scieries, nous avons signé un **accord de filière « chêne »** par lequel les 9 signataires : **Estat, FBF, ONF, FnCoFor, Fransylva, UCFF, EFF, CNPF, FNB** s'engagent entre autres à développer énergiquement la contractualisation de bois d'œuvre et à recourir au Label UE comme réponse opérationnelle de court terme.

Il s'agit in fine de renforcer la valorisation de cette essence sur notre territoire au bénéfice de tous ; **c'est cela « faire filière ». La mise en œuvre de cet accord inédit passe par un plan d'actions concrètes qui sera suivi dans le temps.**

**Sur ce sujet, on notera la Mission du CGAAER :** rapport « La contractualisation dans la filière Forêt-Bois » F. Moreau & V. Piveteau 01.03.2022. Par JM Servant.

## C. ACTIONS SIGNIFICATIVES

### **LA CONVENTION LIANT L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC RNDP ET FBF, MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE CONTRÔLE**

**Le Conseil d'administration adopte la mise en place du Comité de contrôle selon l'article 16 des Statuts, qui aura pour mission d'analyser les charges et les recettes, les attributions, les moyens et les besoins mis ou à mettre en place dans le cadre de la convention liant l'Établissement public RNDP et FBF du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et dont l'objectif est de préciser quelles contributions et quelles participations FBF accorde pour la restitution de la charpente et de la flèche de Notre-Dame de Paris.**

*Président : Jean-Philippe Gausborgues, Trésorier*

**Une lecture de la synthèse du Comité de contrôle a été faite par le Président de séance, les membres du Conseil approuvent son contenu et les recommandations.**

Jean-Michel Servant fait part de sa rencontre avec le Général d'armée J-L Georgelin, Ph. Jost (DG) RNDP et J. Patrier, en présence de M. Druilhe, JE. Hermès le 07.12.21, **quels enseignements ?**

**Le Général d'armée nous a dit : « La reconstruction de NDP c'est pour 2024 pas après ! ».**

**Réponse de Jean-Michel Servant :**

« OUI la filière reste mobilisée pour réaliser ce à quoi elle s'est engagée même si la complexité de l'opération a été collectivement sous-estimée »;



Il aura fallu engager une planification opérationnelle des tâches de chacun des protagonistes : MO, MOE, AMO, archis, charpentiers, scieurs, transporteurs,.... La dimension logistique est majeure (depuis le ramassage des grumes aux livraisons d'abord vers les scieries puis vers les zones de mise à disposition pour les charpentiers).

Cela ressemble aux méthodes appliquées par le génie militaire. **Et à la gestion de projets complexes !**

## MÉCÉNAT ACCENTURE

Il s'agit d'une action de mécénat de compétence qui a pour mission d'accompagner la coordination des dons de grumes de chênes, des transports, des sciages et des conventions afin de permettre dans les temps impartis la restitution de la flèche et de la charpente de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

**Le Président J-M. Servant informe le Conseil que nous sommes entrés dans une phase critique avec d'un côté l'engagement de FBF à l'égard de l'Établissement public et les réalités sur le terrain, les effets et contraintes de la période de récolte, les exigences du cahier des charges.**

**Il fait part de la collaboration avec le cabinet de conseil ACCENTURE dans le cadre d'un mécénat de compétence qu'il a pu obtenir en raison de la candidature qu'avait déjà posée cette société auprès de l'EP immédiatement dans les jours suivants l'incendie de la cathédrale.**

**Laurent Denormandie accompagne la FNB et ce programme avec beaucoup d'énergie afin de trouver des solutions auprès des scieurs volontaires.**

## Pour mémoire et pour l'avenir !

Depuis 2019, les problèmes, dont les aléas climatiques, la crise sanitaire ou la gestion du risque plomb, n'ont pas manqué...

**Selon le Général d'armée Jean-Louis Georgelin : les entreprises se disent fières de travailler pour Notre-Dame de Paris.**

« *Le monde entier regarde l'avancement de la cathédrale et je n'ai pas envie de rejoindre la cohorte de ceux qui n'aboutissent pas. Aujourd'hui, 130 lots de travaux et de prestations ont été constitués et les deux tiers ont été attribués. Les entreprises se disent fières de travailler pour Notre-Dame de Paris.*

*Nous avons prélevé 1300 grumes dans les forêts françaises, en 2021, dont 150 pièces exceptionnelles. Après avoir été sciées, elles ont été débitées en 2000 pièces qui sont en train d'être examinées une à une par les charpentiers. De fait, certains de ces débits de bois sciés ne conviennent pas : ils ont par exemple des fentes à l'intérieur. On pensait aussi que certains étaient trop verts, donc trop humides. Mais les experts charpentiers nous ont affirmé que l'on pouvait les utiliser, le taux d'humidité n'étant qu'un critère parmi d'autres. Pour sécuriser la procédure, nous avions tout de même prévu dès le départ un surplus de débits avec l'interprofession France Bois Forêt. Les charpentiers pourraient aussi mobiliser des pièces de chêne de leur côté. Pour le moment, il n'y a pas péril en la demeure. »*

## RE2020

Alors que se disputèrent durant des mois les arbitrages de la nouvelle réglementation environnementale RE2020 entre matériaux et que s'élabore la LOI CLIMAT et RÉSILIENCE, la filière Forêt-Bois apporte quelques éléments sur les atouts de la forêt pour atteindre la neutralité carbone en creusant le puits de carbone.

La dynamique de la forêt est considérable : le stock sur pied a progressé de 50 % durant les dernières 35 années (passant de 1.8 à 2.7 milliards de m<sup>3</sup>, source IGN, plus 26 millions de m<sup>3</sup> par an !).

**Ce qui prouve bien que la forêt française est gérée durablement : seulement 60% de la pousse biologique est exploitée.**

La forêt et les usages du bois captent le CO<sub>2</sub>. Dans ce document, nous montrons que les solutions, en forêt, ne sont pas uniques, elles dépendent en effet des constatations que les forestiers et les chercheurs font tous les jours sur les différents terrains forestiers. C'est bien l'objectif de l'adaptation des forêts au changement climatique.

**N'en doutons pas, la forêt dans son ensemble et les usages du bois sont LA solution.**

L'enjeu pour la filière bois est de parler d'une seule voix, pour parvenir à faire entendre par elle-même (et avec ses relais choisis) les enjeux qu'elle défend.



## D. COMMUNICATION : Nouvelle stratégie FBF

**Proposer une feuille de route stratégique en communication à partir du travail collaboratif du Manifeste** (voir ci-après en page 32 et 74...) est une évidence.

### Sensibiliser nos concitoyens aux missions des forestiers et des transformateurs du matériau bois :

Expliquer et renforcer l'attractivité de leurs métiers afin que la société prenne conscience du rôle fondamental de la filière Forêt-Bois dans la préservation de la forêt, sa gestion et son adaptation, afin qu'elle remplisse ses trois fonctions : économique, environnementale et sociale.

Ce plan vise à permettre à la filière Forêt-Bois française de reprendre la main sur son histoire, sa vision et son rôle à l'heure où le secteur est amené à jouer un rôle prépondérant pour décarboner l'économie.

#### Des objectifs externes

- ▶ Positionner la filière Forêt-Bois comme leader d'opinion face au changement climatique et à la transition écologique
- ▶ Faire émerger un nouveau regard sur les métiers des forestiers et des transformateurs du matériau bois
- ▶ Expliquer que choisir un métier dans la filière Forêt-Bois, c'est donner du sens à sa vie professionnelle
- ▶ Faire prendre conscience que consommer du bois issu de forêts gérées durablement c'est développer la forêt et c'est bon pour la planète.

#### Des objectifs internes

- ▶ Associer et impliquer l'ensemble des membres de la filière, les partenaires et institutions représentatives
- ▶ Fédérer et partager autour des objectifs externes
- ▶ Fédérer autour de messages communs pour favoriser l'engagement de chacun et construire un discours enthousiaste et partagé (exemple banderoles : générique, chêne, pin maritime, peuplier, douglas et hêtre avec des messages communs pour expliquer les usages du bois à partir d'une forêt gérée durablement).

### SÉQUENCES TV avec l'émission SILENCE ÇA POUSSE :

FBF est le partenaire de la célèbre émission TV sur France 5, *SILENCE ÇA POUSSE*, avec plus de 30 séquences depuis 4 saisons. Lors d'un **interview exclusif de Stéphane Marie**, sa réponse à la question suivante mérite de s'y pencher ...

#### *Selon vous, qu'est-ce qui aiderait le grand public à davantage accepter la récolte du bois ?*

« *C'est complexe. Les points de vue sont très différents les uns des autres et souvent très tranchés. En outre, ceux qui rêvent d'avoir une maison tout bois peuvent, dans le même temps, refuser la coupe des arbres. Il y a parfois une ambiguïté dans leur approche, dont ils n'ont même pas conscience. De plus, la chaîne de production est considérablement éloignée. Je pense que l'acceptation de la récolte du bois passe par la communication : il faut exposer au maximum les tenants et les aboutissants de la filière, l'intérêt de la forêt... Expliquer qu'un arbre à maturité est propre à être coupé, que les vieux arbres laissés au sol participent au développement de la biodiversité... Derrière la forêt, il y a une économie qui a un rôle à jouer dans la préservation de la planète... »*

### **SOUTIEN EXCEPTIONNEL au Carrefour International du Bois CIB, 1<sup>er</sup> salon de la filière créé en 1992.**

Dernier salon en date juin 2018, en 2020 reporté en 2022, conséquences économiques sur la structure....

**Le Conseil d'administration a réaffirmé l'importance de ce salon international pour notre filière, il est rappelé le soutien de FBF depuis l'origine de la CVO en 2006, ce salon est la vitrine mondiale de la forêt et du bois.**

**Un avis favorable pour un soutien exceptionnel de 100 K€. Il est précisé que le Codifab, également sollicité, apporte son concours également.**

Notre soutien a été récompensé avec ces deux grands événements pour la filière :



D'une part :

**Le CIB après quatre ans d'absence**, l'édition 2022 a fermé ses portes le 3 juin ! **FIBOIS PAYS DE LA LOIRE**, organisatrice de ce rendez-vous unique en Europe, a accueilli cette année **607 exposants** !

Ces professionnels du bois venus de **quelque 40 pays différents** ont vu affluer **14.000 visiteurs, soit 20 % de plus** que lors de la précédente édition. Un taux de fréquentation inédit et une forte progression du nombre de visiteurs étrangers, le **CIB2022** s'impose comme le temps fort incontournable de toute la filière bois.

*“Cette édition 2022 est triplement exceptionnelle : le nombre d'exposants était déjà un record, que vient asseoir le taux de fréquentation en progression de plus de 20 % par rapport à la précédente édition; mais plus encore me stupéfiait la montée en gamme des stands et de l'offre de produits. La filière bois s'est véritablement professionnalisée et n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était il y a 30 ans à la création du Carrefour International du Bois.”*, confie Jean Piveteau, Président du Carrefour International Du Bois.

D'autre part :

**Le Forum international bois construction des 7 et 8 avril** : rendez-vous de la filière bois, biosourcée et géo-sourcée **a rassemblé plus de 4.000 participants** (intervenants, visiteurs et professionnels de la construction bois), **doublant ainsi la fréquentation de sa dernière édition** du Grand Est, en 2019. Pendant 3 jours, le Forum a été rythmé par **plus de 160 conférences, 4 expositions majeures** et un salon qui a réuni **plus de 150 exposants**, répartis dans les 3 halls du Centre Prouvé de Nancy.

L'affluence de cette édition spinalienne et nancéenne témoigne de la mobilisation et de l'engagement des opérateurs de la filière Forêt-Bois et biosourcée qui, dans le contexte de l'urgence climatique, a vu la mise en place d'actions concrètes afin d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

## **E. FONDATION FBF POUR NOTRE PATRIMOINE sous l'égide de la fondation de France.**

Pour mémoire, à la suite de l'immense émotion suscitée par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le

15.04.2019, toutes les organisations professionnelles représentatives de l'Interprofession Nationale, ont voulu participer à leur façon à la restauration de ce patrimoine unique. Au-delà de ce projet commun hautement symbolique, la filière Forêt-Bois souhaite contribuer à la sauvegarde d'éléments du patrimoine moins médiatisés.

**Ces constructions qui font la richesse de nos territoires sont parfois ignorées, oubliées ou «orphelines» ou pire... en ruines !**

Leur restauration nécessite une aide financière et un accompagnement bienveillant et professionnel des opérateurs de la filière. L'objectif de cette action commune est de mettre en lumière le bois, matière première qui nous réunit et les savoir-faire qui la mettent en œuvre.

L'Assemblée générale de France Bois Forêt du 26.09.2019 a approuvé cette démarche à l'unanimité de ses membres.

**La Fondation FRANCE BOIS FORÊT pour NOTRE PATRIMOINE, a été créée le 27 novembre 2019.**

**Le Fonds a pour objet d'aider à la restauration du patrimoine public bâti présentant un intérêt historique, artistique ou architectural, et à la restauration de Monuments Historiques privés accessibles et ouverts au public, mettant en valeur des matériaux en bois privilégiant l'utilisation de bois issus de forêts françaises certifiées « gestion durable ».**

**Le jury a pour mission d'analyser les demandes de financement et d'émettre un avis technique au Comité exécutif. En parallèle, les internautes sont invités, sur le site Internet de France Bois Forêt, à voter pour le projet de leur choix. Ces votes sont également communiqués au Comité exécutif.**

**Patrimoine urbain ; Patrimoine rural ou agricole ; Patrimoine artistique ; Patrimoine religieux ; Patrimoine paysagé, jardin ; Patrimoine militaire ou fortifié ; Patrimoine maritime ; Patrimoine industriel / artisanal ; Autres : tels que ferroviaire wagons bois, pionniers de l'aviation,...**

Le Comité exécutif (CE) analyse les avis du jury et des internautes et valide pour l'Édition 2021 sept dossiers qui recevront chacun un montant maximum jusqu'à 10.000€ (dix mille euros).

France Bois Forêt et sa fondation ***FBF pour notre Patrimoine*** contribuent à travers leurs actions et leurs financements à bâtir une France entreprenante, solidaire et écologique à travers les "17 ODD", OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

**Seconde Édition 2021 validée par le Comité exécutif, le 15 décembre 2021 :**

**Restauration du château de Saconay Programme plébiscité par les VOTES DES INTERNAUTES**  
 restauration du donjon du château, restauration de la Ferme des Arces de Morteau, restauration de la toiture, restauration du château d'Aumont, restauration du pont-levis de l'église communale Saint-Maurice, de la charpente de l'église Saint-Aubin, mise en place d'un nouveau parquet, de l'ancien Hôtel-Dieu de Galande, restauration de la charpente.

#### Signalons :

#### Réhabilitation du patrimoine bâti de Loka et Boniville rénovation de deux habitations ;

*Bien que situé en Guyane et non en métropole ce programme répond à l'objet de la fondation. Le bois qui sera mobilisé pour le chantier a fait l'objet d'une attestation de l'ONF garantissant sa provenance sous forme de contractualisation de forêts gérées durablement et à proximité du lieu des travaux.*

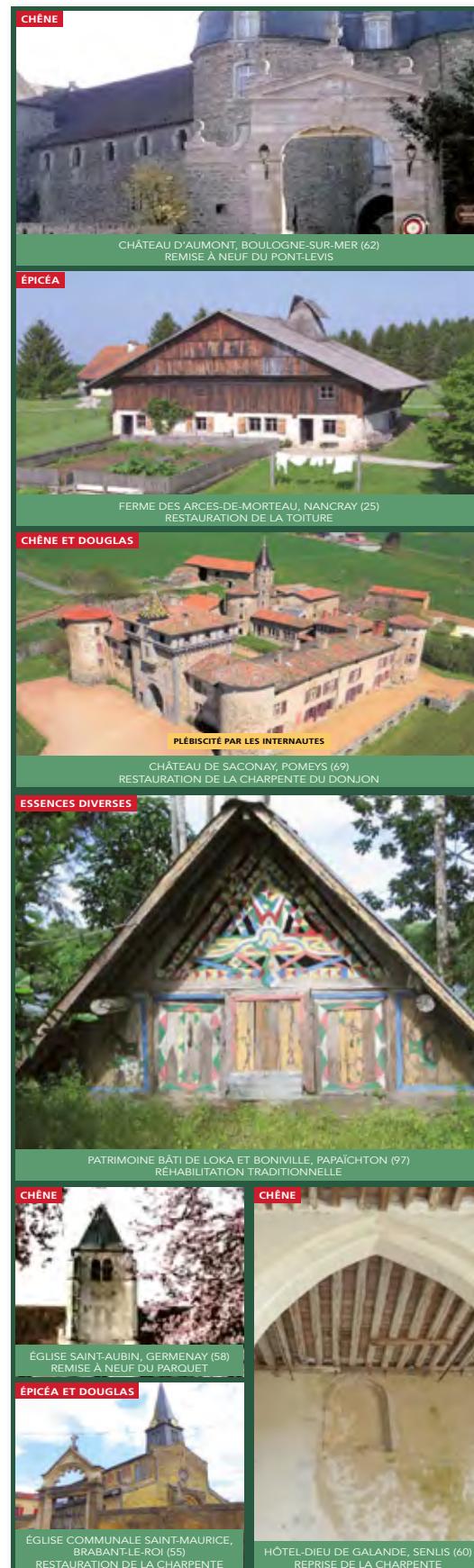
#### La construction en bois tropical, une réponse locale pour les pays producteurs.

**Les départements ultramarins disposent de savoir faire sur la résistance aux différents types de climats, et aux particularismes sismiques, entre autres, auxquels ils sont confrontés.**

On signalera que pour sa 11<sup>e</sup> édition, **le Forum bois construction les 7 et 8 avril à Nancy a dédié un atelier à la construction en bois tropical** en présentant des initiatives africaines, mais également en Guyane. **Couvrant 8 millions d'hectares (soit 96% du territoire), La Guyane est le plus grand département forestier français.** La France sert ainsi de trait

d'union entre un monde européen de la construction biosourcée, et celui des zones tropicales, au potentiel de développement exceptionnel.

**Les lauréats utilisent différentes essences telles que le chêne, le douglas, l'épicéa,...**





## F. CONCLUSION

Toutes les actions que nous venons de parcourir tout le long de cette année ont été guidées afin de :

► **Développer tous les usages du bois et les capacités industrielles françaises** pour répondre à la hausse de la demande.

► **Adapter les forêts sur le long terme** pour conserver la biodiversité et préserver la multifonctionnalité des peuplements forestiers.

► **Renforcer l'attractivité des métiers de la filière** et développer les compétences pour pourvoir les emplois d'aujourd'hui et de demain.

► **Rapprocher les citoyens de la forêt et de la filière Forêt-Bois**

Le seul objectif est de relever ces défis dans un environnement multicomplexe tant sur les plans économiques, écologiques et sociétaux avec une détermination des membres de l'Interprofession nationale sans faille et solidaires sur les sujets qui les rapprochent et ceux-là sont les plus importants.

**Merci pour votre engagement.**

**Jean Emmanuel HERMÈS**

Directeur général



de g. à d. : Jacques Perrin, Oilly Barbe collaborateur de JP, Jean Emmanuel Hermès

**L'Interprofession nationale France Bois Forêt rend hommage à Jacques Perrin comédien, réalisateur et producteur entre autres du film : « Les Saisons » sorti en janvier 2016 dans lequel il mettait en valeur l'importance des forêts dans notre société.**

Nous avions accompagné les équipes et facilité les contacts auprès des forestiers pour mieux restituer aux spectateurs ce moment de nature exceptionnel. Sous la présidence de Jean-Pierre Michel (FNCOFOR) l'Interprofession avait été facilitatrice auprès des forestiers privés et publics, communes et domaniales avec l'ONF qui avait collaboré très activement avec le cinéaste pour découvrir des lieux insoupçonnés.

Jacques Perrin a été le 1<sup>er</sup> parrain de la Journée internationale des forêts.

Nous avons apprécié sa gentillesse, sa simplicité qui révéla un homme généreux avec de véritables valeurs humanistes au service de la Nature.



de g. à d. : Jean-Pierre Michel, président de FBF de 2009 à 2012, Jacques Perrin, Bruno Lemaire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire lors de l'Année internationale des forêts en 2011.



À g. Jean-Michel Servant, président de FBF, au centre Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, à d. Frédéric Carteret Président de FBF



Conférence de presse pour le lancement du Manifeste de la filière Forêt-Bois - Siège de FBF - CAP 120 - Paris

©ci pour FBF



Ouverture du Festival de la Forêt et du Bois par les sonneurs de l'ONF - Domaine de La Bourdaisière - Montlouis-sur-Loire (37)



Affluence record lors du Festival de la Forêt et du Bois pour la visite de la Maison 100% bois - La Bourdaisière, Montlouis-sur-Loire (37)

©ci pour FBF



© Jef

Démonstration des savoir-faire des Compagnons du Devoir lors des Journées européennes du Patrimoine sur le parvis de Notre-Dame de Paris



Cérémonie de remise des insignes de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur à Michel Druilhe - CAP 120 - Paris



Kit de communication filière Forêt-Bois adressé aux candidat(e)s à l'élection présidentielle 2022

© DR



# France Bois Forêt contribue significativement grâce aux programmes qu'elle finance aux objectifs de développement durable onusiens (ODD).

étude réalisée par Salva Terra 2021

- **62 % des programmes** (198 sur 321) 2019-2021 ciblent au moins un ODD
- **77 % du budget** 2019-2021 ciblent au moins un ODD
- **10 ODD** sont ciblés, dont 3 particulièrement :



**ODD 9** Industrie, Innovation et Infrastructure

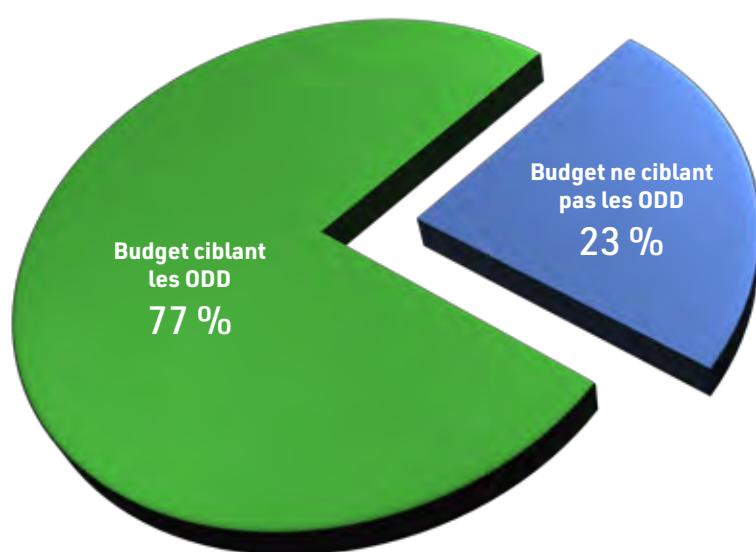


**ODD 12** Production et consommation responsables



**ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres**

Répartition du budget FBF dédié aux programmes sur la période 2019-2021

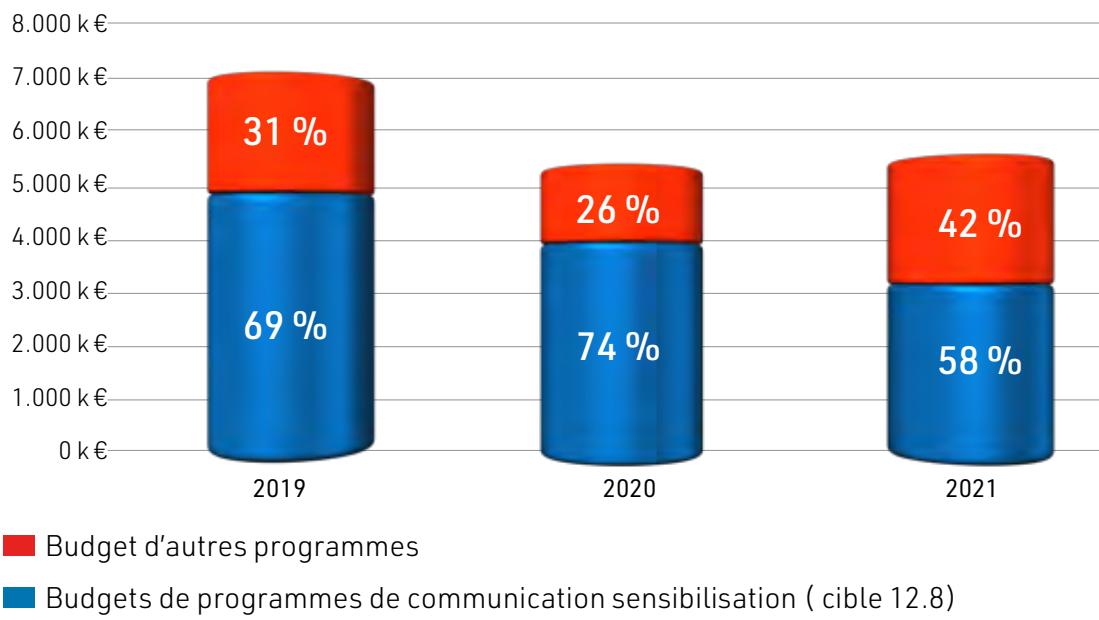


# Communication et sensibilisation au cœur des programmes

- Très bonne couverture de l'**ODD 12**  
« **Consommation et production responsable** » (65%)
- Témoigne de l'accent mis sur **la communication et la sensibilisation** par FBF
- Campagne **Pour moi c'est le bois**
- Large public (professionnels, pouvoirs publics, grand public) sur l'importance de la filière Forêt-Bois



Part du budget alloué à la communication et sensibilisation au sein du budget de programmes ciblant les ODD / EDD\*



\* ODD / EDD : Objectifs de Développement Durable...



## Un appui équilibré aux enjeux liés à la forêt et au bois

- Couverture de même niveau et significative des **ODD 9 « Industrie, Innovation et Infrastructure » (49%) et ODD 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres » (43%)**
- **Soutien équilibré** entre la thématique **bois** et la thématique **forêt**

Évaluation de deux programmes représentatifs

### Prescription du bois français dans les régions



- **Ancrage territorial**: pertinence et efficacité dans la promotion du bois français (**ODD 12**)
- **Approche sur mesure** de l'accompagnement des projets de construction et d'urbanisation (**ODD 9 et ODD 11**)
- **2<sup>e</sup> programme** bénéficiant le plus de fonds de FBF

### Réseau mixte technologique AFORCE



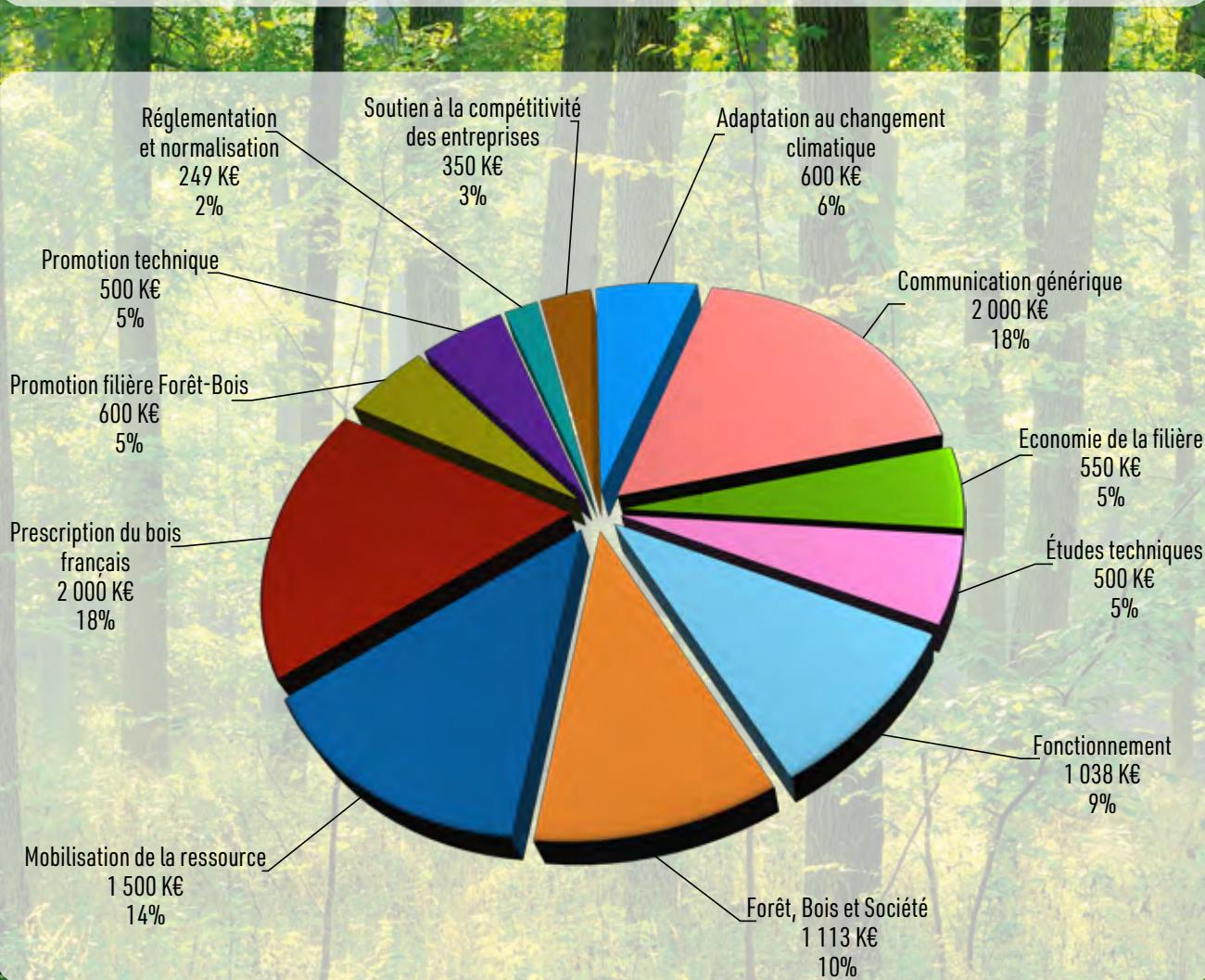
- Expertise de **référence sur les enjeux d'adaptation au changement climatique de la forêt** (**ODD 13 et 15**)
- **17 opérateurs de secteurs variés** (recherche, éducation, gestion) et 32 projets multi-acteurs (**ODD 17**)
- **Vulgarisation** des résultats de recherche (**ODD 4**)

# Rapport du Trésorier et bilan exercice clos du 01.04.2021 au 31.03.2022

par Jean-Philippe GAUSSORGUES

## Budget de France Bois Forêt Exercice 2021-2022

*Sur une base de contribution de 11 M €*





# Rapport du Trésorier et bilan exercice clos du 01.04.2021 au 31.03.2022

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, chers collègues,**

J'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu annuel des comptes de notre interprofession nationale, à savoir : bilan actif/passif, compte de résultat et annexe, arrêtés aux 31 mars 2022. Lesquels ont été adressés préalablement à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Cet exercice s'inscrit dans l'Accord interprofessionnel ratifié par les organisations professionnelles du 11.10.2019 et de l'arrêté du 27.12.2019 portant extension dudit Accord conclu dans le cadre de l'interprofession nationale France Bois Forêt pour la période 01.01.2020 au 31.12.2022, publié au Journal officiel le 31.12.2019.

Le Conseil d'administration a adopté à l'unanimité le 9 juin 2022 en séance plénière la nouvelle rédaction du prochain Accord interprofessionnel pour la période 2023-2025.

Seuls les points saillants du bilan et du compte de résultat vous seront présentés, étant entendu que le Commissaire aux comptes, le cabinet ORCOM Audit représenté par Monsieur Valentin DOLIGE directeur général procédera à la lecture de leurs rapports.

L'annexe des comptes annuels développe l'ensemble des informations pertinentes nécessaires à la compréhension des options retenues pour l'arrêté des comptes, dont la rubrique « événements significatifs de l'exercice ».

## Pour mémoire,

On notera dans le même prolongement que les fléchages pour les actions génériques, techniques et actions sectorielles pour les programmes 2021-2022 consolident la répartition 80/20 fixée de longue date, avec 80 % des financements concernant des actions STRATÉGIQUES et TRANSVERSALES et 20 % des ACTIONS SECTORIELLES en R&D.

Le calendrier des demandes de cofinancements des programmes a été ouvert du 01.07.2020 au 15.10.2020, C'est le Conseil d'administration du 15 décembre 2020 qui a déterminé les enveloppes

budgétaires du présent exercice 2021-2022 (il y a bientôt deux ans...).

La période des envois de déclarations de CVO échelonnée entre le 15 mars et le 31 mars 2021 comme chaque année et une date d'exigibilité fixée le 30 avril 2021.

Rappelons que le calcul de la CVO de l'exercice qui s'est achevé au 31 mars 2022 est basé sur les ventes et chiffre d'affaires 2020, la collecte a été assurée d'une façon régulière et conforme aux accords interprofessionnels étendus en cours.

## Le compte de résultat

**Notre Commissaire aux comptes dans le cadre de la présentation de sa mission et de ses contrôles intègre une revue analytique du compte de résultat qui vous sera présentée.**

Pour rappel et selon le règlement 2018-06 et 2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, article 132-1, les «fonds dédiés» correspondent à la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le nouveau plan comptable ANC 2018-06 qui s'applique aux associations à compter du 01/01/2020 n'apporte pas d'incidence significative sur les comptes de l'interprofession nationale. On notera que les principales modifications sont déjà mises en place avec, entre autres, les fonds dédiés depuis 2019.

En conséquence, il a été décidé d'intégrer tous les programmes hors-bilan correspondant à des engagements de financements codifiés années 2018, 2019, 2020 en fonds dédiés. Ainsi la lisibilité et le fléchage de ses engagements prennent en compte tous les financements même ceux qui ont été commencés et non achevés à la date de la clôture des comptes

Le nombre de programmes (284) et les montants de fonds dédiés sont importants en volume et en valeurs en raison des contraintes que le corona virus a généré avec les cinq confinements successifs et des personnes en charge des programmes touchés par le virus ayant entraînés des retards.

Le chiffrage total des fonds dédiés provisionnés au 31/03/2022 est de 4 491 K€ contre ceux au 31/03/2021 de 2 861 K€, et pour mémoire le niveau des fonds associatifs au 31/03/2022 sont de 1 495 K€ contre 1 513 K€ au 31/03/2021. Ceci n'impactant pas de manière significative les fonds associatifs de France Bois Forêt, maintenant ainsi un fonds de roulement nécessaire à la fois à son activité courante mais aussi en prévention de risques particuliers.

### **CONTRAINdre ET LIMITER DANS LE TEMPS LA RÉALISATION DES PROGRAMMES.**

**Nous avons modifié notre Règlement intérieur le 14.04.2022 avec entre autres l'article 7.3.11 : « convention entre FBF et le bénéficiaires » : la date du vote devient le facteur déclenchant et génératrice du délais de réalisation .»**

### **COLLECTE CVO**

**La collecte encaissée au cours de l'exercice clos le 31.03.2022 s'élève à 11.136 K€ ; elle s'élevait à 11.086 K€ au 31.03.2021 soit une augmentation de 50 K€ : soit +0,45 %.**

**Notre résultat net ressort excédentaire de 9 K€ contre un excédent de 69 K€ pour l'exercice précédent.**

**Notre résultat d'exploitation ressort déficitaire de -16 K€ alors que l'exercice précédent faisait ressortir un excédent d'exploitation de 46 K€.**

**La collecte 2022 relative au millésime 2022-2023 n'est pas comprise dans les produits de l'exercice, elle est enregistrée encaissée au cours du premier trimestre en produits constatés d'avance au passif du bilan pour un total de 486 K€ (Permanence des méthodes).**

Les remboursements CVO s'élèvent à **59 K€, ils s'élevaient à 54 K€** dans l'exercice précédent. Ils correspondent à des régularisations de CVO trop perçues suite à des erreurs de déclarations des contributeurs (confusions de taux, d'assiette, etc.) de versements erronés par des Trésoriers payeurs généraux (TPG), par exemple, pour des règlements de service à d'autres organismes (comme les frais de garderie de l'ONF, l'URSSAF, etc.).

De façon générale, pas de signalement particulier sauf encore quelques trésoreries (TPG) qui versent sur le compte principal de FBF les virements en lieu et place du sous-compte spécial des **communes et collectivités**, après DOUZE ans de rappels annuels et réguliers ...

Des informations sont faites auprès des TPG concernés pour remédier à ces anomalies.

### **SÉCURITÉ DES DÉCLARATIONS ET DE LA BASE DE DONNÉES**

On signalera l'audit en cyber sécurité par la société ACCEIS agréée ministère de l'Intérieur qualifiée ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), ce travail d'analyse délivré le 30.11.2021 se veut exhaustif et tous les moyens ont été mobilisés pour permettre l'identification du maximum de vulnérabilités. Toutes les améliorations ont été effectuées à la suite des recommandations.

Cette action a été recommandée et supervisée par nos commissaires aux comptes, le cabinet ORCOM.

Le travail de contrôles documentaires aléatoires a permis d'accentuer la pédagogie y afférente auprès des contributeurs de FRANCE BOIS FORÊT.

Nous signalerons la bonne coordination avec le service en charge de la collecte tant sur les axes de contrôles à définir mais aussi dans un esprit d'amélioration constante de la procédure collecte, échanges avec les contributeurs, interventions ponctuelles sur sites, favorisant ainsi la pédagogie de «terrain», relations avec le Groupe Bernard aujourd'hui repris par le Groupe PARAGON, notre prestataire de gestion de la collecte.



Je vous rappelle que c'est un prestataire externe PACDEFI - l'ancien directeur de missions du cabinet ORCOM, qui intervient et qui maîtrise son sujet face à des situations parfois complexes.

### **RAPPEL SUCCINCT DE L'ORGANISATION DES SERVICES AUX CONTRIBUTEURS ET DE LA GESTION DE LA COLLECTE DE LA CVO :**

Nos contributeurs disposent d'un nouveau service depuis trois saisons de la mise à disposition d'un **conseiller expert** qui répond à toutes les questions des contributeurs du 15 mars au 30 avril (*période de la mise à disposition des déclarations jusqu'au dernier jour d'exigibilité de déclaration et des paiements*) d'une plateforme téléphonique recevant plus de 5.500 appels, la réception des courriers et de déclarations des contributeurs : 32.500 bordereaux reçus et enregistrés sont scannés et se font sous la vigilance de l'équipe du siège au quotidien avec les responsables et les équipes à Marcq-en-Barœul (59); des réunions téléphoniques sont organisées ainsi que sur le site de façon quotidienne, hebdomadaire et mensuelle.

Toutes les correspondances sont scannées et accessibles sur la CRM 24 heures sur 24. Les historiques des contributeurs sont archivés dans le respect des obligations de la CNIL et de la RGPD.

**Concernant la collecte nationale de la CVO affectée à la Section spécialisée pin maritime (SSPM) de FBF, il a été procédé dans le cadre des diligences des commissaires aux comptes à un contrôle sur un échantillon aléatoire permettant de déterminer sur la base des déclarations de la « CVO » si l'affectation à la section est conforme. Le résultat de ce contrôle ne fait pas apparaître d'anomalie significative.**

**Rappelons à la date d'exigibilité de la CVO initialement fixée le 30 avril 2021, à cette date « seulement » 2.936 K€ de CVO ont été enregistrées. Cela représente à peine 25 % du total CVO collecté constaté au 31.03.2022.**

**Cette information vous est transmise afin de rappeler la constance de l'équipe du siège dont le**

**travail consiste à obtenir les régularisations des contributeurs « retardataires » ou « oublious » qui représentaient 75 % des règlements restant dus à la date d'exigibilité.**

Une chronologie très précise commence par des correspondances : 18.500 en tout, constituant les éléments de base du dossier précontentieux : à partir de relances simples, de mises en demeure, de LRAR, de recouvrements contentieux, de contrôles documentaires, de procédures judiciaires engagées et pour finir par les conclusions auprès du Tribunal compétent et les jugements qui constituent une jurisprudence positive.

**On signalera également l'identification dans le compte 77 10 1000 du montant perçu au titre de l'Article 700 dommages et intérêts.**

**Le total des sommes perçues au titre de l'Article 700 depuis 2017 s'élève à 73 K€ sur les affaires jugées depuis cette date.**

Des missions d'audit ont été diligentées par les Commissaires aux comptes afin notamment de vérifier la qualité de nos procédures. Elles confirment cette situation de constante amélioration.

## **Les charges d'exploitation**

**Rappelons que pour une meilleure approche de l'analyse de l'activité de notre interprofession, le classement des postes imputables aux frais de collecte d'une part et d'autre part imputables aux frais de fonctionnement sont inchangés depuis 2010.**

Il s'agit principalement pour les frais de collecte :

- des charges relatives aux sous-traitances de la gestion de la collecte du groupe PARAGON ex groupe Bernard, Intrum, ...
- des honoraires imputables à la collecte, essentiellement honoraires d'avocats, d'huissiers et d'actions de recouvrement, contrôles documentaires imputables aux honoraires de recouvrement.

**Les charges nettes de fonctionnement s'élèvent à 1.134 K€ soit 10,17 % de la collecte. (1.042 K€ soit 9,38 % en 2021, 1.075 K€ soit 9,58 % en 2020)**

## Actions

**Les actions réalisées au cours de l'exercice s'élèvent à 7.767 K€ contre 6.901 K€ au 31.03.2021 soit une hausse de 866 K€ soit 12,55%.**

**Les impacts du coronavirus se font clairement identifier sur les décalages de traitement des programmes engagés auprès des bénéficiaires.**

Pour la **Veille économique mutualisée (VEM)** des conventions attributives de subventions avaient été signées avec quatre Ministères au cours de l'exercice précédent pour un montant total de 240 K€

Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Économie, Ministère de l'Environnement, Ministère du Logement.

Les cofinancements par conventions ne sont plus renouvelés dans ce partenariat **public - privé** qui s'est achevé au 31.12.2020 mais a trouvé sa poursuite partenariale sans cofinancement.

FBF est le coordinateur pilote de ce programme aux côtés du CODIFAB.

## Le Bilan

Nos fonds associatifs sont positifs et s'élèvent à 1.522 K€ au 31.03.2022 contre 1.513 K€ en 2021.

Notre résultat net ressort légèrement excédentaire de 9 K€ et conforte la couverture financière de notre besoin en fond de roulement.

Il convient cependant face aux aléas économiques liés à la pandémie COVID-19, de rester vigilant sur notre niveau annuel de fonds associatifs qui constitue le socle d'une certaine pérennité de l'Interprofession nationale et lui permet de faire face à des situations ponctuelles d'urgences.

## La trésorerie

**Au 31 mars 2022, la trésorerie nette de notre association était de 7.092 K€ contre 5.846 K€ à l'ouverture de l'exercice.**

Les fonds placés le sont sur des livrets associatifs sans risque et forcément faiblement rémunérés.

**Le total des dettes d'exploitation s'élève à 1.297 K€ contre 1.841 K€ soit une baisse de -544 K€ essentiellement imputable à la baisse du poste fournisseurs (-611 K€). Ces dettes sont constituées des dettes fournisseurs, fiscales et sociales pour lesquelles les délais de paiements sont parfaitement respectés.**

Concernant les évaluations des apports en nature, il est rappelé que les Administrateurs ne peuvent faire l'objet d'une évaluation financière pour leur participation car celle-ci rentre dans le cadre de leur mandat au sein du Conseil d'administration.

On notera des actions validées par le Conseil d'administration le 23 juin 2021 qui ont entraîné l'implication de bénévoles sur le programme de restauration de la charpente, nef, chœur, flèche en chêne de la cathédrale Notre-Dame de Paris dont le temps passé et l'évaluation du coût des tâches accomplies n'ont pas été souhaités par ces derniers. Si comptablement la valorisation n'apparaît pas, leur rôle est et a été primordial.

(Laurent Denormandie, Philippe Gourmain et Michel Druilhe).

**Une CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE à titre gracieux FBF - ACCENTURE a été signée le 07.02.2022 dont la valeur totale en équivalent temps plein a été chiffrée à 99.4 K€ non facturable a permis de renforcer les étapes de suivis et d'accompagnement de février à mai 2022 pour la coordination des dons en nature et compétence pour la restitution de la charpente en chêne ,du tabouret, de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris.**

**Je tiens à remercier l'équipe du siège et le cabinet Grant Thornton avec son équipe dédiée qui a pris le relais en janvier 2021 sous la responsabilité d'Yvan Ye et Valentine Bouffinier qui a quitté en août dernier le cabinet GT et qui a collaboré avec rigueur et efficacité en harmonie avec les collaboratrices et collaborateurs du siège de FBF.**

**JE ME TIENS A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES.**

**Merci de votre confiance.**

**Jean Philippe GAUSSORGUES,  
Trésorier**

## Collecte CVO de 2005 à 2021



Évolution de la collecte de CVO depuis la création de France Bois Forêt fin 2004. Au cours de cette période, le niveau de collecte est passé de 2 M€ à 11 M€.

## Chiffres clés de l'exercice 2021-2022

### Analyse de l'activité et formation du résultat

	2021-2022	2020-2021
Produits d'exploitation .....	14 040 670 .....	11 518 623
Frais affectés aux programmes .....	-7 767 247 .....	-6 900 927
Autres achats et charges externes .....	-1 059 433 .....	-1 000 382
Salaires, charges sociales et fiscales sur salaires .....	-728 908 .....	-701 448
Dotations aux amortissements et aux dépréciations, et autres charges .....	-9 549 .....	-8 426
Reports en fonds dédiés .....	-4 491 445 .....	-2 861 362
<b>Résultat d'exploitation .....</b>	<b>-15 911 .....</b>	<b>46 077</b>
<b>Résultat financier (produits financiers sur placements) .....</b>	<b>6 624 .....</b>	<b>6 554</b>
<b>Résultat exceptionnel .....</b>	<b>19 669 .....</b>	<b>17 658</b>
Impôts sur les produits financiers imposables .....	-1 477 .....	-1 554
<b>Résultat net de l'exercice .....</b>	<b>8 904 .....</b>	<b>68 722</b>

### Analyse au niveau du bilan

#### BILAN ACTIF

Composition des actifs immobilisés : .....	31 060 .....	39 477
Immobilisations incorporelles et corporelles.....	85 047 .....	86 815
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	-60 818 .....	-54 169
Immobilisations financières .....	6 830 .....	6 830
Compositions des actifs circulants : .....	7 765 552 .....	6 305 125
Créances.....	151 612 .....	111 446
Charges constatées d'avance .....	521 945 .....	348 100
Disponibilités / trésorerie .....	7 091 995 .....	5 845 579
<b>Total BILAN ACTIF : .....</b>	<b>7 796 612 .....</b>	<b>6 344 602</b>

#### BILAN PASSIF

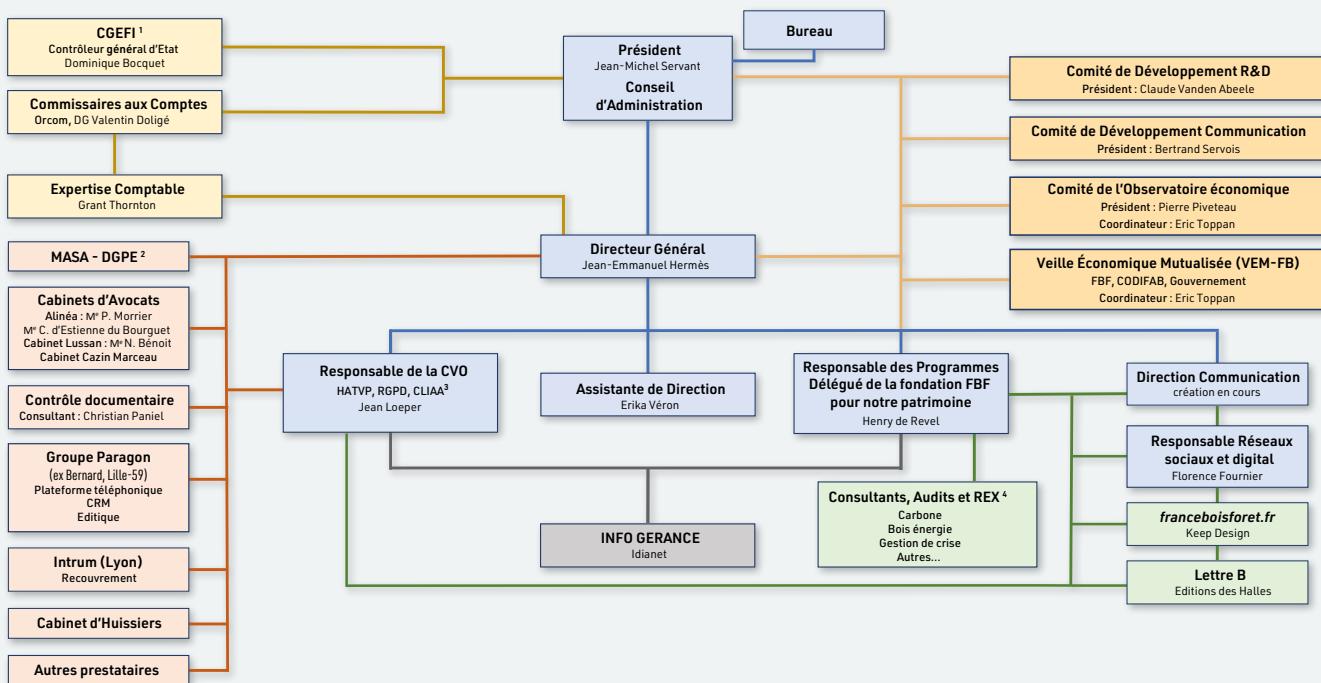
<b>Formation des fonds propres de l'association : .....</b>	<b>1 522 022 .....</b>	<b>1 513 118</b>
Report à nouveau des résultats des exercices antérieurs .....	1 513 118 .....	1 444 396
Résultat net de l'exercice .....	8 904 .....	68 722
<b>Fonds reportés et fonds dédiés .....</b>	<b>4 491 445 .....</b>	<b>2 861 362</b>
<b>Composition des comptes de dettes : .....</b>	<b>1 783 144 .....</b>	<b>1 970 122</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	1 100 440 .....	1 665 153
Dettes fiscales et sociales .....	196 623 .....	175 762
Autres dettes .....	0 .....	73
Produits constatés d'avance.....	486 081 .....	129 134
<b>Total BILAN PASSIF : .....</b>	<b>7 796 612 .....</b>	<b>6 344 602</b>

#### Analyse au niveau du hors-bilan

Le total des engagements restants sur des programmes s'élève à ..... 0 € ..... 1 598 415 €  
 Ces engagements sont à mettre en perspective avec les fonds propres  
 qui s'élèvent à ..... 1 522 022 € ..... 1 513 118 €  
 au 31.03.2022



## Schéma fonctionnel de France Bois Forêt période 2021-2022



<sup>1</sup> Contrôle Général Économique et Financier

<sup>2</sup> Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Direction Générale de la Performance Économique

<sup>3</sup> HATVP : Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

CLIA : Comité de liaison des interprofessions agricoles

<sup>4</sup> Retour d'Expérience





\* HATVP : Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

# Typologie de la contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO) par Jean LOEPER, Responsable de la CVO, HATVP et RGPD\*

Période du 01.04.2021 au 31.03.2022

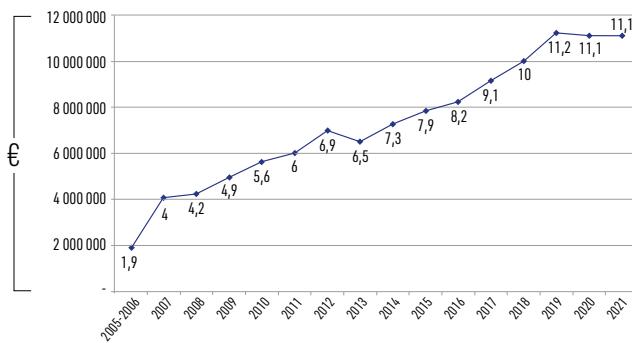
Basée sur un exercice de référence particulièrement atypique du fait de la pandémie de Covid-19, avec des arrêts et reprises brutales de l'activité, la collecte CVO 2021-22 offre une situation contrastée même si elle parvient à se maintenir dans la continuité de l'exercice précédent.

Ainsi, à résultat similaire à l'arrivée, l'exercice 2021-22 se différencie du précédent par un niveau de régularisations sur années antérieures plus important (987 K€ contre 625 K€ en N-1), qui permet de maintenir un niveau de collecte stable sur deux exercices consécutifs. Le corollaire de ce constat est donc que l'assiette réelle de la CVO 2021-22 a été moins élevée que celle de la CVO 2020-21, pour les raisons politiques, économiques et sanitaires évoquées plus haut.

**À noter : lorsqu'il est écrit « CVO 2021 » il s'agit de la période du 01.04.2021 au 31.03.2022, écrit également 2021-22.**

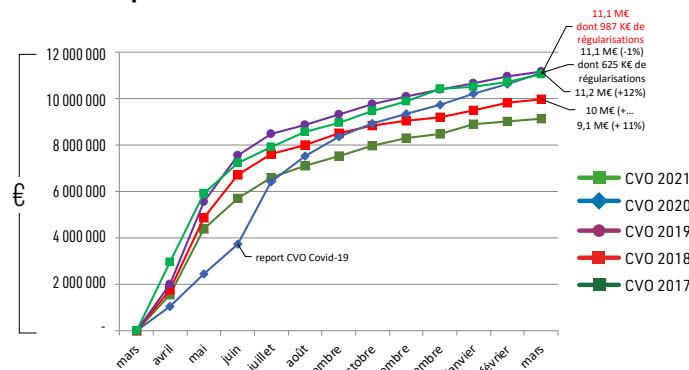
## 1. Aperçu général de la collecte, de 2005 à 2021

### 1.1 Collecte CVO de 2005 à 2021



Le tableau 1.1 illustre l'évolution de la collecte de CVO depuis la création de France Bois Forêt fin 2004. Au cours de cette période, le niveau de collecte est passé de 2 M€ à 11 M€.

### 1.2 Comparatif mensuel collecte cumulée 2017-2021



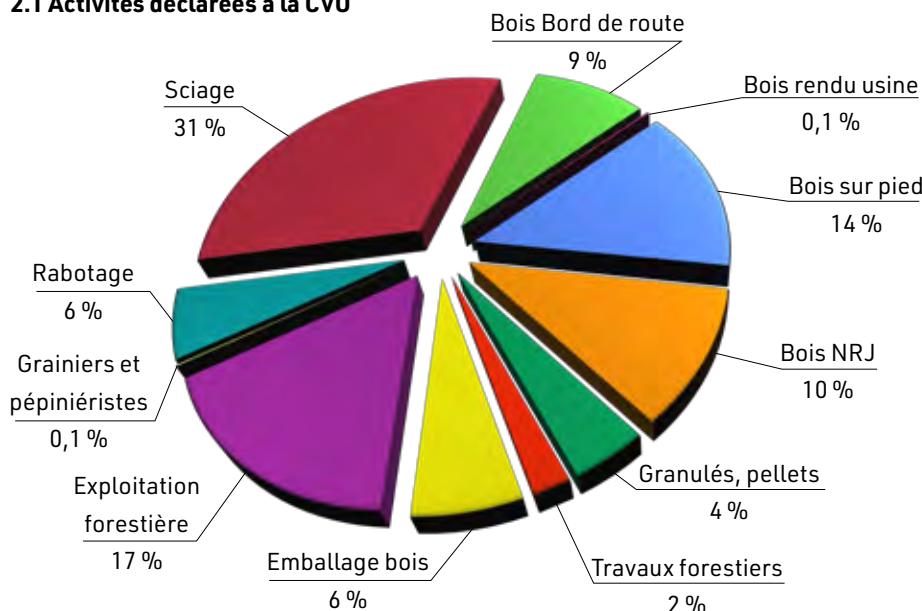
Après une année 2020 marquée par une nette cassure dans le rythme de collecte de la CVO en raison des reports de déclaration octroyés à cause de la pandémie de Covid-19, la courbe 2021 retrouve le tracé des années « plus normales », et notamment de celle pour l'année 2019, restant à ce jour le plus important résultat de l'histoire de France Bois Forêt. Ceci notamment grâce à une détection de plus en plus fine des CVO antérieures non régularisées et de leur recouvrement de plus en plus efficace.

## 2. Collecte par secteurs d'activités

Répartition de la CVO 2021 par activités

*Sur la base des déclarations complètes et détaillées reçues, hors régularisations années antérieures.  
(soit une base de 7,8 M€)*

### 2.1 Activités déclarées à la CVO



### Faits significatifs

**11,1 M€ de CVO**

collectées correspondent à environ

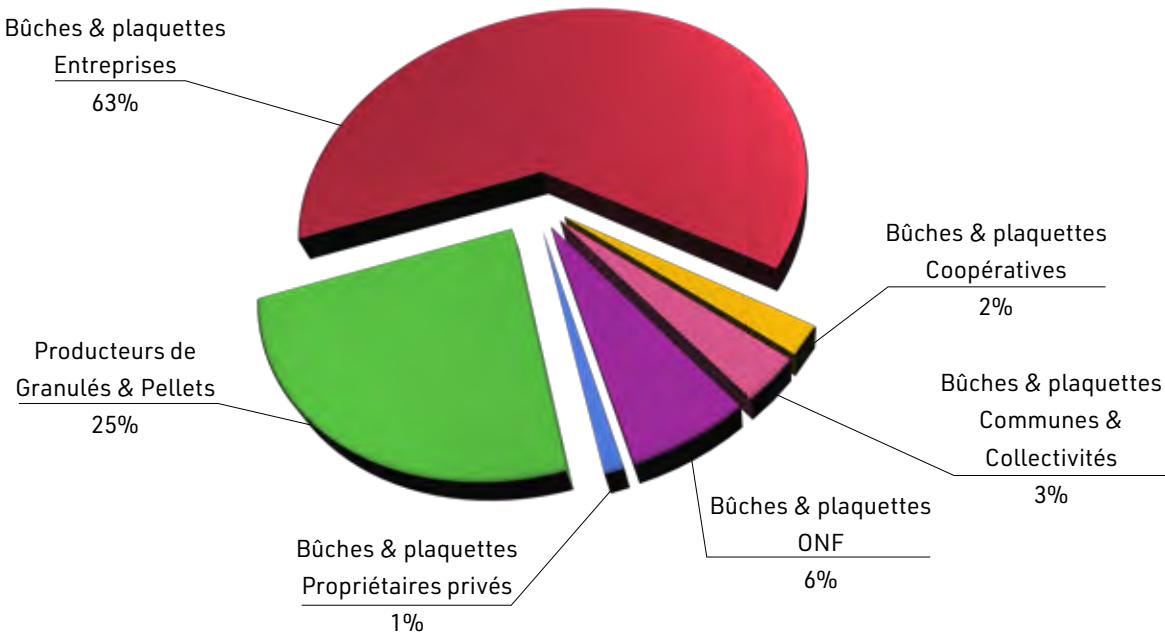
**5,2 Md d'€**

d'assiettes de calcul de la CVO correspondant aux chiffres d'affaires assujettis pour les différents opérateurs de la filière (amont forestier, 1<sup>ère</sup> transformation et une partie de la 2<sup>nde</sup> transformation (dont l'emballage)).

\* HATVP : Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

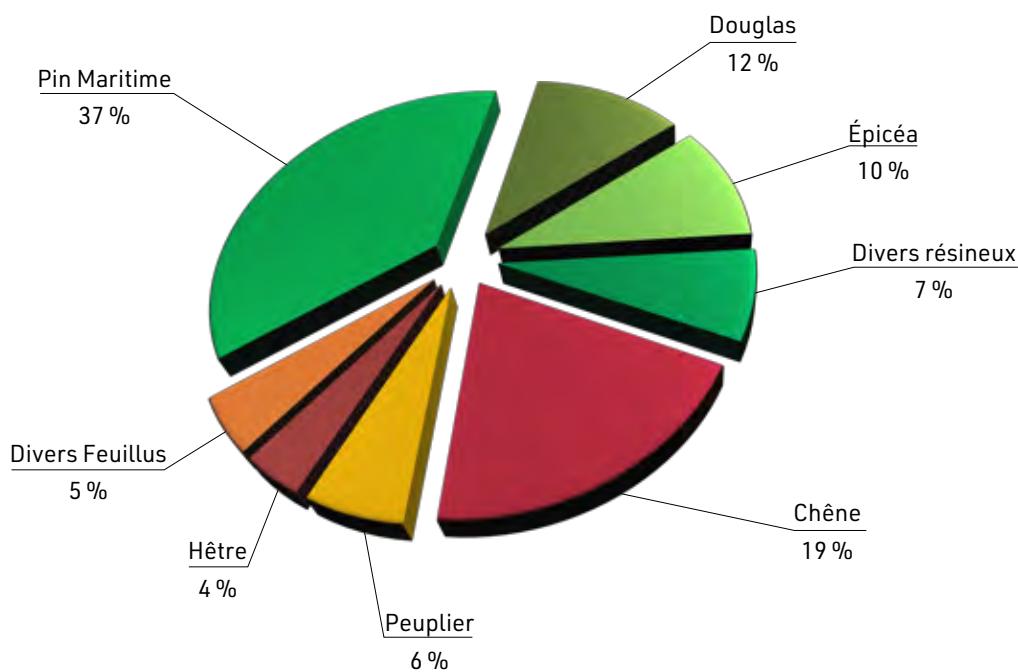
**Focus sur les déclarations de CVO liées à la production de bois-énergie (sur une base de collecte de 1 M€)**  
*Sur la base des déclarations complètes et détaillées enregistrées, hors régularisations années antérieures*

## 2.2 Répartition des CVO "bois énergie"

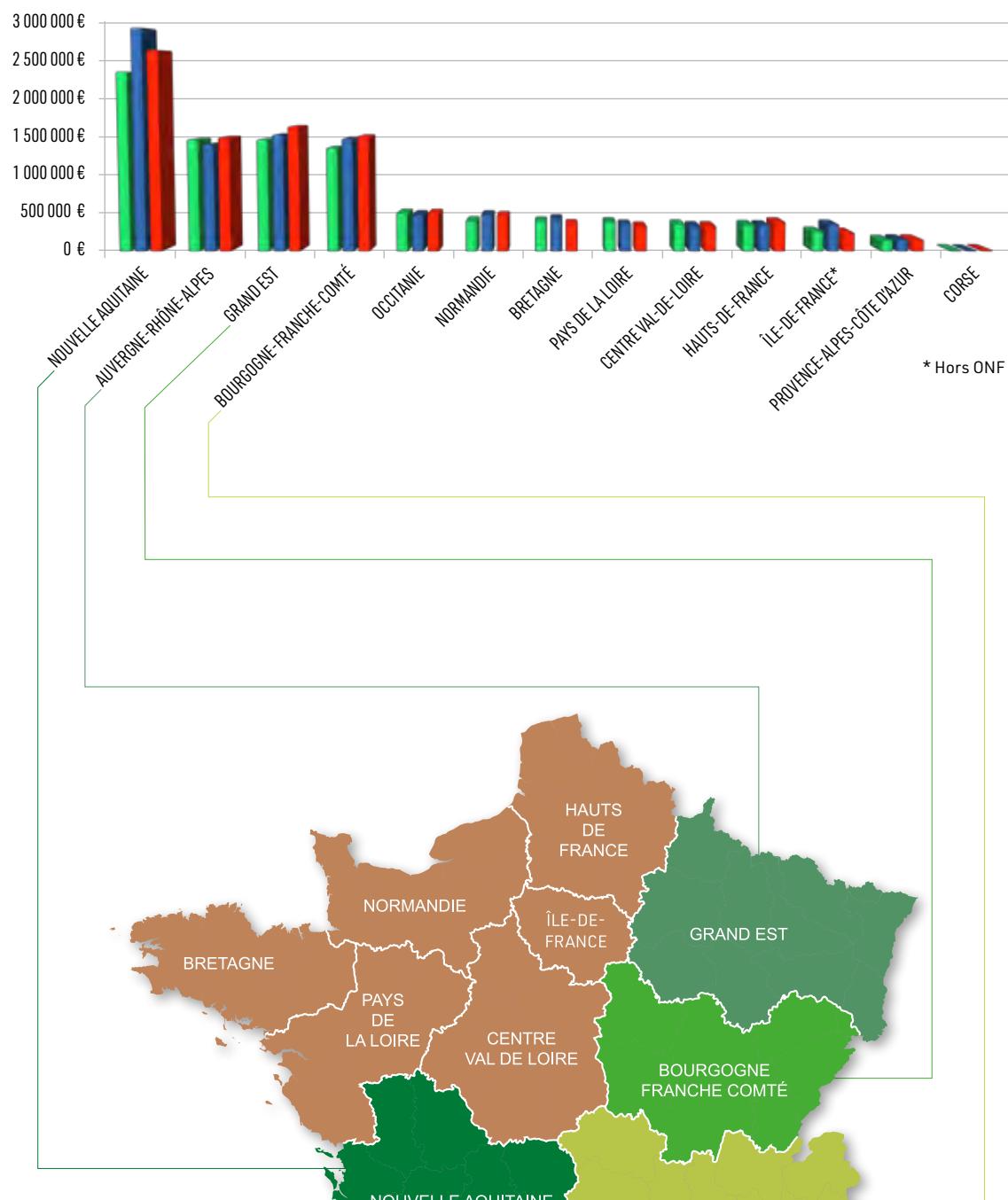


Répartition des CVO 2021 par essences de bois  
*Hors ONF et sur la base des déclarations complètes et détaillées enregistrées*

## 2.3 Principales essences de bois déclarées à la CVO (sur la base des déclarations reçues)



## 2.4 Répartition géographique de la CVO cumulée 2021 : Entreprises, Communes & Collectivités, Propriétaires privés



**Palmarès des plus importants contributeurs à la CVO  
par grandes familles d'activités et par départements**

1<sup>re</sup> Commune

Département 33

1<sup>re</sup> Entreprise

Département 85

1<sup>re</sup> Propriétaire privé \*

Département 75

1<sup>re</sup> Coopérative

Département 33

1<sup>re</sup> Emballeur

Département 56

2<sup>e</sup> Commune

Département 67

2<sup>e</sup> Entreprise

Département 67

2<sup>e</sup> Propriétaire privé

Département 40

2<sup>e</sup> Coopérative

Département 87

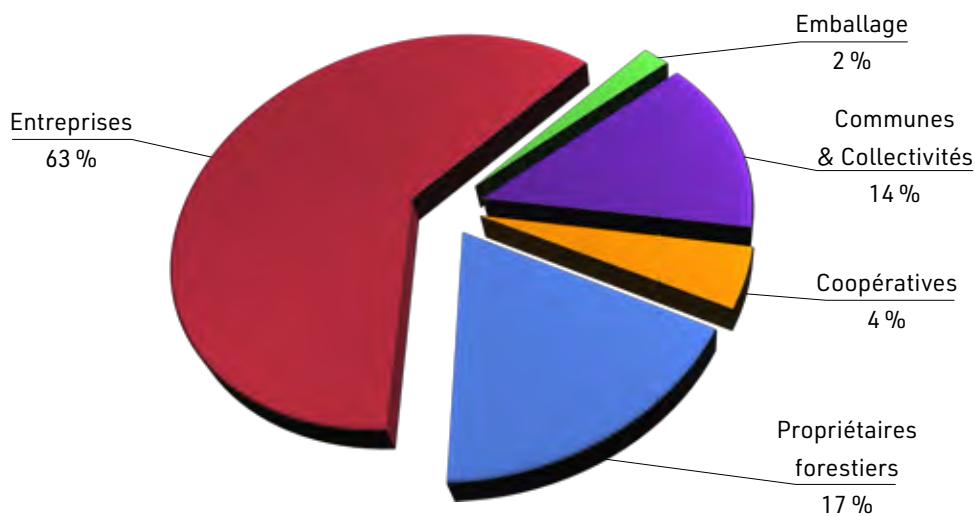
2<sup>e</sup> Emballeur

Département 33

\* L'Ile-de-France arrive régulièrement en tête pour les CVO collectées auprès des propriétaires forestiers privés, car les déclarations sont pour la plupart rédigées à l'adresse fiscale des personnes concernées.

**Les grandes « familles » de contributeurs à la CVO s'établissent comme suit :**

**2.5 Répartition globale de la CVO 2021  
par familles de contributeurs**



- Entreprises** : scieurs, exploitants forestiers, raboteurs, pépiniéristes, prestataires de services en travaux forestiers, producteurs de bois énergie, experts forestiers
- Propriétaires** : propriétaires forestiers privés
- Coopératives** : coopératives forestières
- Collectivités** : communes forestières, Office National des Forêts, collectivités publiques (Régions, hôpitaux, maisons de retraite...)
- Emballage bois** : caisses industrielles, palettes, emballages légers.

L'emballage en bois est mis en avant comme une « famille » à part entière pour deux raisons :

- > Cette seule activité consomme plus de 25 % des sciages résineux produits en France.
- > L'emballage bois est une alternative de bon sens aux autres matériaux que sont le plastique et le carton. Produit biosourcé, il bénéficie de la gestion durable des forêts, qui assure un renouvellement pérenne de sa matière première.

**NB :** l'écart que l'on constate entre les 2% que représente l'emballage bois sur ce graphique, et les 6% au 2.1 s'explique par une différence sur le total de référence (11,1 M€ au 2.4, correspondant à la totalité des sommes perçues sur la période 2021-2022, réparties par grandes catégories d'opérateurs ; et 7,8 M€ au 2.1 correspondant au total des déclarations 2021 détaillées reçues, hors ONF et régularisations des années antérieures).

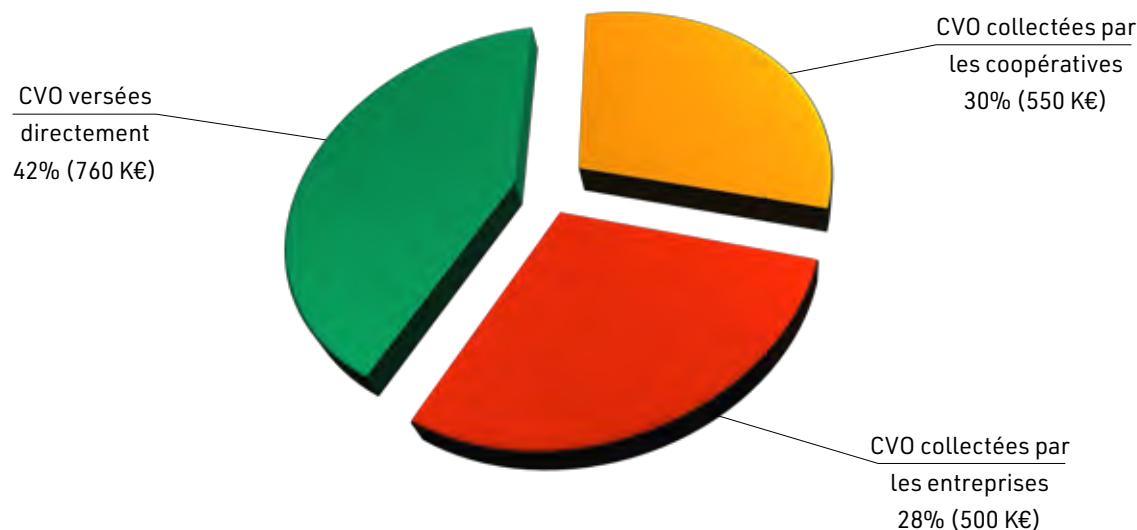
## La contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO)

### **Focus sur la répartition des modes de collecte pour les propriétaires forestiers** (sur une base de collecte de 1,8 M€)

Rappel : les propriétaires forestiers privés ont la liberté de choisir entre deux méthodes pour déclarer et payer leur CVO à France Bois Forêt :

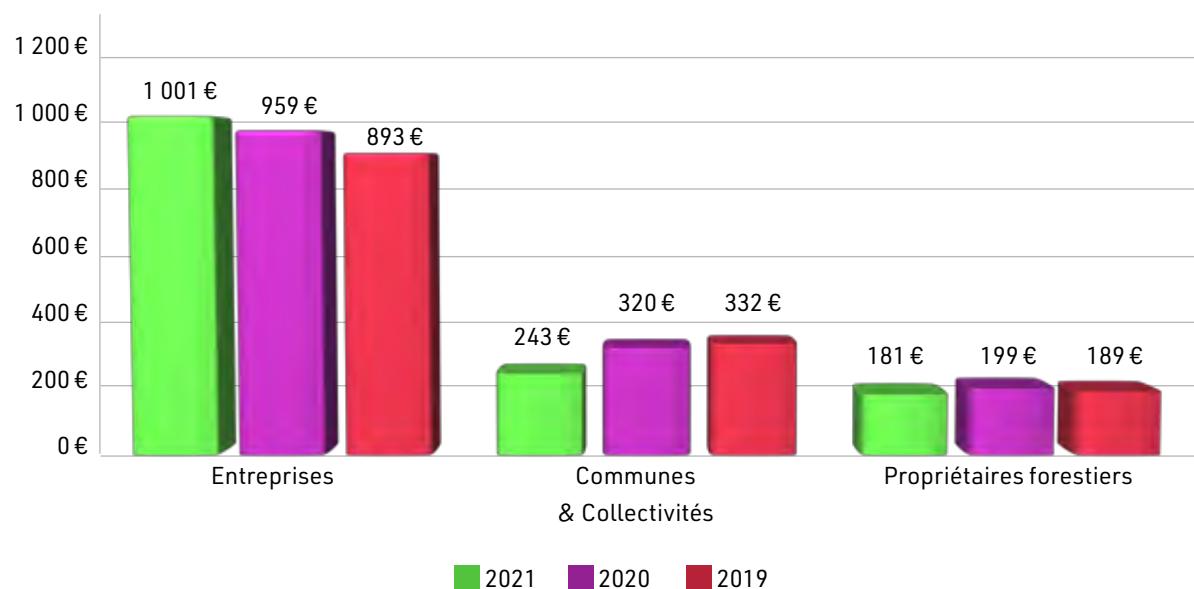
- Soit, ils déclarent et règlent leur CVO directement auprès de France Bois Forêt
- Soit, dans leur contrat de vente, ils délèguent la déclaration et le règlement de leur CVO à leurs acheteurs de bois ou à la coopérative dont ils sont adhérents. S'agissant de personnes privées n'ayant pas nécessairement de comptabilité suivie, cela représente une facilité de gestion de leur CVO, encouragée par France Bois Forêt

### **2.6 Modes de déclarations de la CVO 2021-22 des propriétaires forestiers**



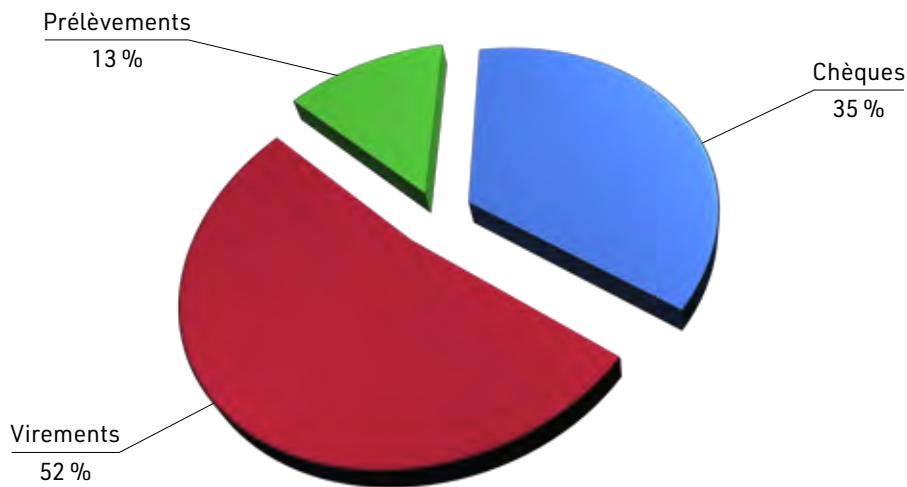
### **3. Typologie des règlements de CVO à l'échelon national**

#### **3.1 CVO moyennes par familles**



Les montants présentés ci-dessus ont fait l'objet d'un lissage des CVO versées les plus élevées afin de donner une image la plus réaliste de ce que règle un contributeur sur les trois dernières années.

### 3.2 Modes de règlement de la CVO 2021



**À savoir :** France Bois Forêt encourage le règlement des CVO par prélèvement automatique, qui est une solution de paiement rapide et sécurisée, ce mode de règlement étant ainsi passé de 9 à 13% du total collecté de 2020 à 2021, sur une base constante de 11,1 M€.

En outre, les contributeurs dont la CVO est supérieure à 500 € et qui choisissent le règlement par prélèvement automatique (pour cela, il faut obligatoirement effectuer au préalable la déclaration sur [cvo.franceboisforet.fr](http://cvo.franceboisforet.fr)) ont la possibilité d'opter pour un paiement en six échéances mensuelles, sans aucun frais supplémentaire

**15.300 ATTESTATIONS DÉLIVRÉES SUR L'EXERCICE 2021-22**



**Rappel : taux de CVO dans le cadre de l'Accord interprofessionnel 2020-2022  
7 taux et 13 assiettes**

Activités concernées	Taux de CVO ACCORD INTERPRO. 2020-2022
Prestataires de services en travaux forestiers et reboiseurs	<b>0,03 %</b>
Professionnels grainiers et pépiniéristes	<b>0,07 %</b>
Traitement, imprégnation du bois	<b>0,10 %</b>
Rabotage, usinage, profilage, aboutage et collage du bois	<b>0,10 %</b>
Emballage bois*	<b>0,10 %</b>
Fabrication de granulés, pellets et agglomérés	<b>0,10 %</b>
Gestionnaires forestiers**	<b>0,15 %</b>
Exploitation forestière et revente de bois ronds	<b>0,15 %</b>
Sciage, tranchage et mise en œuvre	<b>0,15 %</b>
Fourniture de bois et dérivés destinés à l'énergie ou l'industrie	<b>0,15 %</b>
Bois rendu usine	<b>0,25 %</b>
Bois abattu bord de route	<b>0,33 %</b>
Bois sur pied	<b>0,50 %</b>

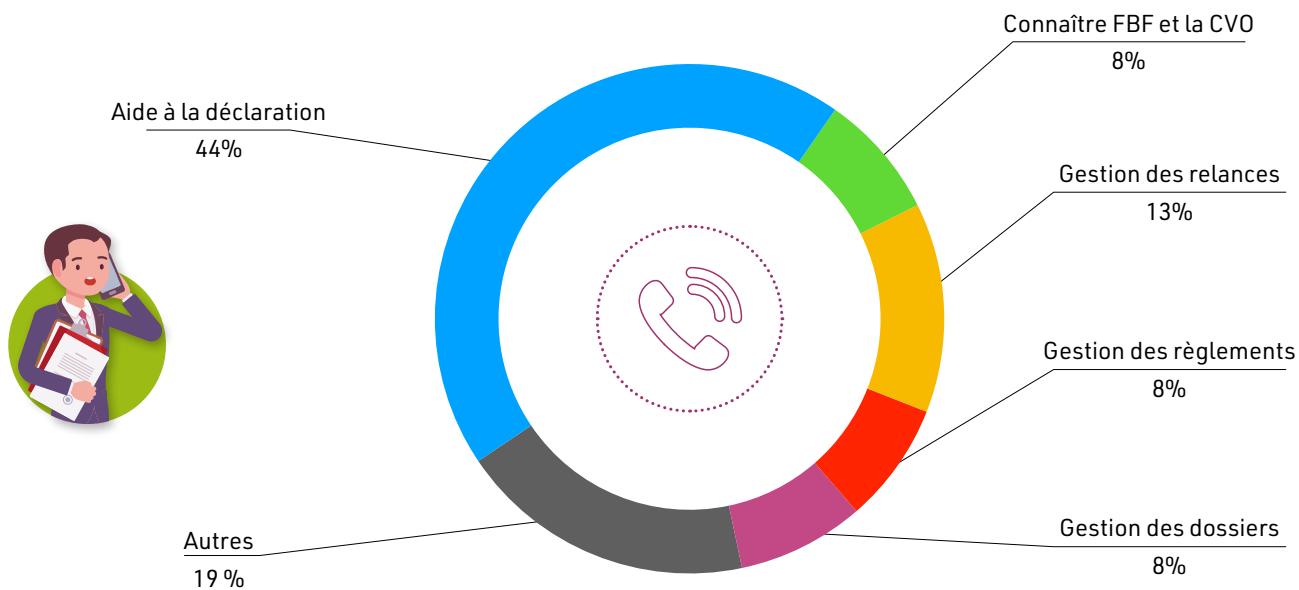
\* sur la base du montant des achats de bois

\*\* sur les commissions et/ou honoraires des ventes de bois

## La contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO)

### 4. Typologie des contributeurs

#### 4.1 Principaux motifs d'appels téléphoniques des contributeurs

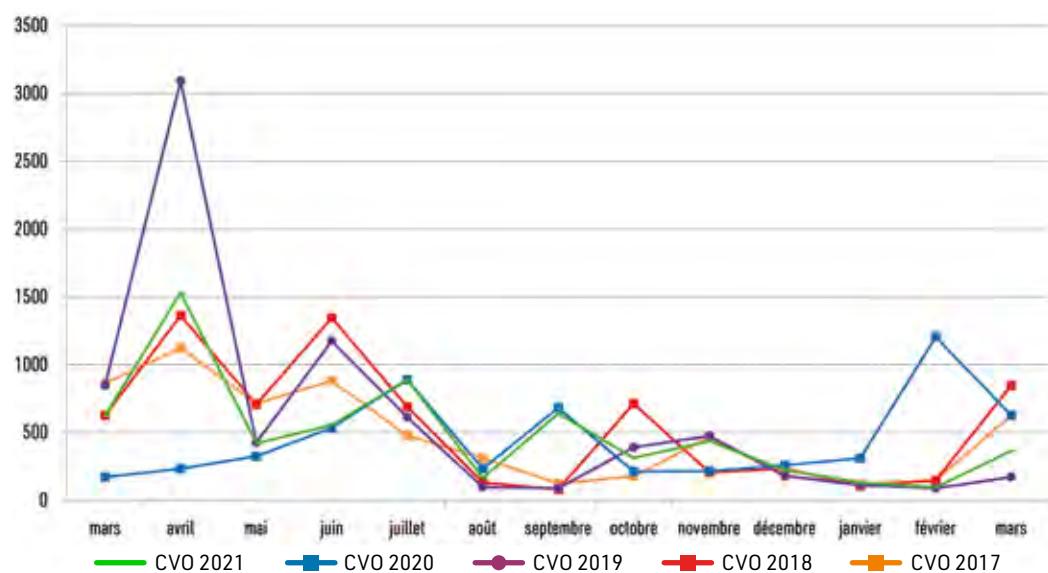


Sur une base de 3.207 appels entrants en 2021

Il est important de remarquer ici que la qualité des appels téléphoniques illustre depuis quelques années, un basculement depuis une gestion « contentieuse » (les contributeurs appellent parce qu'ils ont reçu une relance et/ou qu'ils ne s'estiment pas assujettis aux obligations liées à la CVO) vers une gestion de type « relation client », caractérisée par un accompagnement important au niveau de la déclaration (papier et internet) ainsi qu'à la mise à jour de leur dossier (changement d'adresse, imputation de règlement ou demande d'attestation de paiement).

**À savoir :** Pour la troisième année consécutive et en plus du centre d'appel basé à Marcq-en-Barœul, un **EXPERT** spécialisé est mis à la disposition des contributeurs du 15 mars au 30 avril pour toutes questions dans le cadre de l'établissement des déclarations de CVO.

#### 4.2 Appels entrants - campagnes CVO 2017 à 2021



Les pics d'appels correspondent :

- À la période de l'envoi initial des déclarations, avec une mobilisation accrue des téléopérateurs à Marcq-en-Barœul (59) pendant toute la période du 15 mars (envoi des premières déclarations) au 30 avril (date d'exigibilité) pour renseigner les contributeurs sur la CVO ainsi que pour les accompagner dans leur déclaration
- Aux périodes de relance, qui se succèdent pendant toute l'année et pour toutes les catégories de contributeurs, en fonction des éléments collectés par France Bois Forêt (chiffres d'affaires, montants des ventes de bois, détection satellite de coupes forestières, etc.)



# Comité de développement Recherche & Développement

présidé par Claude VANDEN ABEELÉ, avec Henry de Revel

*Depuis la création de France Bois Forêt  
plus de 1.000 programmes  
ont été financés.*

En 2021-2022,  
115 programmes ont été  
identifiés, certains d'entre  
eux sont illustrés dans les  
pages suivantes.

**Fondation France  
Bois Forêt pour  
notre patrimoine**  
• Appels à projet  
• Reconstruction  
Notre-Dame de Paris

**Comité de  
développement  
R&D**

Sylviculture,  
gestion durable  
et santé des forêts

**Comité de développement  
R&D**

Transformation  
et usages du bois

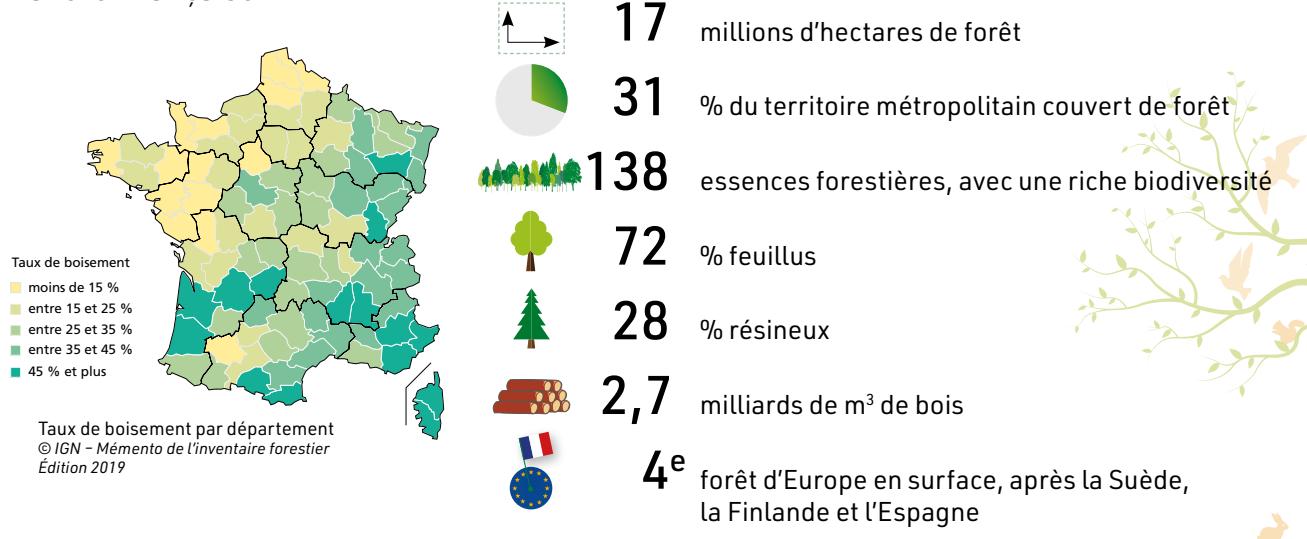


## Les programmes financés par France Bois Forêt en 2021-2022

### Chapitre 4

Le patrimoine forestier de la France est riche et extrêmement diversifié. Il fournit de très nombreux services sociaux, économiques et environnementaux : il fixe les sols, purifie l'air, filtre l'eau, produit du bois, **stocke du CO<sub>2</sub>**, et accueille une biodiversité abondante. **La filière Forêt-Bois apparaît ainsi comme un maillon essentiel dans les stratégies mises en place pour atténuer le changement climatique et afin d'accompagner la transition écologique et énergétique de notre pays.**

#### La forêt française



Dans ce cadre, France Bois Forêt au côté de ses partenaires cofinance des actions collectives de valorisation de la forêt française et de promotion des multiples usages du matériau bois.

#### *Extrait de l'accord interprofessionnel pour la période 2020-2022*

"Les cotisations [dont sont redevables les différents opérateurs de la filière Forêt-Bois appelées contributions interprofessionnelles obligatoires – dites CVO] sont destinées à soutenir des actions bénéficiant aux opérateurs de la filière, visant un intérêt commun conforme à l'intérêt général, qui sont les suivantes :

- Actions de communication et de promotion
- Actions de suivi de l'activité des marchés et de la filière, dans le cadre d'un « observatoire économique »
- Actions pour favoriser l'accès à la connaissance et aux savoir-faire de la filière
- Actions d'information et éducation à la multifonctionnalité de la forêt et l'économie du bois
- Actions de recherche et développement
- Actions de soutien du renouvellement forestier

Ces actions sont engagées par FRANCE BOIS FORÊT à partir d'initiatives locales, régionales, nationales ou internationales, notamment des organisations professionnelles représentatives des secteurs d'activité de la filière au niveau national, des associations à caractère interprofessionnel de la filière en régions ou d'une section spécialisée."

En effet, la société française est devenue principalement urbaine et le constat est fait que les néoruraux et les jeunes générations doivent disposer de toutes les informations nécessaires afin de mieux comprendre les cycles des forêts, du carbone, de la replantation, du reboisement et les multiples usages du matériau bois. À partir de nos forêts on peut aménager, rénover, isoler, construire, se chauffer,... et générer près de 400.000 emplois directs.

En 2021-2022, FBF a ainsi financé **plus de 100 programmes** dont certains, représentatifs de la diversité des sujets traités, sont présentés dans les pages suivantes.

## Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Quelques programmes représentatifs

Prog.

### Vergers à graines : l'allié de poids pour lutter contre le changement climatique

Renouveler, augmenter, diversifier, tels sont les trois axes majeurs de la feuille de route pour le développement des vergers à graines et leur adaptation au changement climatique. Une coordination de programmes menée, dans le cadre de leurs missions respectives, par France Bois Forêt et le Comité technique permanent de sélection (CTPS).

#### Vers une plus grande diversité génétique

La tendance observée ces dernières années est à une baisse de production des vergers. Sur le pin maritime, la récolte de semences était, il y a dix ans, d'environ 2 kg par hectolitre de cônes récoltés, contre 600 à 700 g aujourd'hui, soit presque trois fois moins. Sur le Douglas, les rendements à l'hectolitre sont passés de 800 à moins de 500 g. En cause, gelées tardives, pluies au moment des floraisons, mauvaises conditions de pollinisation, attaques de parasites, telle la punaise américaine... Résultat : des fructifications réduites et des graines vides plus nombreuses.

Dans les années 1990, nous produisions 120 millions de plants, contre 40 et 50 millions aujourd'hui. Le risque est d'avoir, à l'horizon 2030, un gros déficit pour la ressource en graines.

Et, justement, les programmes d'installation visent à augmenter la capacité de production – une nécessité pour un approvisionnement régulier des producteurs – et à obtenir également une plus grande diversité. Laquelle est à entendre en termes d'espèces, mais aussi sur le plan génétique au sein d'une même espèce. Ce travail est mené en collaboration avec les chercheurs, qui identifient les clones adaptés à tel ou tel scénario.



©Vimont-Mikado

### Le Plan de relance au service des vergers à graines

**Une première convention**, signée en décembre 2019 avec le ministère de l'Agriculture en charge des forêts, portait sur la création de trois vergers : un de cèdre de l'Atlas de 4 ha (planté cet automne) ; deux de mélèze (Sudetica et Polonica) de 5 ha chacun. Si tous ne sont pas encore installés, les financements sont acquis.

**La deuxième convention** s'inscrit dans le cadre de France Relance et prévoit l'installation de sept vergers : trois de Douglas (3 x 10 ha), un de chêne pubescent (10 ha), un de cèdre de l'Atlas (5 ha), auxquels s'ajoutent deux de tilleul : l'un à grandes feuilles, l'autre à petites feuilles. Autre projet, un verger de pin maritime hybride (8 ha) – pin des Landes croisé avec des pins de Corse. D'autres installations de vergers sont programmées, notamment pour le Douglas, le mélèze d'Europe, ou encore le mélèze hybride.



©adobestock



# Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Quelques programmes représentatifs

Prog.

## 21IR1398 : Lutte contre le morcellement du foncier forestier

Le morcellement de la forêt impacte les dynamiques de développement des stratégies forestières territoriales et dès lors tout devient plus compliqué : développer les filières économiques Forêt-Bois, mettre en place des chantiers mutualisés, favoriser l'usage du bois, etc. Réduire ce morcellement en valorisant les compétences des communes et une gestion collaborative publique-privée, c'est l'objectif du programme débuté en 2019 et mis en œuvre par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR).

### Mettre en place une dynamique de gestion durable

Il s'agit donc de faciliter la liaison des données cadastrales avec les données forestières. Qu'ils soient classifiés biens vacants sans maître (BVSM) ou non délimités, ce sont des biens qui peuvent potentiellement être valorisés au sein du patrimoine communal et intégrés à une dynamique de gestion publique. Pour ce faire, l'Union régionale des collectivités forestières Occitanie avait développé en 2018 un outil permettant aux élus de répertorier leurs propriétés communales et les BVSM. Dans le cadre du programme, il a été étendu à cinq régions et a évolué en intégrant un volet permettant de générer des cartes sur une commune donnée et de visualiser la forêt et sa composition : forêt publique soumise au régime forestier, parcelles de propriété communale, parcelles sans propriétaire.

### Un accompagnement des collectivités

Une fois ce recensement réalisé, les porteurs du projet proposent un accompagnement, par exemple, pour les procédures d'intégration d'une parcelle sans maître au patrimoine forestier communal. Au total 166 collectivités ont été accompagnées et 677 ha ont bénéficié de travaux d'intégration au régime forestier.

Prog.

## 21RD1345 : RMT Aforce

La mission du Réseau Mixte Technologique d'adaptation des forêts au changement climatique est de capter et de rassembler des données essentielles sur le changement climatique, pour mieux les restituer et les valoriser auprès des professionnels de la filière Forêt-Bois. Formations, ateliers, appels à projets, travaux portant sur la gestion des peuplements et celle des risques... sont autant de cordes à son arc. Le réseau publie ensuite les résultats de ces travaux et organise des colloques de restitution de manière à redistribuer l'information.

### Focus sur le réseau Esperense

Il vise à mettre en place un réseau collectif d'expérimentations de nouvelles espèces dans le but d'identifier rapidement le matériel génétique du futur. Comment ? En créant des dispositifs de comparaison d'espèces et de provenances afin d'étudier leur survie et leur développement dans différents contextes de stations forestières, ainsi que des tests en gestion courante appelés « îlots d'avenir », afin de suivre leur comportement grandeur nature. Esperense devrait, à terme, favoriser une meilleure connaissance du comportement des essences et provenances, permettre d'identifier les essences de substitution mieux armées que celles en place pour lutter contre le changement climatique, de cartographier les zones à enjeux et vulnérables, d'organiser les besoins d'approvisionnement en graines et plants, de rationaliser les essais.

<https://www.reseau-aforce.fr/n/esperense/n:3657>



# Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

## Quelques programmes représentatifs

Prog.

### **21RD1380 : REFER** Réseau expérimental forestier d'essences de diversification

Le programme « Réseau expérimental forestier d'essences de diversification pour le renouvellement des forêts » porté par le FCBA, l'INRAE, l'ONF et le CNPF consiste à retourner sur des parcelles âgées installées il y a plus de 10 ans avec des espèces rares et peu communes en France pour actualiser les données sur leurs peuplements en termes d'adaptation et de croissance des arbres : état sanitaire, diamètre, hauteur... 19 espèces - 13 résineux et 6 feuillus - ont été jugées collégialement prioritaires.

#### Échantillons de matériel végétal

Le programme porte également sur l'intérêt que présentent ces parcelles : il s'agit d'identifier, d'une part, celles susceptibles de fournir des échantillons de bois de taille suffisante pour leur caractérisation mécanique, d'autre part, celles pouvant être sources de matériel végétal (graines, boutures, greffons...). Pour les premières, les informations collectées permettront de déterminer le potentiel de production de bois d'œuvre d'une espèce sous un type de climat, mais aussi de caractériser les régions où c'est possible, risqué ou impossible. Quant à l'éventuelle source de matériel végétal, toutes les parcelles ne s'y prêtent pas, une essence peut s'avérer très intéressante, mais offrir une base génétique insuffisante pour une utilisation à grande échelle. L'objectif est d'aboutir, pour quelques essences, à des préconisations.

Prog.

### **21RD1315 : réalisation de la Plateforme nationale de recensement des dégâts gibier**

Prendre en compte la pression et les dégâts du grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier...) sur les peuplements forestiers, tel est l'objet de ce programme réunissant les propriétaires et gestionnaires de la forêt publique et privée et piloté par Fransylva. Avec, en ligne de mire, la création d'une plateforme nationale de recensement pour fournir une information fiable et cohérente afin d'améliorer l'équilibre forêt/gibier.

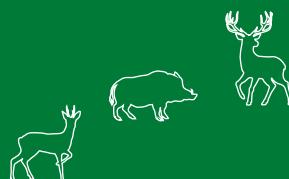
Abrutissement, écorçage, frottis, tels sont les dégâts observés en forêt. Principaux responsables : les grands ongulés et, plus précisément, la famille des cervidés (cerf, chevreuil, chamois, mouflon...). Or ces populations ne cessent de croître malgré des tableaux de chasse revus à la hausse ces deux dernières décennies. Le programme initié en 2019, visait à identifier et à caractériser les différents outils d'évaluation et de signalement de la pression et des dégâts sur les peuplements forestiers, publics et privés et à développer une procédure qui convienne à tout type de forêt et qui puisse générer des données fiables et communes sur tout le territoire. En juin 2021, une première version de la plateforme nationale forêt-gibier a été lancée.



Brouard dans une peupleraie de la vallée de la Marne (région Champagne-Ardenne). Photo : Sylvain Gaudin/CNPF

**Une deuxième phase de développement** est en cours qui permettra une meilleure accessibilité : comptes individuels pour les propriétaires et leur référent, application smartphone.

**Une troisième phase est prévue** pour l'intégration des données de pression à l'échelle des propriétés. L'interprétation de toutes ces informations permettra de réajuster les plans de chasse en fonction de la population de grand gibier et des problèmes constatés. Un outil cartographique qui devrait favoriser une meilleure concertation des forestiers et des chasseurs.



# Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Quelques programmes représentatifs

Prog.

## 19RD990 : Lutte contre la chalarose du frêne : Chalfrax

Certaines régions sont plus impactées que d'autres par la chalarose du frêne, maladie fongique provoquée par *Chalara fraxinea*, un champignon pathogène venu d'Asie. De même, les jeunes arbres meurent très rapidement, contrairement aux individus adultes. Connaître, comprendre, agir et communiquer : c'est le fil conducteur du programme piloté par le Centre national de la propriété forestière (CNPF) initié en 2015 et qui s'est achevé en 2021.

Le premier axe a consisté à identifier les facteurs pathologiques, épidémiologiques, de vulnérabilité des peuplements, donc de probabilité d'infection.

### 1 à 2 % d'arbres asymptomatiques

Autre axe de travail, l'hétérogénéité des atteintes : certains frênes ne montrent aucun signe de la maladie depuis plusieurs années. Soit l'arbre n'a pas rencontré le champignon ; soit ce dernier a infecté les feuilles en été, mais n'a pas eu le temps d'atteindre les rameaux soit les arbres sont bel et bien infectés, mais développent des mécanismes de défense et ce sont ceux-là qui nous intéressent pour des raisons évidentes de sauvegarde de l'espèce même si leur proportion est très minime, de 1 à 2 %. Tout un pan du programme a donc été dédié à la mise en place d'études pour déterminer les facteurs d'origine génétique, afin de sélectionner les spécimens les plus résistants et de donner lieu à une génération plus tolérante à la chalarose.

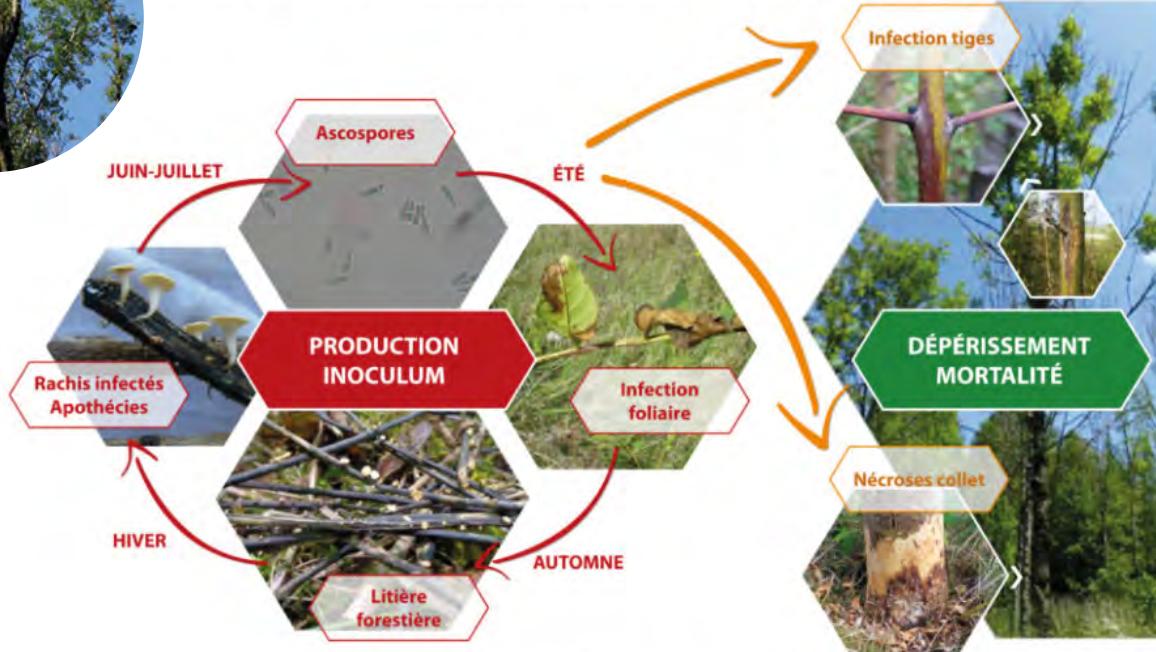
### Des outils d'aide à la gestion

Tous ces travaux ont donné lieu à des outils d'aide à la décision, notamment de diagnostic donnant accès à des indicateurs d'expertise à l'échelle de l'arbre – mortalités des branches, niveau de dégradation des collets... – et sur la base d'éléments techniques. Soit des clés pour délivrer des recommandations de gestion des peuplements, et agir selon le niveau de vigilance – courant, accru ou maximal –, le resituer par rapport au contexte national... À chaque niveau correspondent des prescriptions présentées dans un guide de gestion sous forme de fiches itinéraires.

Aboutissement du projet, le guide de gestion national, *Le Frêne face à la chalarose*, délivre les outils d'aide à la décision articulant la stratégie élaborée, ainsi qu'un état complet des connaissances. Publié par l'Institut pour le développement forestier, l'ouvrage est aujourd'hui disponible à la vente.



### CYCLE DE VIE D'*HYMENOSCYPHUS FRAXINEUS* LE CHAMPIGNON RESPONSABLE DE LA CHALAROSE DU FRÊNE



Source : Le Frêne face à la chalarose – CNPF-IDF

# Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Quelques programmes représentatifs

Prog.

## 20RD1128 : Faisabilité de variétés spécialisées de pin maritime

Actuellement, les vergers à graines homologués se composent d'une quarantaine de clones différents (cas VF3) pour obtenir un nombre suffisant de diversité génétique. Répartis sur le terrain, ces clones représentent les géniteurs, à la fois en tant que mère et que père, via une pollinisation libre. C'est ainsi que se crée la variété.

**Le programme vise à déterminer la possibilité de créer une variété spécialisée par croisement contrôlé biparental.**

Contrôlé car réalisé manuellement, et biparental car choix d'une mère et d'un père. Une technique qui diminue ainsi le nombre d'individus pour ne garder que les plus performants. Plus concrètement, la population d'amélioration est identifiée et sélectionnée en forêt ; les individus intéressants sont croisés en conservatoire pour créer la génération du « dessous ». Des descendants que nous testons ensuite sur terrain pour retenir ceux qui répondent aux critères attendus. Ce qui permet d'obtenir un classement de tous ces individus et de dégager un plan d'amélioration.

Les mesures sur chaque individu, sur terrain, alimentent une base de données ; chaque arbre est qualifié de manière phénologique et se voit attribuer une valeur génétique, avec calcul de l'index de sélection sur les deux critères principaux que sont la vigueur et l'écart de forme. En haut de la liste donc, les individus les mieux notés ! Et ce sont ceux-là que l'on croisera à nouveau entre eux.

Prog.

## Le club Bois & Forêt

Le Club Bois & Forêt a organisé plusieurs événements au cours de l'année 2021, la plupart du temps en visioconférence.

- Une rencontre a été organisée le 28 avril 2021 autour de M. François Bonnet, délégué ministériel forêt-bois au sein du Ministère de la Transition écologique. L'objectif de cette rencontre, à laquelle ont participé sept députés et deux sénateurs, était d'évoquer le rôle du délégué ministériel récemment nommé et d'échanger avec lui sur sa mission et sur les enjeux majeurs des mois à venir pour la filière Forêt-Bois : en particulier l'adaptation des forêts au changement climatique, les relations entre la société et la filière Forêt-Bois ainsi que le développement des usages du bois.



François Bonnet, délégué ministériel forêt-bois au sein du Ministère de la Transition écologique

- Le 21 septembre 2021 s'est tenue une rencontre en visioconférence autour d'Humberto Delgado Rosa, directeur du capital naturel à la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne. Cette réunion était consacrée à l'actualité européenne puisqu'elle faisait suite à la présentation par la commission européenne de la stratégie de l'Union Européenne pour les forêts en juillet. La rencontre s'est tenue en présence de François Bonnet et sans parlementaires. Elle a permis aux représentants de la filière d'interroger M. Delgado Rosa sur la vision de la Commission européenne du rôle de la forêt et de la filière bois et de lui partager leurs points de vigilance.



- Enfin, le 1<sup>er</sup> décembre 2021, les membres du Club Bois & Forêt se sont réunis pour un dîner dans les locaux de Com'Publics. Les partenaires du Club ont échangé sur les actualités de la filière et sur les perspectives pour l'année 2022. À cette occasion, le président Jean-Michel Servant a pu exprimer ses attentes pour les travaux du club et pour la filière.





# Transformation et usages du bois

Quelques programmes représentatifs



## Prescription du bois français en régions

Comment la filière peut-elle profiter de l'engouement durable pour la construction bois ? D'abord, en développant des relations privilégiées avec les constructeurs favorisant les circuits d'approvisionnement courts ou s'engageant à acheter un volume minimal de bois français, à l'instar de Bouygues Construction qui a signé, au terme d'un accord inédit avec la Fédération nationale du bois (FNB) et le label Bois de France, un contrat-cadre avec l'entreprise Piveteau bois. Ce contrat engage l'entreprise à utiliser 30 % de bois français à partir de 2021 et 50 % en 2025. Cela ne suffira pas. D'où les efforts engagés, depuis quelques années, par plusieurs organisations de la filière pour favoriser la prescription de bois issus de forêts françaises et transformés en France.

**Pour diffuser ce message au plus grand nombre, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) s'appuie sur un réseau d'élus ancré localement et porteur de messages politiques auprès des pouvoirs publics.**

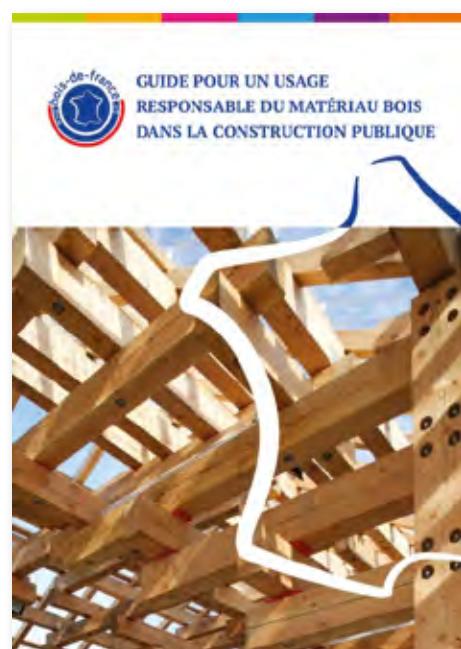
Un réseau de chargés de mission sensibilise et accompagne les collectivités en mairie. Lors d'ateliers de formation, de visites de chantiers, de forums dans les salons, ils rappellent les bénéfices écologiques, économiques et sociaux de la construction bois. Les Communes forestières ont ainsi mis en ligne ART, un calculateur de retombées territoriales des projets de construction bois. L'occasion de se rendre compte qu'une large part (69 à 89 %) de la valeur ajoutée d'un projet de construction bois reste dans le territoire hôte. <https://franceboisforet.fr/2021/06/22/valoriser-la-construction-en-bois-local-tout-un-art/>

L'appétence pour le bois, les responsables des associations régionales à caractère interprofessionnel de la filière Forêt-Bois (Fibois) l'ont bien perçue. Ils mènent ainsi depuis plusieurs années un ambitieux programme dans le but de favoriser les utilisations du bois français dans les secteurs de la construction et des aménagements extérieurs et intérieurs. Ils organisent pour cela partout sur le territoire des formations, initiations, visites, rencontres, présentations, etc., auprès des publics cibles : MOA, MOE, BET, économistes, entreprises, écoles... et les accompagnent dans leur projet tout en assurant la diffusion des outils créés au sein de la filière.

**De longue date, la Fédération nationale du bois (FNB) a mis en valeur le bois français.** En 2015, elle lançait l'association « Préférez le bois français », événement annonciateur de la création d'une marque collective. L'association est devenue Bois de France, à l'origine du label du même nom. Après avoir bâti et fait valider le référentiel, Jérôme Martinez s'est lancé dans sa promotion. Principal argument : « Il s'agit du seul label français garantissant que le bois certifié provient à plus de 80 % de forêts françaises et que la transformation, l'assemblage et l'emballage des produits sont effectués en France », explique le responsable de Bois de France. Et cela paie ! En quelques mois, une centaine d'entreprises s'engagent. En parallèle, l'association a achevé la rédaction d'un guide pour les marchés publics. « Dédié aux acheteurs soumis au Code de la commande publique, il facilite l'intégration aux marchés publics d'engagements et d'exigences liés aux critères d'empreinte carbone, de traçabilité des bois et d'objectifs de gestion durable des forêts », conclut Jérôme Martinez.



L'un des plus anciens bâtiments de la commune d'Arches (88) a fait l'objet d'une réhabilitation en vue de sa transformation en pôle socio-culturel baptisé « L'Hétraie ». Essences : hêtre (structure et menuiseries) ; Douglas (entrails et chevrons), poutres en épicea (caissons de toiture). Architecte : Haha Atelier d'Architecture. Photo : Matthieu Claudel



# Transformation et usages du bois

Quelques programmes représentatifs

Prog.

## 21RD1329 : City zen wood

Diminution du stress et sensation d'apaisement. Tels sont, dans les grandes lignes, les effets physiologiques du bois observés sur les individus lors de l'étude City Zen Wood réalisée par l'Institut technologique FCBA. C'est en partenariat étroit avec le laboratoire japonais Toshiharu Ikaga, précurseur en la matière, que les protocoles ont été élaborés. Il s'agissait d'analyser les effets de quatre matériaux (bois, PVC, béton et aluminium) sur la stimulation de certains sens – toucher (main et pied), vue et odorat –, en mesurant les réponses physiologiques en termes de stress et d'apaisement.

De manière générale, les protocoles ont permis d'identifier, d'une part, des réponses significativement ou tendanciellement différentes selon le matériau utilisé, d'autre part, une modification significative des constantes physiologiques évaluées entre un état de repos et une stimulation. Les sollicitations sensorielles avec le bois ont généré, dans la plupart des cas, des effets physiologiques positifs (abaissement du rythme cardiaque et de la pression artérielle par exemple), traduisant le passage à un état plus apaisé de l'individu.

Prog.

## 21PC1320 Trophée de l'innovation

Le 11 mai, Forinvest Business Angels, l'école d'ingénieurs ESB, Fibois France et le Pôle de compétitivité Xylofutur dévoilaient les sept lauréats de la seconde édition de Canopée Challenge. Désormais incontournable dans le secteur du bois, le concours organisé sous le Haut Patronage du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et financé notamment par FBF a permis de recenser 160 projets innovants. Les co-organisateurs ont donné l'opportunité à 65 d'entre eux de présenter leurs initiatives à l'occasion de six étapes régionales et d'une étape internationale. À l'issue de la finale, 13 candidats sont venus "pitcher" devant un jury réuni dans les locaux de Bpifrance, à Paris. Sept lauréats ont finalement été mis en lumière, à travers trois catégories : Création, Développement et International. En complément de la dotation globale de 60 000 €, les organisateurs du concours et leurs partenaires prévoient un accompagnement en compétences qui permettra de faciliter l'éclosion de ces lauréats.

<https://canopeechallenge.com/>





# Transformation et usages du bois

Quelques programmes représentatifs

Prog.

## 21RD1403 : France Bois 2024

Le projet France Bois 2024, financé par FBF et le Codifab, a été mis en place pour favoriser l'utilisation des solutions de construction et d'aménagement en bois, notamment français, dans les réalisations des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024. Il vise à apporter les informations collectives nécessaires aux maîtres d'ouvrage et à faciliter la participation d'un maximum d'entreprises de la filière. Les JOP de Paris en 2024 sont l'occasion pour la filière bois construction et aménagement de démontrer ses capacités, ses compétences et ses atouts écologiques et sociétaux auprès des donneurs d'ordre et du grand public français. Ils constituent aussi une formidable opportunité de créer une vitrine internationale, et de donner un coup d'accélérateur à la part du bois dans la construction et l'aménagement en France.

**Pour découvrir la place privilégiée du bois dans le village des athlètes et les différents sites des jeux :**

<https://www.francebois2024.com/#le-bois-et-les-jeux>



Ce programme a également été l'occasion de travailler sur la traçabilité du bois en mettant autour de la table BOIS DE FRANCE, FCBA, FSC et PEFC. L'outil France Bois Traçabilité est pensé pour accompagner toute la chaîne d'acteurs dans la montée en compétence collective sur la traçabilité, et conjugue les 2 démarches gestion durable et origine et transformation en France.



Prog.

## 21PT1339 : Structuration de l'offre aménagement bois

Dans la continuité des projets menés les années précédentes, les professionnels de la seconde transformation souhaitent apporter une réponse aux marchés de la construction des produits en bois, en structurant l'offre française par des critères d'adaptabilité, de flexibilité et de réversibilité, en accord avec les différents usages.

**L'action s'est déroulée selon 3 axes majeurs :**

- Structuration de l'offre produits en bois de France pour l'aménagement intérieur et extérieur : réflexion concertée avec les professionnels sur le marché, les attentes, visites des scieries pour identifier les fiches produites à réaliser et le plan du futur catalogue des produits bois de France.
- Accompagnement technique des utilisateurs de FDES de produits et ouvrages utilisant des bois de France : le configurateur de FDES a été mis en ligne début 2021, l'outil DE-boisdefrance permet de valoriser les atouts environnementaux des produits en bois de France (issus de forêt française et transformés en France) utilisé dans la construction.
- Communication : une forte campagne de communication a ainsi été menée tout au long de l'année 2021 pour faire connaître l'outil auprès des prescripteurs, architectes et bureaux d'études.

<https://www.de-boisdefrance.fr/>



# Transformation et usages du bois

Quelques programmes représentatifs

Prog.

## 21PT1341 : Valorisation des Plans bois II et III

Depuis 2009, trois Plans Bois se sont succédés, permettant le repositionnement du bois dans la construction au travers d'études scientifiques et techniques et d'outils d'aide à l'appropriation. Il a donc été convenu, en accord avec l'ensemble des partenaires engagés dans ces actions, de mettre en place une action collective de valorisation des résultats des Plans Bois II et III :

- Création de quatre nouveaux documents en format A5 en recto verso pour présenter les sites et outils : AMBITION BOIS, Catalogue Bois Construction / BoisREF, BIBLIOBOIS et METIERS FORÊT BOIS avec indication des cibles concernées
- Création de quatre vidéos tutorielles de présentation des sites et outils : à consulter ci-dessous sur YouTube.
- Un document de synthèse de 42 pages reprenant les travaux réalisés en fonction de huit thématiques : sécurité, thermique, acoustique, durabilité, réhabilitation, base de données, environnement et produits & solutions innovantes.

**ambition-bois.fr**



## BILAN PLANS BOIS 1, 2 ET 3

Décembre 2021

Avec le soutien de :



À consulter sur YouTube : <https://www.youtube.com/playlist?list=PLPnvuVKQkNPi30DhxcaxGgqve1cRY0pTj>

Outil Ambition-Bois

Outil Biblio bois

Catalogue Bois Construction et BoisREF

Outil filière Métiers - Forêt - Bois



# Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine

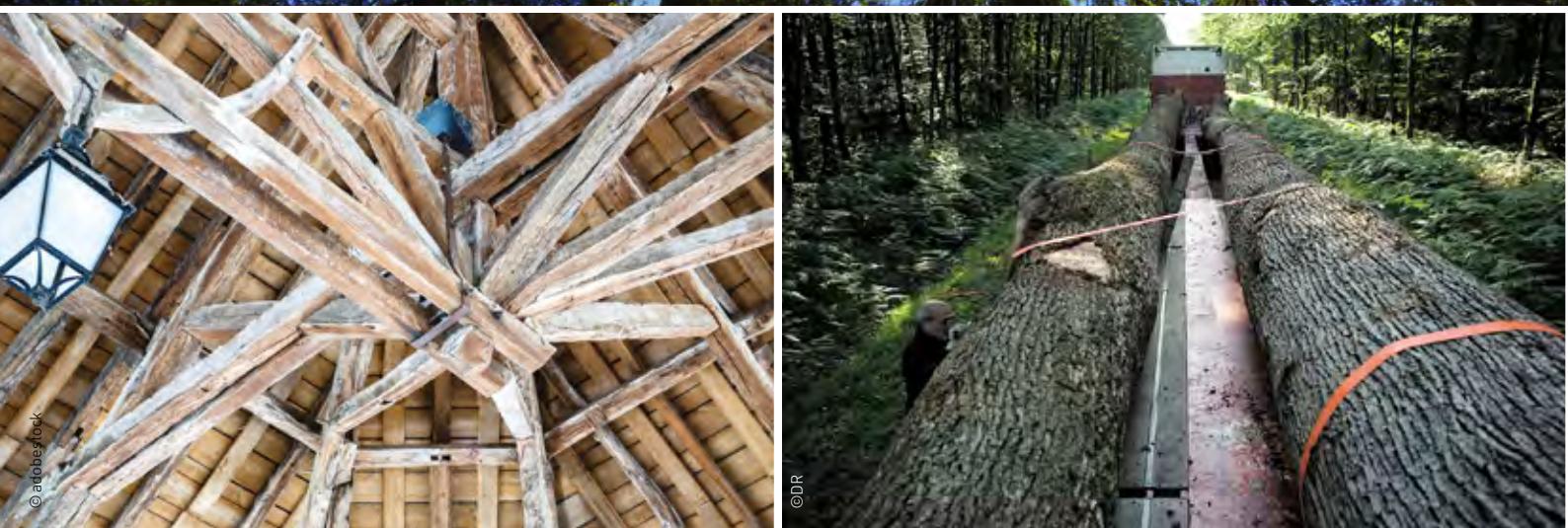
sous l'égide de la Fondation de France

par Henry de Revel, délégué de la fondation



Restaurer notre  
**patrimoine bâti**  
grâce à nos forêts

© DR



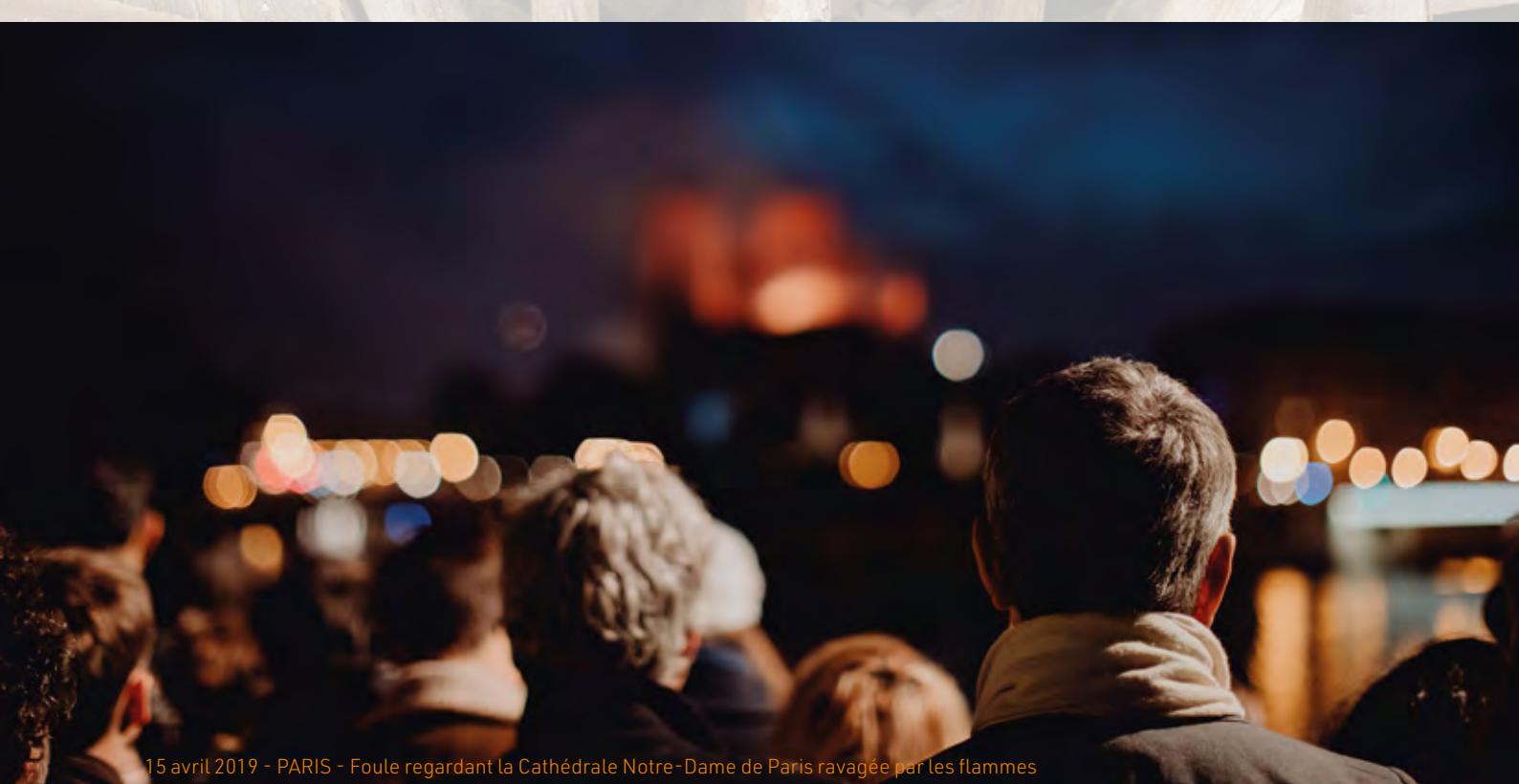
© adobe stock



# La Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine

## Contexte et objectifs de la fondation

À la suite de l'immense émotion suscitée par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15.04.2019, toutes les organisations professionnelles représentatives de l'Interprofession nationale France Bois Forêt ont voulu participer à leur façon à la restauration de ce patrimoine unique. Au-delà de ce projet commun hautement symbolique, la filière Forêt-Bois souhaite contribuer à la sauvegarde d'éléments du patrimoine moins médiatisés en créant le 27 novembre 2019 la **fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine**, sous l'égide de la Fondation de France.



15 avril 2019 - PARIS - Foule regardant la Cathédrale Notre-Dame de Paris ravagée par les flammes

adobestock@torabarra

**Le Fonds a pour objet d'aider à la restauration du patrimoine public bâti présentant un intérêt historique, artistique ou architectural, et à la restauration de Monuments Historiques privés accessibles et ouverts au public, mettant en valeur des matériaux en bois privilégiant l'utilisation de bois issus de forêts françaises certifiées « gestion durable ».**

*Pour être éligible une demande de financement doit impérativement comporter une part très significative de matériau bois issu de forêts françaises gérées durablement dont la traçabilité ne fait aucun doute. La libre appréciation « de la part très significative » est laissée aux membres du jury et du Comité exécutif en dernier ressort.*



**FONDATION  
FRANCE BOIS FORêt  
POUR NOTRE  
PATRIMOINE**

Sous l'égide de la Fondation de France



# La deuxième Édition de l'appel à projets

## 70.000 € attribués à parts égales aux 7 lauréats de la deuxième Édition

Le comité exécutif de la fondation s'est réuni le 15 décembre 2021 afin d'examiner les dix-neuf dossiers de demandes de soutien et leurs projets de restauration associant le bois issu des forêts françaises et les savoir-faire des professionnels. Sept lauréats ont bénéficié chacun d'une dotation de 10.000 euros.

Ces projets sont à voir et revoir sur la chaîne YouTube de France Bois Forêt et sur FBF TV (voir QR code page suivante).

### *La ferme des Arces de Morteau, commune de Nancray - 25360*



Patrimoine rural ou agricole



Ce projet consiste en la restauration du pan est de la toiture d'une ferme traditionnelle du Haut-Doubs, démontée de son lieu d'origine puis remontée au milieu des années 1980 sur le site du Musée de plein air de Maisons comtoises de Nancray.

### *Patrimoine bâti de Loka et Boniville, commune de Papaïchton - 97316 - Guyanne*



Patrimoine artistique

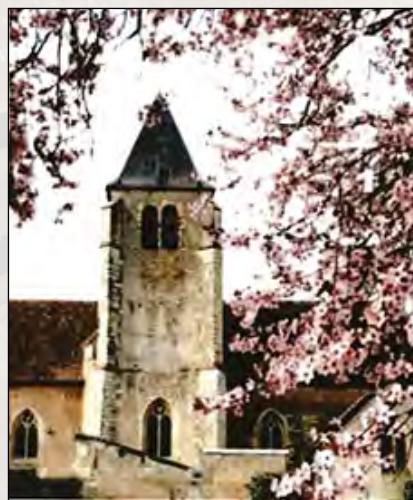


L'objectif est de préserver un patrimoine local constitué de 2 maisons (ou « cases ») traditionnelles de la communauté « aluku » à l'architecture unique, porteuse de l'histoire et de la culture locale pour les habitants et les générations futures de Papaïchton, commune isolée de Guyane française.

### *Église Saint-Aubin, commune de Germenay - 58800*



Patrimoine religieux



Le projet vise la réfection du parquet datant de 1924 avec du chêne massif provenant de forêts françaises.



## Église communale Saint-Maurice, commune de Brabant-le-Roi - 55800



Patrimoine religieux



Menacée par l'humidité, le projet vise (i) la réfection de la toiture et le remplacement et la fixation des ardoises sur le clocher, (ii) la réfection du portail ouest et (iii) la création d'une ouverture en créant un panneau pivotant dans un vitrail, et d'une ouverture dans la sacristie pour permettre la ventilation naturelle.

## Pont-levis du château d'Aumont, commune de Boulogne-sur-Mer - 62200



Patrimoine fortifié



Le château d'Aumont ou actuel Château-Musée fut construit sous la commande de Philippe Hurepel entre 1227 et 1231, en même temps que les fortifications. Il fut ensuite profondément modifié lors des conflits armés de l'époque moderne. Il fut adapté à l'artillerie au début du 16<sup>e</sup> siècle. L'occupation anglaise et la reconquête par le Royaume de France ont induit de profundes modifications de ses dispositions.

## Hôtel-Dieu de Galande, commune de Senlis - 60300



Patrimoine rural ou agricole



L'ancien Hôtel-Dieu de Galande se situe dans le centre historique de Senlis, sur un des axes historiques de la ville. Le bâtiment, aujourd'hui composé d'une aile principale est-ouest et d'un retour vers le sud-est partiellement protégé au titre des Monuments historiques. Le projet prévoit une première phase de consolidation structurelle et de réfection du clos-couvert avec la reprise de la charpente, la restauration des façades et la création de l'ensemble menuisé de la façade sud.

## Le château de Saconay, commune de Pomeys - 69590



Patrimoine historique



Ce projet s'inscrit dans un programme de restauration de l'édifice commencé en 1980 et devant se poursuivre encore de nombreuses années. Il vise la réfection de la charpente, la couverture, la zinguerie et les ornements du donjon du château ainsi que de son échauguette et de sa tour médiévale.



**Pour en savoir plus sur les lauréats et découvrir les projets en vidéo :**  
<https://franceboisforet.fr/les-laureats-2021-2e-edition-fondation-fbf/>



# Opération en faveur de la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris

L'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris a été établi par la loi du 29 juillet 2019, à la suite de l'incendie qui a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019, et institué par le décret n° 2019-1250 du 28 novembre 2019.

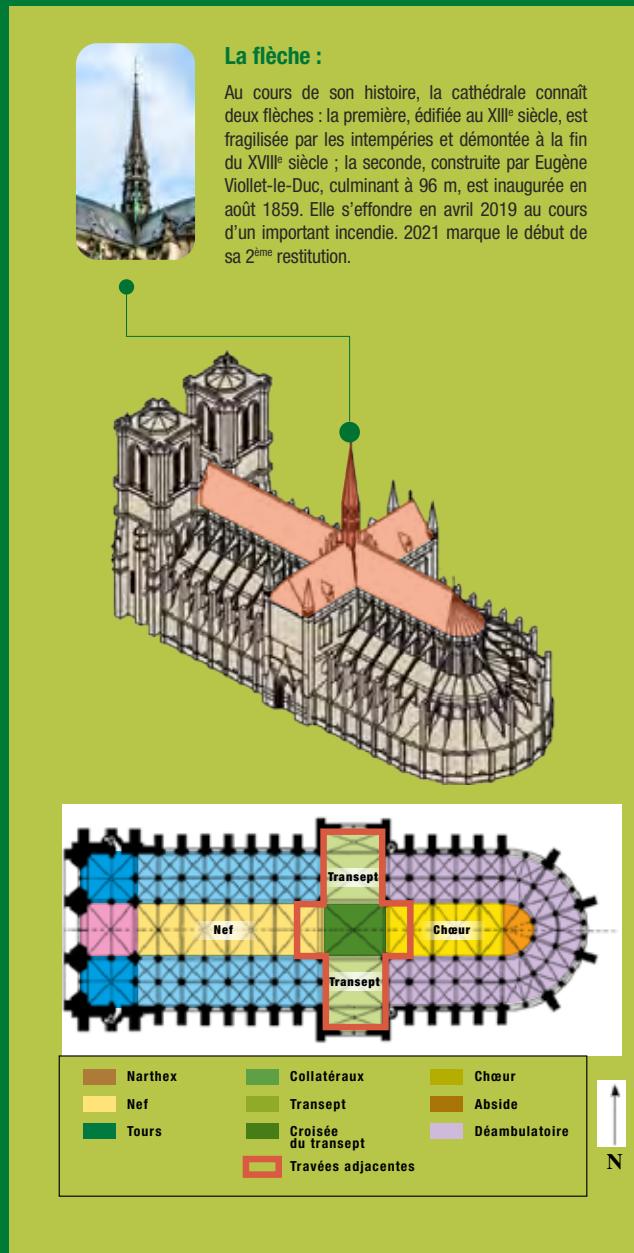
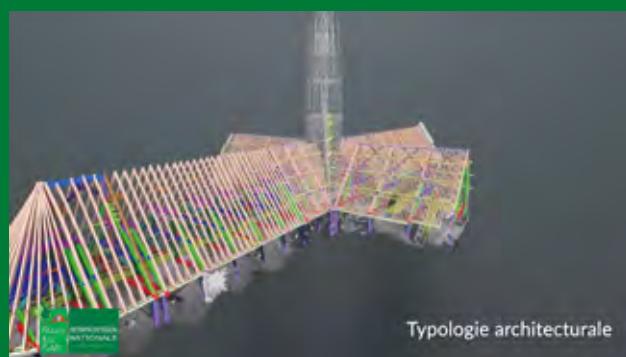
Dans le cadre de ses missions, l'Établissement assure la conduite, la coordination et la réalisation de l'ensemble des études et des opérations de conservation et de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et de son mobilier dont l'État est propriétaire.

Le projet de restauration de la cathédrale prévoit de restituer dans leur dernier état documenté et dans leur matériau d'origine, le bois de chêne, les charpentes de la cathédrale (flèche, travées adjacentes et transept), conçues par Viollet-le-Duc au XIX<sup>e</sup> siècle et celles du chœur et de la nef datant du XIII<sup>e</sup> siècle.

La filière à travers son interprofession nationale a souhaité contribuer à la restauration de la charpente de la cathédrale et assurer pour ce faire l'approvisionnement en chêne français grâce aux dons de forestiers privés et publics et des scieurs qui assureront le débit des pièces nécessaires.

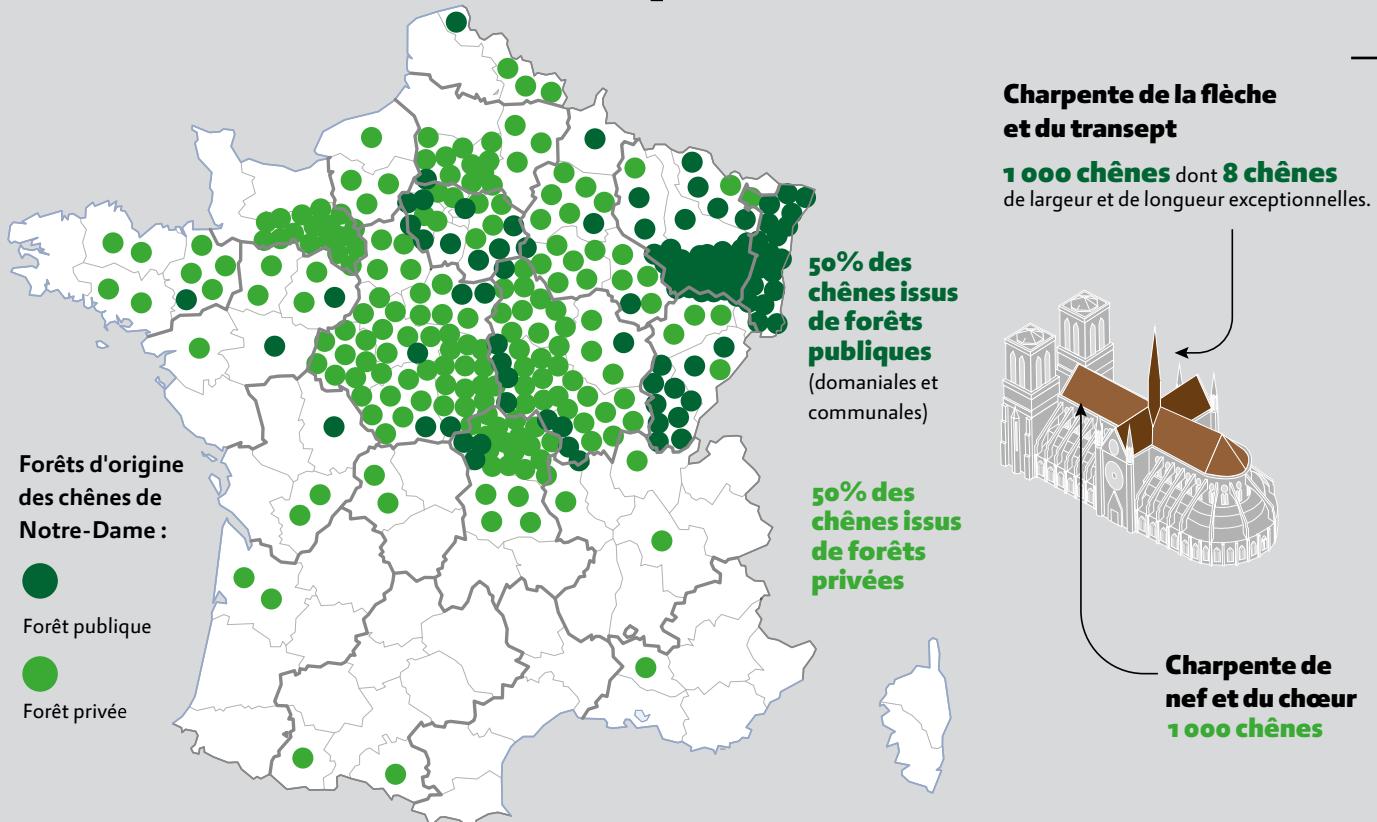
## L'organisation des dons de chênes

Pour les 1.000 chênes nécessaires à la restitution de la flèche et des travées adjacentes, **500 chênes proviennent des forêts privées (près de 200 donateurs) et 500 des forêts publiques, communales (68 communes) et domaniales**. Ces chênes sont issus à 90% de forêts certifiées PEFC (essentiellement) ou FSC et dont les prélèvements étaient programmés dans les documents de gestion et viennent de la France entière. Au total ce sont près de 2.400 débits qui ont été réalisés par une quarantaine de scieries.



La seconde phase relative à la restauration des charpentes médiévales de la cathédrale débutera par l'identification des arbres en forêt à partir du mois de juin 2022.

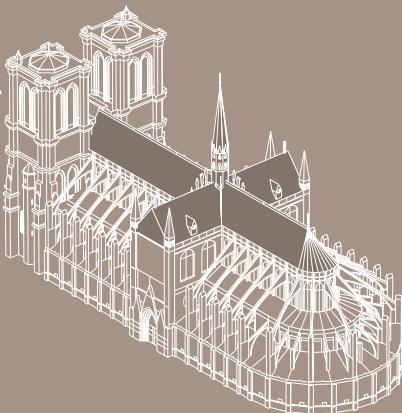
# La récolte des chênes pour Notre-Dame



## Le parcours d'un chêne de la charpente de la nef de Notre-Dame



© Établissement Public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris



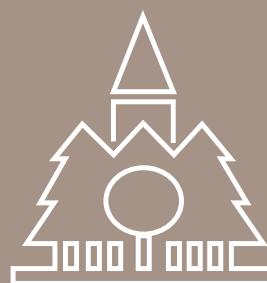
**Merci aux Communes forestières  
qui ont fourni gracieusement un ou  
plusieurs chênes de leur forêt pour la  
restauration de Notre-Dame de Paris  
*et merci à l'ensemble des propriétaires privés et à l'Office  
national des forêts qui ont donné près de 1.000 chênes***

<b>BRETAGNE</b>				
<b>MARPIRÉ</b>	.....(35)			
<b>BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</b>				
<b>VILLAINES-EN-DUESMOIS</b>	(21)			
<b>ROUGEMONT</b>	(25)			
<b>BERSAILLIN</b>	(39)			
<b>FRAISANS</b>	(39)			
<b>GENDREY</b>	(39)			
<b>LA BARRE</b>	(70)			
<b>MONT-SOUS-VAUDREY</b>	(39)			
<b>POLIGNY</b>	(39)			
<b>RAHON</b>	(39)			
<b>SELIGNEY</b>	(39)			
<b>TAVAUX</b>	(39)			
<b>AINVELLE</b>	(70)			
<b>BOUHANS-LÈS-LURE</b>	(70)			
<b>BREUREY-LÈS-FAVERNEY</b>	(70)			
<b>COLOMBE -LÈS-VESOUL</b>	(70)			
<b>BAULAY</b>	(70)			
<b>BLONDEFONTAINE</b>	(70)			
<b>ST-RÉMY-EN-COMTÉ</b>	(70)			
<b>PIN</b>	(70)			
<b>FAYMONT</b>	(70)			
<b>BASSIGNEY</b>	(70)			
<b>CONFLANS-SUR-LANTERNE</b>	(70)		<b>COMMENAILLES</b>	(39)
<b>VELLOREILLE-LÈS-CHOYE</b>	(70)		<b>GRAND EST</b>	
<b>ESBOZ-BREST</b>	(70)		<b>BROSSEY-RAULECOURT</b>	(55)
<b>LA CREUSE</b>	(70)		<b>NAIVES-ROSIERES</b>	(55)
<b>FILAIN</b>	(70)		<b>BALBRONN</b>	(67)
<b>FONTAINE-LÈS-LUXEUIL</b>	(70)		<b>LAMPERTSLOCH</b>	(67)
<b>FOUGEROLLES-ST-VALBERT</b>	(70)		<b>RHINAU</b>	(67)
<b>GRATTERY</b>	(70)		<b>SOULTZ-SOUS-FORÊTS</b>	(67)
<b>LUXEUIL-LES-BAINS</b>	(70)		<b>ESCHAU</b>	(67)
<b>MOFFANS-ET-VACHERESSE</b>	(70)		<b>DAMBACH-LA-VILLE</b>	(67)
<b>MONTIGNY-LÈS-VESOUL</b>	(70)		<b>HILSENHEIM</b>	(67)
<b>ORMOY</b>	(70)		<b>OSENBACH</b>	(68)
<b>SCYE</b>	(70)		<b>GOERSDORF-MITSCHDORF</b>	(67)
<b>ST-MARCEL</b>	(70)		<b>HARTMANNSWILLER</b>	(68)
<b>VAUVILLERS</b>	(70)		<b>RITTERSHOFFEN</b>	(67)
<b>VILORY</b>	(70)		<b>STEINBRUNN-LE-BAS</b>	(68)
<b>VOUHENANS</b>	(70)		<b>LUTTERBACH</b>	(68)
<b>PARAY-LE-MONIAL</b>	(70)		<b>SCHWEIGHOUSE-THANN</b>	(68)
<b>OUROUX-SUR-SAÔNE</b>	(70)		<b>WITTELSHEIM</b>	(68)
<b>SAINTE-GERMAIN-DU-PLAIN</b>	(70)		<b>KAYSERSBERG VIGNOBLE</b>	(68)
<b>ANNAY LA CÔTE</b>	(70)		<b>LAGNEY</b>	(54)
<b>JOUX-LA-VILLE</b>	(71)		<b>ROSIÈRES-AUX-SALINES</b>	(54)
<b>CHÂTEAUNEUF VAL DE BARGIS</b>	(71)			
<b>CHAUVIREY-LE-CHATEL</b>	(71)			
<b>SEMADON</b>	(71)			

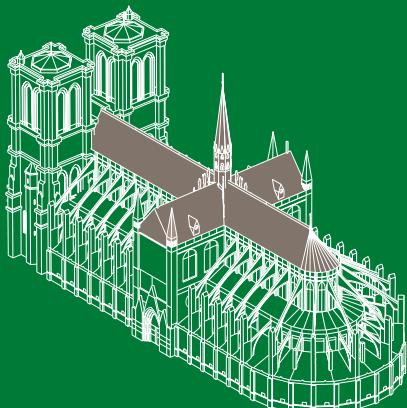
**68 communes**

**130 grumes**

de la part des Communes forestières



**Communes forestières  
Fédération nationale**



Merci aux propriétaires forestiers privés qui ont offert des chênes pour la restauration de Notre-Dame de Paris, ainsi qu'à leurs gestionnaires, notamment coopératives et experts forestiers, qui les ont accompagnés et conseillés

**Les 646 chênes récoltés en forêts privées**

Forêts à dominante **chêne**



*“Je me rappellerai toujours de la chute de la flèche, c'est pour moi l'occasion d'avoir une revanche sur le destin. ,”*

Philippe d'Harcourt – Propriétaire forestier

**220 propriétaires privés**  
**80 %** des bois issus de forêts certifiées PEFC



UCFF  
Les Coopératives Forestières



EXPERTS  
FORESTIERS  
DE FRANCE



Promouvoir la  
gestion durable de  
la forêt  
pefc-france.org



FONDATION  
FRANCE BOIS FORÊT  
POUR NOTRE  
PATRIMOINE  
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

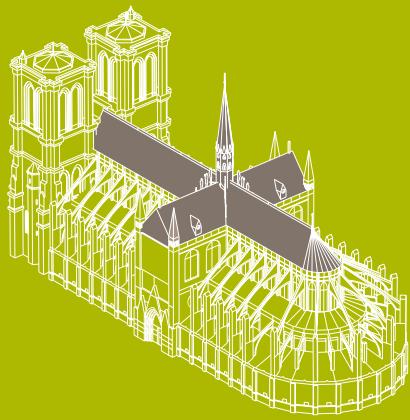


## Récolte des chênes pour Notre-Dame



## Transport et sciage des chênes





## Merci aux scieries qui participent à la restauration de la charpente et de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris

*et merci aux entreprises de la filière qui contribuent  
financièrement à l'atteinte des objectifs*

MONNET-SEVE SA	(01)	SCIERIE RICHARDOT	(52)
BOIS ET SCIERIE CHIGNAC	(03)	SCIERIE DES GEANTS	(53)
ETABLISSEMENTS CAGNACCI	(08)	SCIERIE NOËL	(53)
SCIERIE COURRENT	(09)	BONGARD-BAZOT	(58)
SCIERIE DE BEAUVOIR	(10)	SCIERIE DUPRIEZ LEPINETTE	(60)
COLLIGNON	(10)	SYLVABOIS	(60)
PHILIPPE TARTERET	(10)	SCIERIE CORBIERE	(61)
BOIS ET SCIERIE DU VAUDOIS	(10)	SCIERIE FEILLET	(61)
MONNIOT SAS	(10)	SCIERIE DE MORTREE	(61)
SCIERIE JOSLET	(16)	SCIERIE BELLÈME BOIS	(61)
SAS DAMBO ET FRERES	(19)	SCIERIE MILCENT SAS	(61)
SCIERIE DELORD	(24)	SCIERIE PATRY	(61)
SCIERIE MOMMERT	(27)	RAISON BOIS ET DEBITS	(61)
ETS PIERRE ROBERT	(36)	SCIERIE ABADIE	(65)
SCIERIE MOREAU	(37)	DUCERF SCIERIE	(71)
EUROCHENE SAS	(39)	SCIERIES REUNIES DU CHALONNAIS	(71)
SCIERIE DE FALLETANS	(39)	MARGARITELLI FONTAINES	(71)
SCIERIE MILLANÇAY	(41)	SARL SIROP BOIS	(71)
SCIERIE GAUDELAS	(41)	SCIAGES ET DEBITS DE CHALLANS	(85)
SCIERIE BOIS DE NEUVY	(41)	SAS PUY MORY BOIS	(87)
BOURDAUD	(44)	ETABLISSEMENTS MAZIERES	(87)
HENRY MILLET	(45)	SCIERIE CORBAT	(2943) SUISSE
SCIERIE HUBERLANT	(51)		



**1.290** grumes récoltées  
**2.500** pièces débitées





# Retour en image sur une opération inédite



Sélection des chênes



Détermination des gabarits



Marquage des pièces sélectionnées



Mesures des pièces



Transport et convoi - très - exceptionnel



Déchargement

Récolte des chênes  
pour Notre-Dame



Transport et  
scieage des chênes

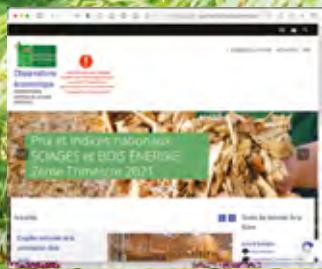
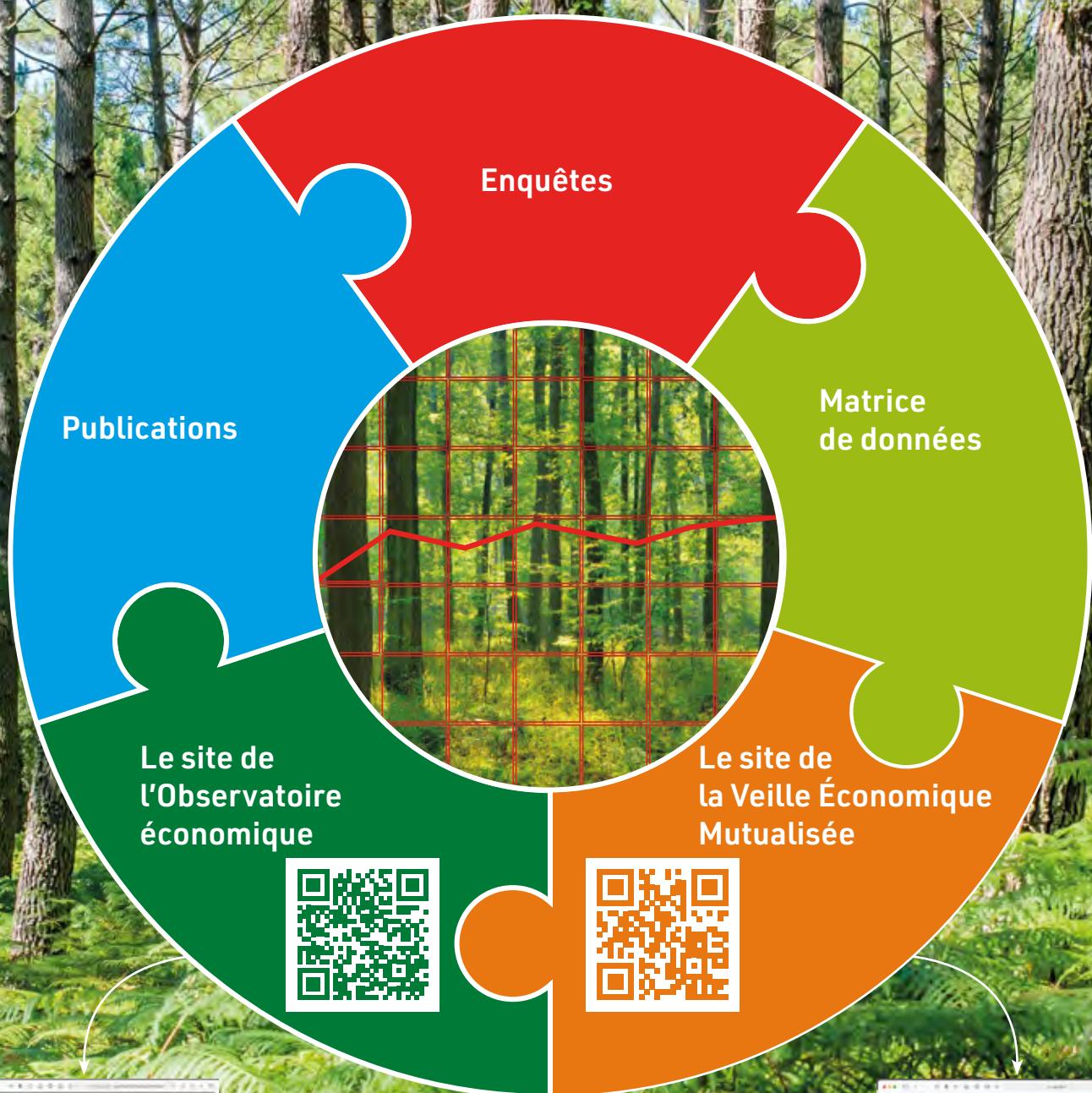


Sciage des pièces hors norme



# Comité de l'Observatoire économique et suivis statistiques

présidé par Pierre PIVETEAU, coordinateur Eric TOPPAN





# Observatoire économique de France Bois Forêt

Depuis sa création en 2009, chaque membre de France Bois Forêt (FBF) a convenu dans le cadre de l'Observatoire économique, d'analyser, de traiter et de publier des données économiques et statistiques propres à son champ d'activité. **C'est l'outil de FBF pour les études et analyses conjoncturelles. L'objectif est de disposer d'une meilleure connaissance des activités, des marchés et une meilleure visibilité de notre filière et de ses métiers.** Il y a ainsi 11 conventions détaillées ci-dessous.

## Les publications régulières de l'Observatoire

Ressource forestière	Industrie	Commerce international
<p><b>FRANSYLVIA - CNPF (RESOFOP) :</b> Enquête auprès des propriétaires forestiers sur les déterminants des décisions de travaux, coupes... Tous les deux ans.</p> <p><b>ONF : indice prix trimestriel</b> bois abattu et BSP + <b>volumes + analyses de conjoncture</b></p> <p><b>GCF : indice prix trimestriel + volumes</b> des bois rendus usine + <b>analyses de marché</b></p> <p><b>EFF : prix semestriels et volumes</b> des BSP vendus aux ventes groupées + <b>analyses de marché</b></p> <p><b>EFF-ASFFOR-SFCDC : Indicateur annuel</b> des prix BSP en forêt privée</p> <p><b>ETF - (XERFI prestataire) :</b> baromètres de conjoncture trimestrielle CA, carnets commandes...</p>	<p><b>FNB : Suivi annuel</b> des marchés européens des <b>sciages, parquets, palettes, bois énergie</b></p> <p><b>CEEB : Indices</b> de prix trimestriels des <b>sciages, des connexes, du bois énergie et des granulés. Baromètres</b> de conjoncture trimestrielle (CA, Carnets commandes,...)</p> <p><b>EMBALLAGES (XERFI prestataire) :</b> baromètres de conjoncture trimestrielle CA, carnets commandes...</p>	<p><b>FRENCHTIMBER (Isibois) : Statistiques</b> des échanges internationaux des grumes et sciages des principaux pays (tous les deux mois)</p> <p><b>LCB: Suivi des marchés</b> internationaux des sciages importés et produits rabotés et collés</p>

Cellule grisée : programme stoppé

En 2020, plusieurs dizaines de publications ont été réalisées et mises en ligne sur le site de l'Observatoire, diffusées aux membres de FBF par circulaire et aux contributeurs CVO par newsletter.

### Les principales publications sont de deux ordres :

- ▶ Les publications d'analyses conjoncturelles trimestrielles ou semestrielles : prix des bois sur pied ou abattus par catégorie de produit et par essence, prix des sciages et produits transformés par catégories de produits et par essence, baromètres de conjoncture des entreprises de l'exploitation forestière et du sciage...
- ▶ Les publications de synthèse annuelles : indicateur des prix des bois sur pied en forêt privée, bilan annuel des marchés des bois de la forêt publique, bilan annuel du bois énergie, bilan annuel des études RESOFOP sur la gestion forestière privée...»

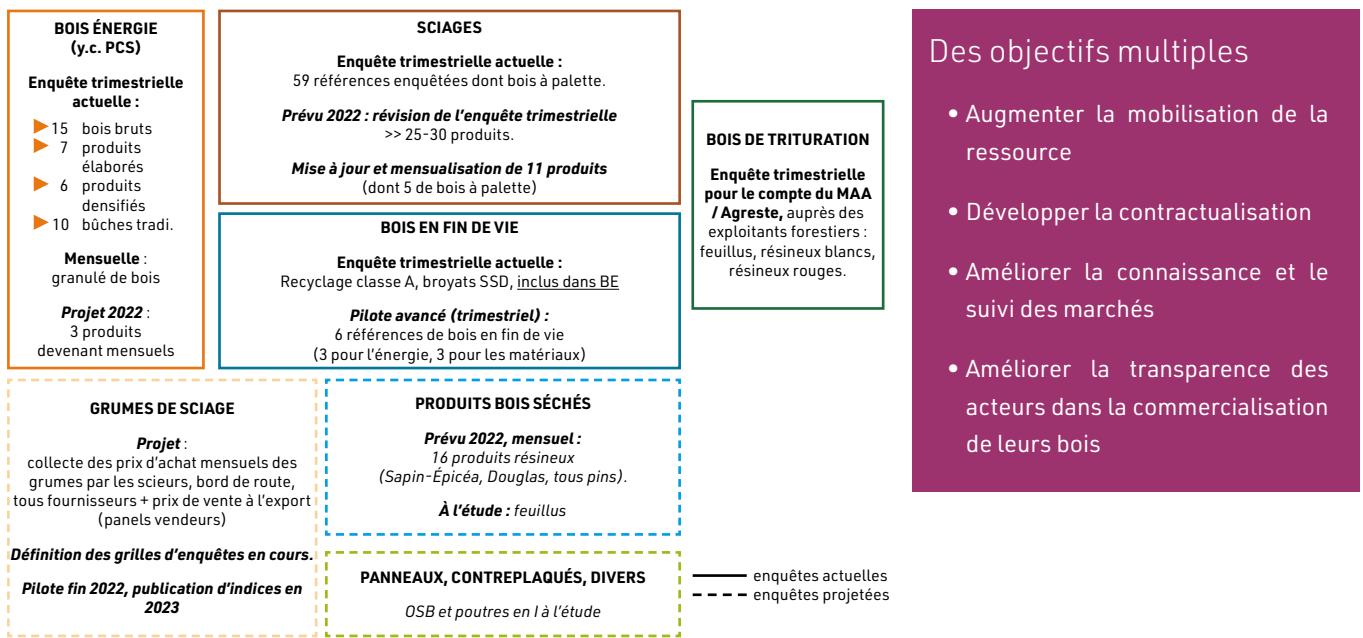
L'actualité récente de la filière française Forêt-Bois est marquée par la conjoncture COVID puis post-COVID mais aussi par le début d'application de la réglementation RE 2020. La demande de bois pour la construction est en croissance et les besoins de contractualisation entre maillons de la filière se renforcent, afin d'offrir aux parties de la visibilité et des garanties de ventes ou d'approvisionnement.

## Matrice des données existantes et manquantes

	Ressource forestière	Industrie 1 <sup>ère</sup> transfo	2 <sup>ème</sup> transfo			
Données disponibles	Indices, prix bois sur pied ventes groupées (ONF, EFF, ASFFOR, SFCDC)	Indice prix produits rendus (GCF)	Indice et prix sciages, bois énergie (CEEB)	Baromètres conjoncture exploitation sciage (CEEB) + Analyses marchés utilisateurs (FNB)	Données commerce international (douanes, Frenchtimber, LCB)	Le développement attendu des marchés des bois à court et moyen terme nécessite de renforcer les outils de suivi des marchés pour les professionnels et les organisations publiques et privées de la filière. Ces mercuriales et indices à créer seront le pendant indispensable au développement de la contractualisation des approvisionnements sur toute la chaîne de valeur. Ces indices sont très attendus par les professionnels du bois. Les indices existants du CEEB et l'indice BT ne couvrent pas suffisamment toute la filière.
Données manquantes	Marché gré à gré (50% des volumes)	Prix par qualité Données contrats d'appro	Production, stocks, importations, exportations, vente en € et m <sup>3</sup>	Baromètres de conjoncture et activité Emballage?, ETF?	Conso bois d'ingénierie (CLT, LC, BMA...) Capacité de transformation	

**Par ailleurs, la contractualisation implique de disposer d'indices de prix, reconnus par tous, représentatifs du marché et du pas de temps de ses évolutions.** Les épisodes récents de volatilité accentuent le besoin de suivi des prix à des fréquences devenant plus élevées. **Le pas de temps mensuel, avec publication avant la fin du mois suivant est un objectif pertinent pour la filière**, sa justification étant à vérifier par catégories de produits. **Des priorités émergent sur le suivi du prix des grumes (bois d'œuvre) et de différents produits bois collés pour la construction ou non et sur les panneaux.**

## Les enquêtes actuelles et projetées



Le développement ou l'actualisation de toute enquête prix et volumes implique :

- 1. Le choix et le descriptif des produits de référence.**
- L'identification du panel d'opérateurs à enquêter.
- Le choix ou le développement de la plateforme d'enquête en ligne.
- 4. Le traitement des données, avec les procédures de détection d'erreurs et de leur traitement.**
- Le choix du mode de restitution et de publication des résultats, garantissant la confidentialité totale des données individuelles.

Les travaux ont donc démarré dès le début de l'année 2022 avec la mise en place d'ateliers de filière sur les indices grumes, puis bois d'ingénierie et panneaux.



# Bilan 2021-2022 de la Veille Économique Mutualisée de la filière Forêt-Bois

## Veille économique mutualisée : bilan, communication filière et suites prévues

L'objectif de la Veille Économique Mutualisée de la filière Forêt-Bois (VEM-FB) est de permettre aux différents opérateurs de disposer d'une vision partagée de l'économie de la filière Forêt-Bois et d'améliorer la connaissance de ses marchés. La VEM-FB doit dresser une vision complète et transparente de la filière sur le constat des marchés et des flux d'échanges. Elle exprime aussi la volonté des organisations professionnelles de développer leurs connaissances en partant des marchés finaux.

La VEM-FB comporte fin 2021 trois composantes :

- Un tableau emploi ressource (TER) : outil économique adéquat pour décrire la structure d'une filière et produire des résultats économiques inédits.
- Un site Internet (**vem-fb.fr**)
- Un portail statistique qui apporte une facilité à mobiliser les données statistiques de la filière à ce jour dispersées au sein de plusieurs organismes producteurs (SSP, Douanes, FAO, ...)

### Méthodes et résultats

#### Actualisation du TER pour l'année 2019

L'actualisation concerne les données monétaires et les volumes physiques suivant les différentes sous-filières.



#### Production de résultats et graphiques spécifiques pour le site Internet de la VEM-FB

Le site Internet de la VEM-FB (**vem-fb.fr**) donne une vue synthétique des chiffres clés de la filière issus du TER. Sur ce site sont disponibles plus de 20 graphiques de synthèse des résultats avec des commentaires. La page d'accueil donne immédiatement les principaux résultats en valeur ajoutée et emplois. Ces données de synthèse sont regroupées en trois thèmes :

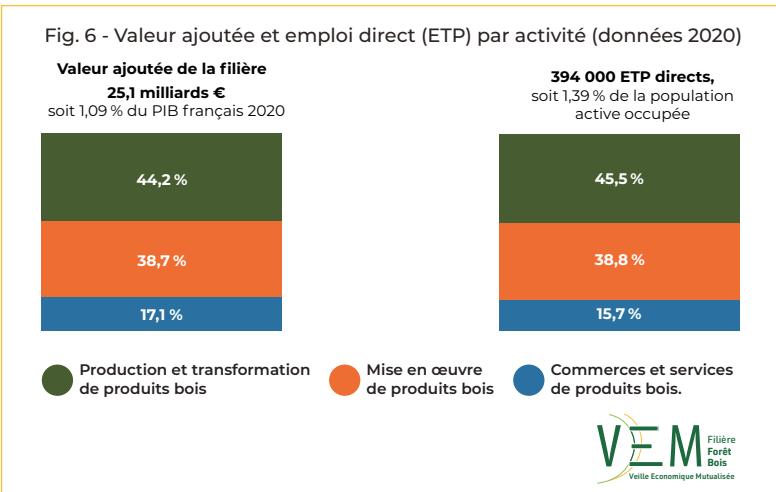
The screenshot shows the VEM-FB website homepage. At the top, there's a navigation bar with the VEM logo, menu items like 'Chiffres clés & études', 'La Filière Forêt-bois', 'Actualités', and 'Qu'est-ce que la VEM ?'. Below the header is a large banner with a green leaf and a white dog silhouette. The text reads: 'Veille Economique Mutualisée de la Filière Forêt-Bois' and 'La veille économique mutualisée est une action voulue par la filière forêt-bois et les administrations pour un partage amélioré des connaissances, une plus grande transparence, une meilleure intégration de la filière.' A 'En savoir plus' button is at the bottom of the banner. Below the banner, a section titled 'Chiffres clés de la filière' displays four key figures with icons:

Indicateur	Valeur	Évolution
25,1 mds €	Valeur ajoutée	+ 500 M € en 4 ans
394 000	Emplois ETP	+ 21 500 ETP en 4 ans
61 %	de couverture par l'offre nationale	
12,1 %	de l'emploi des filières à base industrielle	

## 1. Valeur ajoutée et emploi

- L'emploi et la valeur ajoutée de la filière
- Indicateurs du commerce extérieur
- Valeur ajoutée par marché de destination finale
- Emploi direct par marché de destination finale
- Valeur ajoutée et emploi direct par activité
- Destinations de l'activité « Production et transformation de produits bois »
- Valeur ajoutée des activités par marché de destination finale
- Emplois par activité et marché de destination finale

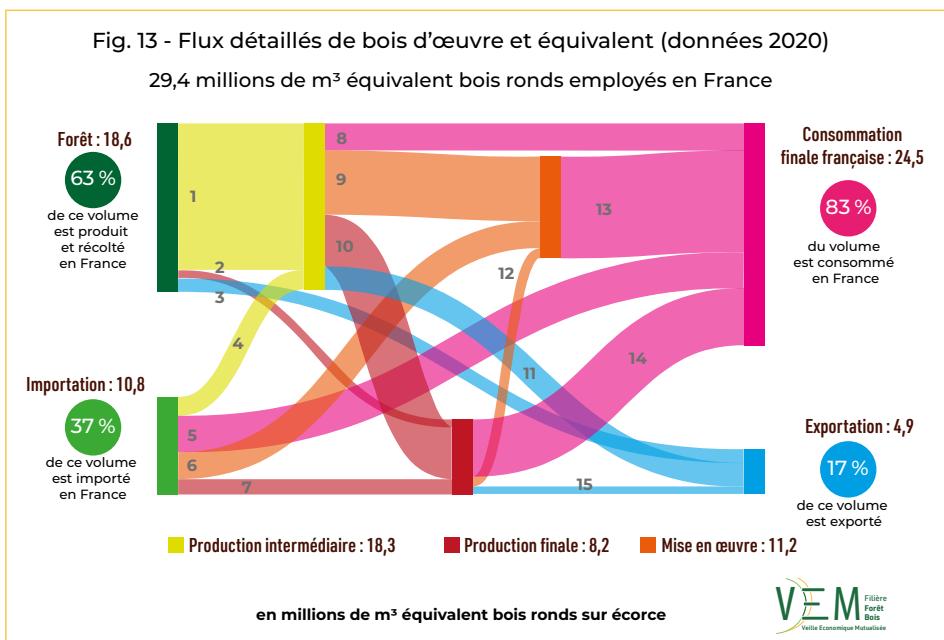
**Tous les graphiques  
Valeur ajoutée et emploi  
par ici**



## 2. Les filières d'usage

- Part du bois français utilisé dans la production des biens de consommation finale
- La filière d'usage bois d'œuvre
- Origine du bois d'œuvre transformé ou consommé en France
- Flux détaillés de la filière d'usage bois d'œuvre
- La filière d'usage bois d'industrie
- Origine du bois d'industrie transformé ou consommé en France
- Flux détaillés de la filière d'usage bois d'industrie
- La filière d'usage bois énergie
- Origine du bois énergie transformé ou consommé en France
- Flux détaillés de la filière d'usage bois d'énergie
- Origine des volumes de bois employés

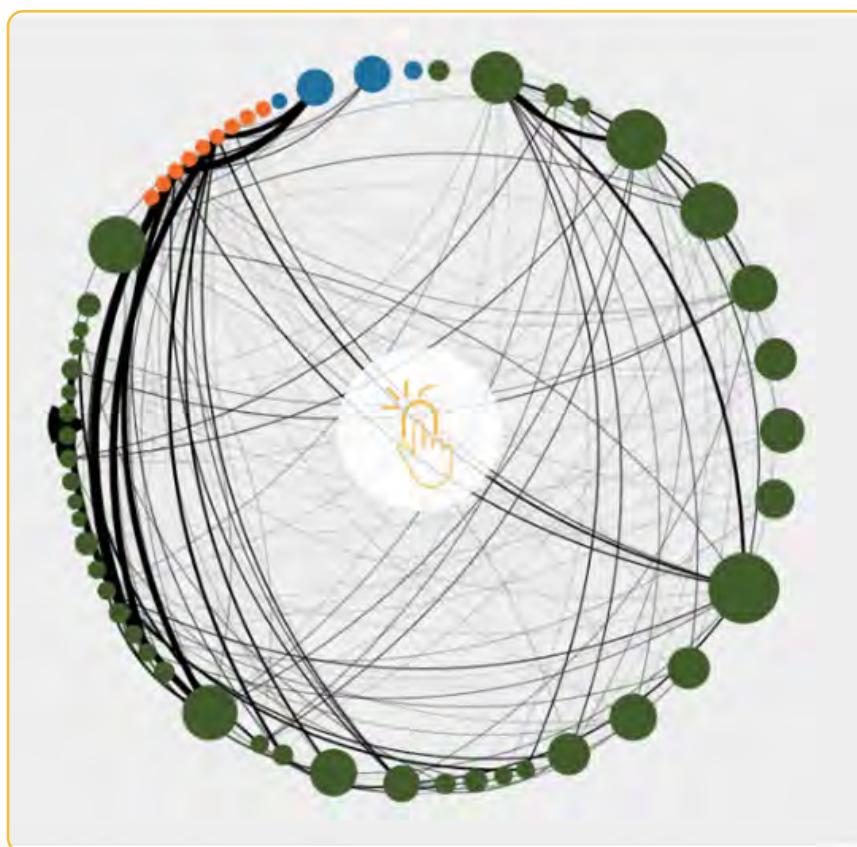
**Tous les graphiques  
Filières d'usage  
par ici**





### 3. Interactions entre branches

→ Interactions entre les branches de la filière



*Les interactions entre  
branches de la filière  
par ici*



#### **Élaboration des directives pour la recherche de solution à l'utilisation du portail statistique**

FCBA a mis en place une solution alternative à la plateforme informatique conçue initialement qui répond aux attentes exprimées par les organisations professionnelles et administrations.

#### **En conclusion**

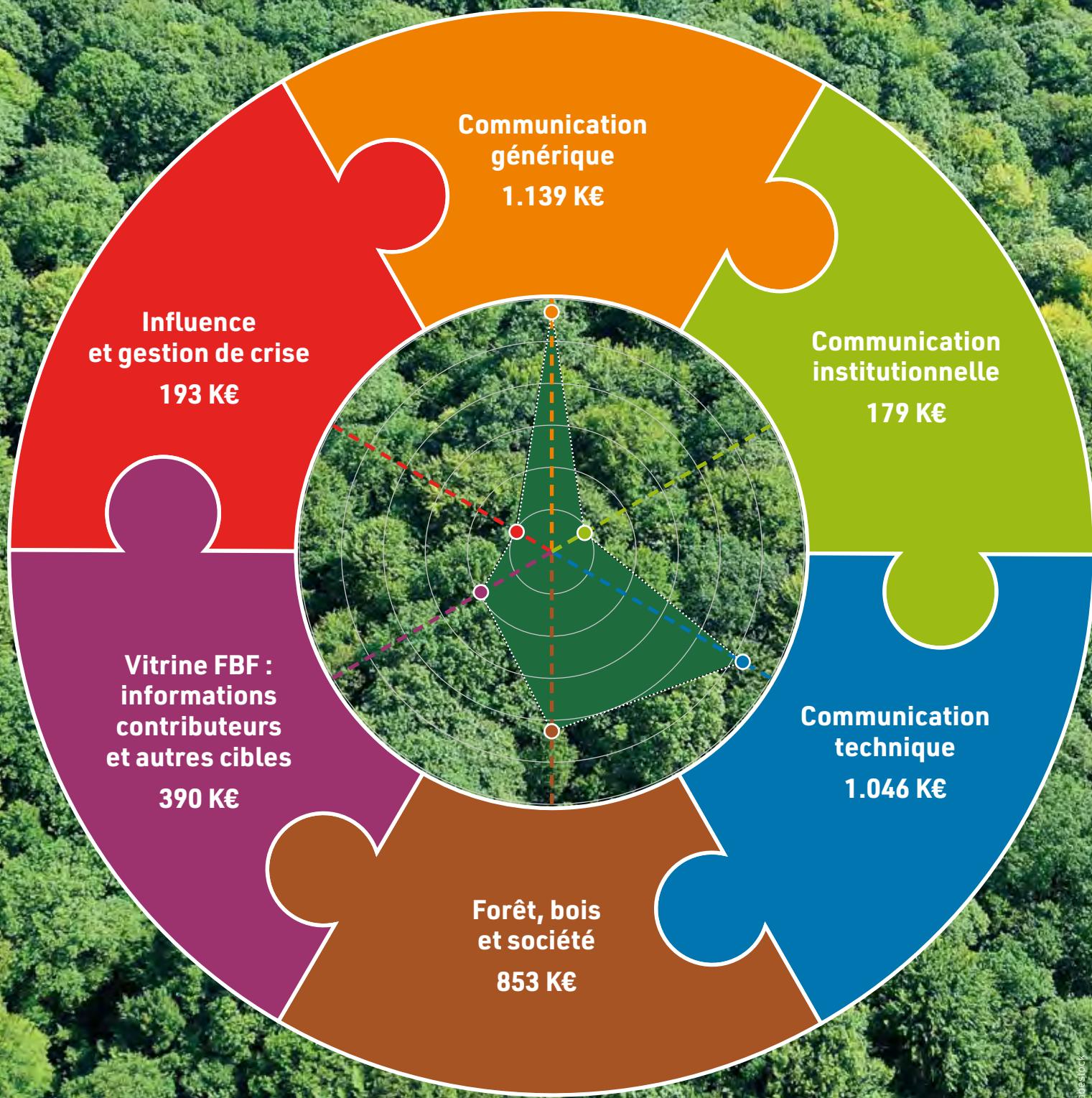
La VEM-FB produit des chiffres de référence cohérents sur l'ensemble de la filière. L'actualisation annuelle du TER permet de suivre l'évolution économique de la filière dans ses grandeurs macroéconomiques. La création de l'outil de transfert des résultats du TER rend possible leur plus grande appropriation par les organisations professionnelles et administrations. Par ailleurs, la mise en œuvre du portail statistique est une valeur ajoutée de la VEM-FB pour les organisations professionnelles et les administrations.

# Comité de développement Communication

présidé par Bertrand SERVOIS

*Budget des actions de communication 2021-2022*

**3,8 M€**





Comité de développement Communication, présidé par Bertrand SERVOIS

# Manifeste de la filière Forêt-Bois

*Les élections nationales auront sans doute marqué l'agenda de l'année 2022. Si ce débat anime la vie démocratique du pays, les enjeux environnementaux restent pérennes car le monde est en proie à une crise majeure : le changement climatique.*

## 23 propositions aux élus

Consciente de sa responsabilité face aux enjeux et défis communs pour la souveraineté nationale, la filière Forêt-Bois a souhaité partager un manifeste avec l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle 2022. Cet ensemble de 23 propositions appelle les élus à s'engager afin de soutenir la pérennité de l'action publique, de consolider le développement de la filière en France et de contribuer à la décarbonation de l'économie.

Réparties selon 4 grands objectifs, ces 23 propositions confirment la mobilisation de la filière et son engagement au service de la souveraineté du pays et de la transition écologique.

### MANIFESTE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Élections nationales 2022

Filière Forêt-Bois,  
enjeux et défis pour la  
souveraineté nationale



Présenté lors d'une conférence de presse le 2 février 2022 (en distanciel) le Manifeste a fait l'objet de nombreuses communications dans la presse.



Direct et enregistrement de la conférence de presse.  
À voir en replay sur FBF TV.





**OBJECTIF N°1 Développer tous les usages du bois et les capacités industrielles françaises pour répondre à la hausse de la demande.**

- Soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant la baisse des charges et la simplification.
- Accompagner le changement d'échelle des industries de la filière et améliorer la souveraineté de la France en produits bois transformés compétitifs et innovants en sécurisant les approvisionnements tout au long de la chaîne.
- Adapter les dispositifs de soutien à la taille des entreprises de la filière.
- Consolider les avancées de la Réglementation environnementale 2020 (RE 2020).
- Privilégier les matériaux renouvelables et biosourcés dans la commande publique en ce qui concerne l'agencement, la rénovation et la construction, et soutenir par la commande publique le développement de l'offre en bois français.
- Développer l'usage de toutes les essences forestières, gage de préservation de la diversité de nos forêts.
- Ouvrir le plan hydrogène français à l'hydrogène vert à base de biomasse forestière.
- Poursuivre le développement du bois-énergie.

**OBJECTIF N°2 Adapter les forêts au changement climatique sur le long terme pour continuer d'abriter le vivant et préserver la multifonctionnalité des peuplements forestiers.**

- Faire de l'adaptation des forêts une cause nationale en dotant le Fonds stratégique de la forêt et du bois de l'ambition et de la visibilité nécessaires au renforcement de la résilience et au renouvellement forestier.
- Assurer le financement du renouvellement forestier par tous les moyens (Union européenne, crédits des quotas carbone européens, financements privés, Régions, État).
- Renforcer les moyens octroyés à l'observation et la modélisation des forêts en support de la gestion adaptive au changement climatique.
- Développer la prévention et la gestion des risques en forêt.
- Rétablir un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones en déséquilibre marqué et le préserver dans les zones où il est suffisant.
- Sécuriser et simplifier les conditions de la gestion forestière durable.

**OBJECTIF N°3 Renforcer l'attractivité des métiers de la filière et développer les compétences pour pourvoir les emplois d'aujourd'hui et de demain.**

- Soutenir l'amélioration des conditions de travail dans la filière via la mécanisation et la numérisation afin de renforcer l'attractivité des métiers.
- Déployer une grande campagne nationale de formation à la construction mixte et bas carbone, outil d'accompagnement de la RE 2020 pour le volet développement des compétences.
- Faire de l'apprentissage la voie prioritaire de préparation aux diplômes professionnels.
- Redonner de l'autonomie aux partenaires sociaux dans la gestion des politiques de formation professionnelle.
- Renouveler une campagne de communication nationale pour aider les entreprises de la filière à recruter.

**OBJECTIF N°4 Rapprocher les citoyens de la forêt et de la filière Forêt-Bois.**

- œuvrer à la signature d'une convention entre le ministère de l'Éducation nationale et les professionnels de la filière pour développer la connaissance de la sylviculture (+ matériau bois/cycle carbone) dès le plus jeune âge. Renforcer le dispositif « Dans 1 000 communes, la forêt fait école » engagée par la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR).
- Constituer une plateforme d'échange structurée avec les ONG représentatives, permettant d'approfondir les sujets de débat à fort enjeu dans le cadre d'un dialogue rationnel et apaisé, et d'éviter les controverses stériles.
- Mettre à disposition des outils d'information pédagogiques sur le fonctionnement des forêts et d'observation des évolutions de la forêt dans le contexte de changement climatique (suivi des dépérissements).
- Poursuivre la structuration engagée avec la Fédération nationale des communes forestières d'un réseau d'élus locaux formés et informés pour expliquer la gestion forestière dans leur territoire (enjeu de médiation) s'appuyant sur un réseau de référents professionnels de la filière.



# La communication générique

## La Lettre B

Ce magazine, édité quatre fois dans l'année, permet de communiquer à nos contributeurs : entreprises, propriétaires publics et privés, communes forestières et certaines collectivités et à nos partenaires des informations relatives à l'actualité des programmes soutenus par FBF.

### La Lettre B n°37 spécial

Tirage : 23.000

Date de remise en poste : mai 2021

Répartition de la diffusion :

- 1 175 en stockage
- 21 765 exemplaires en routage dont
  - > 20 000 Contributeurs de la CVO
  - > 650 Acteurs de la filière Forêt-Bois
  - > 575 Députés Assemblée nationale
  - > 348 Sénateurs
  - > 16 Conseils Régionaux
  - > 101 Conseils Départementaux
  - > 74 Députés Européens



### La Lettre B n°38

Tirage : 25.000

Nombre de programmes présentés : 7

Date de remise en poste : juin 2021

Répartition de la diffusion :

- 1 180 exemplaires pour les interprofessions régionales (Fibois AuRa, Fibois Île-de-France, Fibois Bourgogne-Franche-Comté, Fibois Grand Est, Fibois Haut de France)
- 23 720 exemplaires en routage dont
  - > 20 972 Contributeurs de la CVO
  - > 650 Acteurs de la filière Forêt-Bois
  - > 575 Députés Assemblée nationale
  - > 348 Sénateurs
  - > 16 Conseils Régionaux
  - > 101 Conseils Départementaux
  - > 74 Députés Européens
  - > 780 Formations
  - > 104 Abonnés (depuis le formulaire sur [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr))



## La Lettre B n°38 bis

Tirage : 25.000

Date de remise en poste : juin 2021

Répartition de la diffusion :

- 1 180 exemplaires pour les interprofessions régionales (Fibois AuRa, Fibois Île-de-France, Fibois Bourgogne- Franche-Comté, Fibois Grand Est, Fibois Haut de France)
- 23 720 exemplaires en routage dont
  - > 20 972 Contributeurs de la CVO
  - > 650 Acteurs de la filière Forêt-Bois
  - > 575 Députés Assemblée nationale
  - > 348 Sénateurs
  - > 16 Conseils Régionaux
  - > 101 Conseils Départementaux
  - > 74 Députés Européens
  - > 780 Formations
  - > 104 Abonnés (depuis le formulaire sur [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr))



## La Lettre B n°39

Tirage : 30.000

Nombre de programmes présentés : 8

Date de remise en poste : 13.10.2021

Répartition de la diffusion :

- 600 exemplaires pour les interprofessions régionales
- 29 300 exemplaires en routage dont
  - > 26 650 Contributeurs de la CVO
  - > 504 Acteurs de la filière Forêt-Bois
  - > 575 Députés Assemblée nationale
  - > 336 Sénateurs
  - > 18 Conseils Régionaux
  - > 99 Conseils Départementaux
  - > 74 Députés Européens
  - > 54 Directions régionales de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt
  - > 880 Formations
  - > 110 Abonnés





# La communication générique

## La Lettre B

Ce magazine, édité quatre fois dans l'année, permet de communiquer à nos contributeurs : entreprises, propriétaires publics et privés, communes forestières et certaines collectivités et à nos partenaires des informations relatives à l'actualité des programmes soutenus par FBF.

### La Lettre B numéro spécial 2022

Tirage : 37.000

Date de remise en poste : 15.12.2021

Répartition de la diffusion :

- 400 exemplaires pour les interprofessions régionales
- 11 500 exemplaires co-routage AMC
- 1 169 exemplaires en stockage
- 23 781 exemplaires en routage dont
  - > 7 059 Contributeurs de la CVO
  - > 15 208 Divers
  - > 247 Acteurs de la filière Forêt-Bois
  - > 575 Députés Assemblée nationale
  - > 336 Sénateurs
  - > 18 Conseils Régionaux
  - > 101 Conseils Départementaux
  - > 54 Directions régionales de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt
  - > 74 Députés Européens
  - > 109 Abonnés



### La Lettre B n°40

Tirage : 30.000

Nombre de programmes présentés : 6

Date de remise en poste : 21.01.2022

Répartition de la diffusion :

- 710 exemplaires pour les interprofessions régionales
- 29 190 exemplaires en routage dont
  - > 26 521 Contributeurs de la CVO
  - > 523 Acteurs de la filière Forêt-Bois
  - > 575 Députés Assemblée nationale
  - > 336 Sénateurs
  - > 18 Conseils Régionaux
  - > 99 Conseils Départementaux
  - > 74 Députés Européens
  - > 54 Directions régionales de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt
  - > 880 Formations
  - > 110 Abonnés



## La Lettre B n°41

Tirage : 30.000

Date de remise en poste : 22.04.2022

Répartition de la diffusion :

- 420 exemplaires pour les interprofessions régionales
- 29 480 exemplaires en routage dont
  - > 27 079 contributeurs de la CVO
  - > 245 acteurs de la filière Forêt-Bois
  - > 575 Députés Assemblée nationale
  - > 348 Sénateurs
  - > 18 Conseils Régionaux
  - > 99 Conseils Départementaux
  - > 74 Députés Européens
  - > 54 Directions régionales de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt
  - > 880 Formations
  - > 108 Abonnés



## SPÉCIAL 10 ANS DE LA LETTRE B



à consulter sur  
[franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)

## SPÉCIAL ANNIVERSAIRE !



32  
pages

# La communication générique

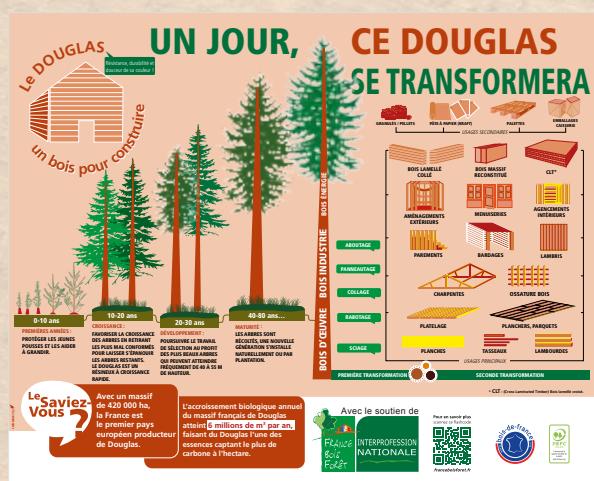
## **Les banderoles pédagogiques**

Nos forêts sont devenues un enjeu d'une importance stratégique pour notre économie nationale. Le rôle de la forêt dans la lutte contre le réchauffement climatique s'impose clairement. À l'heure où le matériau bois est plébiscité dans les multiples usages de notre quotidien il est fondamental de rappeler d'où vient le bois, comment il est récolté et comment il est géré durablement pour les générations futures. Notre souhait est de faire mieux comprendre les multiples usages du matériau bois issu de nos forêts aux citoyens, élus, associations, médias enseignants, scolaires... à toutes et à tous.

FRANCE BOIS FORêt a mis au point six banderoles pédagogiques (format 150 cm \* 120 cm) intitulées "UN JOUR, CET ARBRE SE TRANSFORMERA" avec des déclinaisons pour le CHÊNE, le DOUGLAS, le HÊTRE, le PEUPLIER et le PIN MARITIME.



*8 œillets vous permettront d'attacher en extérieur la version BANDEROLE en toute sécurité*



# EXCLUSIF ! DÉCOUVREZ LA SÉRIE DES QUESTIONS-RÉPONSES :

## Forêts, Bois et Patrimoine - Le Bois dans la construction - Bois Énergie

Fruits d'une mobilisation de toute la filière, ces trois opuscules dressent, sous forme de questions-réponses, un panorama du bois respectivement dans le patrimoine, la construction et l'énergie. Trois essentiels pour appréhender les dimensions environnementale, économique et sociale du matériau bois et son rôle fondamental face aux enjeux de transition énergétique.

### Q-R Forêts, bois & patrimoine

Structuré en cinq chapitres agrémentés d'interviews et de portraits, cet opus explore la notion de patrimoine à travers le matériau bois. La première partie est dédiée à la forêt, la naissance de la sylviculture et son évolution jusqu'à nos jours. Au-delà de la forêt ? Il y a les métiers, les savoir-faire, les artisans passionnés et l'investissement de toute une filière à travers les actions de la fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine. Autant de thèmes et bien plus encore à découvrir dans ce Questions-Réponses.



**68**  
pages

Consultez  
directement  
le Questions-  
Réponses  
**Forêts,  
bois &  
patrimoine**



### Q-R Le Bois dans la construction

En quoi la construction bois est-elle bénéfique pour la forêt, le climat (décarbonation), les territoires, la santé, le cadre de vie et la société... C'est tout l'objet de cet opuscule publié par France Bois Forêt. La première partie ouvre sur un état des lieux et un peu d'histoire. Les chapitres suivants sont dédiés aux techniques constructives, aux aspects économiques et financiers ou encore à la durabilité et à la pérennité des ouvrages bois. En annexe, enfin, des fiches ressources plus techniques extraites du site ambition-bois.fr.



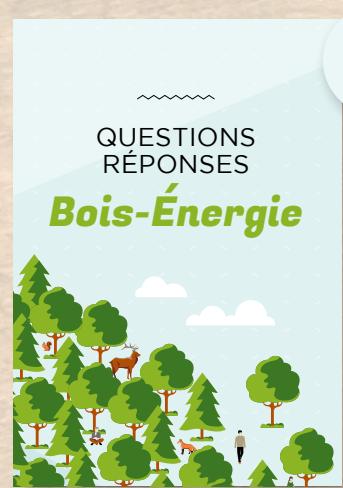
**68**  
pages

Consultez  
directement  
le Questions-  
Réponses  
**Le Bois  
dans la  
construction**



### Q-R Bois-énergie

Transition énergétique, énergie renouvelable, qualité de l'air, biodiversité, rôle dans l'économie, développement... Autant de thèmes explorés dans ce livret publié par le Syndicat des énergies renouvelables (SER) avec le concours de France Bois Forêt.



**68**  
pages

Consultez  
directement  
le Questions-  
Réponses  
**Bois Énergie**



**À PARAÎTRE, AUTOMNE 2022**  
**LE QUESTIONS-RÉPONSES EMBALLAGES BOIS**



# La communication générique

## Partenariat TV : Silence ça pousse

Désireux de montrer toute l'intelligence qui peut se développer autour du bois qui est un matériau renouvelable presque à l'infini, France Bois Forêt a noué il y a trois ans un partenariat avec l'émission **Silence ça pousse** diffusée sur France 5.



### Extrait de l'entretien exclusif de Stéphane Marie, présentateur de l'émission\*



**Après les seize premiers sujets réunis dans notre revue la Lettre B n° 38 bis, comment votre travail avec la filière s'est-il développé pour ces nouvelles séquences ?**

Dans les premières séquences nous présentions une chaîne de tâches et de savoir-faire

donnant à comprendre des métiers importants à la base de la production notamment avec les ambassadrices. Dans ces nouveaux sujets, nous sommes allés chercher des aspects plus pointus et des usages du bois que l'on n'a pas forcément en tête. Une évolution qui invite notamment à "réfléchir" à partir de plusieurs points de vue.

#### **Quel a été l'axe de travail de ces nouveaux tournages ?**

Leur axe commun c'est la curiosité ! Il est très utile de montrer la complexité des choses, de donner à voir des savoir-faire dont on ignore parfois qu'ils existent. Il est important de montrer que le monde est plus compliqué que parfois on aimerait le voir ou qu'on ne le sait.

#### **Ces séquences mettent en lumière de multiples possibilités de transformation du matériau bois. Que pensez-vous que cela puisse apporter aux téléspectateurs ?**

Il est intéressant de montrer toute l'intelligence qui peut se développer autour du matériau bois avec l'idée qu'il est durable

et renouvelable presque à l'infini. J'avoue que ces différents sujets m'ont aussi personnellement amené à "tendre l'oreille", à écouter autrement la façon dont on plante des arbres. Une ressource inépuisable, si on y fait attention et que l'on prend soin de la replanter. L'intérêt de nos sujets, c'est de donner à voir tous ces angles : on plante des arbres, on les fait pousser, à un moment donné on les fait tomber et on fabrique des maisons, des petites cuillères...

Nos sujets ont vocation d'aider à prendre conscience des choses à côté desquelles on passe sans les voir vraiment.

#### **Quels sont les métiers de la filière Forêt-Bois qui mériteraient encore d'être mis en valeur ? Pourquoi ?**

Avec certains sujets il y a un déclic qui peut se produire. L'idée de suivre la forme de l'arbre et d'en faire quelque chose, tout en évitant justement de briser ses fibres, et de leur laisser toute leur intégrité, toute leur puissance, cela permet de mieux comprendre le matériau lui-même ! C'est ce genre de choses qui me plaisent. Chaque métier a ses révélations, ses connaissances du matériau et pour l'exploiter à des fins qui lui sont propres. Je n'ai aucun doute sur le fait que l'on pourra encore faire découvrir de cette façon des pépites et rencontrer des professionnels avec des savoir-faire qui sont spécifiques à leurs métiers au sein de la filière.

\*intégralité de l'entretien à lire dans le numéro 41 de la lettre B, sur [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)

en partenariat avec

# SILENCE, ça pousse!



<p><b>Les pépinières et la pédagogie</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>	<p><b>Les vergers à graine</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>	<p><b>Les haies bocagères</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>	<p><b>Le scieur ambulant</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>
<p><b>Charpentiers sans Frontières</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>	<p><b>Le choix des chênes pour Notre-Dame de Paris</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>	<p><b>Le feuillardier</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>	<p><b>Le merrandier</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>
<p><b>Le formier</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>	<p><b>Le mulch (à partir de palettes)</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>	<p><b>Le treillage</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>	<p><b>Thibaut Malet, designer ébéniste</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>
<p><b>La forêt engloutie</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>	<p><b>Les Brise-lames de Saint-Malo</b></p>  <p><b>FBFTV</b></p>	<p><b>Pour voir et revoir les séquences Silence, ça pousse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En replay sur <a href="http://france.tv/france-5/silence-ca-pousse">france.tv/france-5/silence-ca-pousse</a></li> <li>• Les séquences en partenariat avec la filière Forêt-Bois : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur la chaîne  de France Bois Forêt</li> <li>- sur la chaîne  - la TV digitale de France Bois Forêt : <a href="https://www.tvmaison.com/tv-thematiques/3-fbf-tv/">https://www.tvmaison.com/tv-thematiques/3-fbf-tv/</a></li> </ul> </li> </ul>	

Retrouvez les vidéos de la filière Forêt-Bois dans *Silence, ça pousse !*

FBFTV

[franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)





# La communication générique

## Partenariat TV : Laisse entrer la nature

Inédit et original, afin de bénéficier de plages horaires spécifiques hors champ publicitaire et de tarifs privilégiés, il a été mis en place une formidable démarche d'appel à témoins pour réaliser une série de programmes courts baptisée "Laisse entrer la nature ®". Il s'agit de valoriser la nature, la forêt et le matériau bois et surtout le bien-être que ces éléments procurent dans le quotidien des Français.



### Deux vagues ont été conçues avec la collaboration de Creativ program

**70 films courts** sur ce mode de vie avec le bois, exemples de sites : Ehpad, Tiny house, centre de formation, écoles, parc régional, espaces naturels et ses aménagements, immeubles dans éco quartier et maisons individuelles...

**Vague 1 : Janvier - Mars 2020 - 156 diffusions** des niveaux de performances médias très satisfaisants

64% de couverture

à un contact et plus, répétition moyenne 17,2,  
sur les individus de plus de 15 ans : 1092 GRP

31,8 millions d'individus

de plus de 15 ans

64% de cette population

ont vu en moyenne 17 épisodes de Laisse Entrer la Nature

**Vague 2 : Décembre 2020 - Avril 2021 - 270 diffusions** des niveaux de performances médias exceptionnels,

80% de couverture

à un contact et plus, répétition moyenne 25,2,  
sur les individus de plus de 15 ans : 2017 GRP

39,6 millions d'individus

de plus de 15 ans

80% de cette population

ont vu en moyenne 25 épisodes de Laisse Entrer la Nature

**Afin de mesurer l'impact de cette campagne, France Télévisions et France Bois Forêt ont fait réaliser une vaste enquête qualitative.**

#### Les principaux points à retenir

**+ de 90% des Français** sont sensibles aux thématiques du bien-être, de la santé et de la nature

La **compréhension** des programmes courts est jugée **aisée**, et les **messages sont bien intégrés** (rapprochement avec la nature, constructions respectueuses de la nature, bois matériau innovant, vivant, important pour le développement durable...).

La **perception des programmes est très favorable**, et cela en termes de **forme** aussi bien que de **contenu**.

**L'accroche et les signatures « Ensemble pour une forêt durable et responsable »** sont jugées en parfaite adéquation avec les programmes.

**Les Français sont sensibles au lien entre usages du bois, emploi de proximité et développement des territoires.**



*FBF TV, l'accès à tous les programmes vidéo de France Bois Forêt*



*Le Domaine du Beubois - Saison 2*



*Le Domaine du Beubois - Saison 2*



*Nature et santé - Saison 2*



*Bureaux de l'Office national des forêts - Saison 4*



*Une pêcherie traditionnelle - Saison 2*

#### **Retrouvez l'intégralité des vidéos de la filière Forêt-Bois / Laisse entrer la nature**

**Laisse Entrer la Nature  
Saison 01**



**Laisse Entrer la Nature  
Saison 02**



**Laisse Entrer la Nature  
Saison 03**



**Laisse Entrer la Nature  
Saison 04**





# La communication générique

## **Les communiqués de presse**

# 43 communiqués de presse sur la période 2021-2022.

## Ci-dessous une sélection de communiqués

## Élection du Président de FBF mandature 2021-2023



Signature Accord Chêne



Plan d'investissement  
FRANCE 2030



## Les Assises nationales de la forêt et du bois



## 1<sup>ère</sup> étape de Restauration de Notre-Dame de Paris



## Indicateur 2022 du prix de vente des bois sur pied



À consulter en intégralité  
sur [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)



# La communication générique

## Les grands événements de la filière

### Le Grand Palais Éphémère accueille le Forum Bois Construction 2021



© phaci

La dixième édition du Forum International Bois Construction, qui s'est déroulée du 15 au 17 juillet 2021 à Paris, a battu son record de fréquentation en accueillant 6 800 visiteurs. Cœur des débats, le bois était aussi au service d'une scénographie écoconçue, que ce soit pour l'espace filière, les stands des entreprises, le plateau Bati-journal TV financé par France Bois Forêt, ou encore l'exposition « Notre-Dame de Paris, l'art de la charpente ».

Rendez-vous des professionnels de la construction bois, le forum a été le premier événement d'envergure pour le Grand Palais Éphémère – une sorte de baptême pour cet édifice qui est le témoignage tangible du savoir-faire de la filière Forêt-Bois. Il a fallu attendre plus de deux ans pour réunir à nouveau – « en présentiel » – les intervenants du secteur bois-construction : maîtres d'ouvrage, promoteurs, architectes, ingénieurs et constructeurs. Aussi les « retrouvailles » sur le Champ-de-Mars avaient-elles l'air d'une fête. Dans le prestigieux cadre (en bois) du Grand Palais Éphémère avec vue imprenable

sur la tour Eiffel, les stands, tous en structure hêtre et panneaux peuplier, ont été imaginés par les étudiants de l'ENSA Paris-Belleville et fabriqués en partenariat avec GL Events et l'École supérieure du bois (ESB) de Nantes. Érigé au centre du bâtiment, l'impressionnant Auditorium éphémère, conçu par Steven Ware et Kevin Guidoux de l'agence ArtBuild, est une prouesse technique mettant en œuvre les panneaux en CLT cintré Douglas produits par la scierie Piveteaubois. Écoconçue avec 100 % de bois français, la scénographie du forum a permis à l'événement de diffuser son principal message : le biosourcé est la clé pour « décarboner » la construction.

### Forexpo



© FBF

C'est à Mimizan, au cœur du plus grand massif de forêt cultivée d'Europe occidentale, que s'est tenue, du 22 au 24 septembre 2021, la 26<sup>e</sup> édition de Forexpo, le salon forestier du Sud Europe. De la sylviculture aux transports, en passant par le reboisement ou l'exploitation forestière : une mise en lumière réussie de tous les métiers, des techniques et des savoir-faire de la forêt, mais aussi des formations qui y sont associées.

L'événement se déployait pour cette édition autour des métiers de la forêt et des formations. Les organismes régionaux de formation étaient représentés au pôle exploitation sur le stand de la Région Nouvelle-Aquitaine. Et la présence remarquée des journalistes et, surtout, celle de nombreuses écoles forestières attestent que le thème est particulièrement porteur ; il devrait d'ailleurs être reconduit dans les prochaines éditions.



# La communication générique

## Les grands événements de la filière

### Salon des maires : la filière au rendez-vous



Dominique Jarlier, président de la FNCOFOR ; Jean Michel Servant, président de FBF ; Julien de Normandie , ministre de l'Agriculture (en 2022)

Pas moins de 945 exposants et 45 000 participants ! Autant dire que le Salon des maires et des collectivités locales, qui s'est tenu du 16 au 18 novembre 2021, a remporté un vif succès. Pour la quatrième année, la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) participait à cet événement. Et c'est sur un espace commun avec la filière Forêt-Bois – entièrement conçu en bois français grâce à la générosité des entreprises donatrices pour le mobilier et au cofinancement de l'Interprofession nationale France Bois Forêt – qu'elle a pu rencontrer les élus et présenter ses actions. Forte de 6 000 adhérents, la fédération porte les intérêts des collectivités, en les informant, en les accompagnant dans leur projet.



sur FBF TV

et sur <https://www.youtube.com/watch?v=lxPevk0X-Q>

### SIA 2022 : le salon des retrouvailles avec les élus et le grand public



Gérard Larcher, président du Sénat ; Antoine d'Amécourt, président de Fransylva ; Anne-Marie Bareau, présidente du Centre National de la Propriété forestière ; Bertrand Servois, Président de l'UCFF ; Jean Michel Servant, président de FBF

Après l'interruption de 2021, les forestiers ont répondu présents pour l'édition 2022 (26 février – 2 mars) du Salon international de l'agriculture (SIA). L'occasion de faire découvrir les nombreuses facettes de la forêt à un public de tous âges et venu en nombre. Et de faire passer quelques messages.

Venus des huit coins de l'Hexagone, les représentants des forestiers privés et de la filière en général ont eu à cœur de faire découvrir à des milliers de visiteurs les majestueuses forêts françaises et les possibilités infinies offertes par le matériau bois.

Pour répondre à toutes les attentes, les animateurs de Fransylva ainsi que ceux de tous les partenaires présents (CNPF, UCFF, FNEDT, UICB) ont fait feu de tout bois pour animer des ateliers thématiques sur des sujets aussi divers que le Label bas-carbone ou la politique forestière européenne. Directement auprès des forestiers, le grand public a également pu s'informer sur les emplois et les métiers de la forêt.



sur FBF TV

# Information et éducation à la multifonctionnalité de la forêt et l'économie du bois

Prog.

## 21F1273 : Journée internationale des forêts (JIF)

La JIF, instaurée par l'ONU le 21 mars 2014, gérée par l'association Teragir en France et soutenu par France Bois Forêt, vise à valoriser et à faire découvrir le patrimoine forestier via deux volets :

- Un volet grand public qui se caractérise par l'organisation du 13 au 21 mars 2022, de centaines d'activités en France métropolitaine
- Un volet pédagogique « La forêt s'invite à l'école » à destination exclusivement des publics scolaire et périscolaire qui conçoivent et organisent un parcours pédagogique expliquant les bases d'une gestion durable et de la multifonctionnalité des forêts. Pour l'animation de leurs projets, ils bénéficient gratuitement de livrets pédagogiques, de plants d'arbres et d'une animation de forestiers d'une demi-journée.

**847**

projets ont été organisés pour la saison 2021-2022, dont

**325**

projets (+20%) et 28.300 élèves soit près de 1.180 classes

**522**

activités grand public (+36%).

**15.000**

arbres plantés

**45.910**

personnes touchées par l'opération

**6.090**

retombées médias

Pour découvrir  
en image  
ce programme



### *Quelques témoignages des porteurs de projets :*

“ Planter est un acte fort pour des élèves, qui dépasse leur passage dans l'établissement et laisse une trace dans l'espace. ”



“ Merci pour ce projet. Les élèves ont appris beaucoup de choses et ont eu l'occasion de découvrir un milieu qui leur est pourtant proche. ”



Du 19 au 27 mars 2022, la Journée internationale des forêts était sur le devant de la scène également avec l'Office national des forêts (ONF). À Paris, les forestiers ont donné rendez-vous à l'Académie du Climat pour trois riches journées d'ateliers, de conférences et de rencontres artistiques. En régions, plus de 100 sorties nature ont été organisées.



# Information et éducation à la multifonctionnalité de la forêt et l'économie du bois



## 21F1278 Jeunes reporters pour l'environnement

La gestion durable des forêts pour lutter contre le changement climatique était la toile de fond du Prix spécial Forêt et Bois, organisé dans le cadre du concours Jeunes Reporters pour l'Environnement (JRE). Un programme développé en France par l'association Teragir, en partenariat avec France Bois Forêt. L'édition 2021 du Prix spécial Forêt et Bois est allée bien au-delà d'une simple réflexion sur la gestion durable des forêts. Les quatre reportages primés illustrent bien tout l'enjeu de maintenir l'équilibre entre exploitation forestière et préservation des espaces naturels. Ces journalistes en herbe ont traité leurs sujets de façon rationnelle et professionnelle, sans catastrophisme ni résignation. Outre les solutions avancées, ils délivrent un message à la société : rien n'est perdu si l'on agit. C'est un journalisme de solutions, mais aussi de proximité. Quel que soit le média – vidéo, podcast, article –, ces jeunes sont partis à la découverte de leur environnement.

**Les lauréats Jeunes Reporters pour l'environnement en 2022 sont :**

Catégorie 11 - 14 ans

**Les haies un enjeu majeur**



Catégorie 15 - 18 ans

**In wood we trust**



Catégorie 19 - 25 ans

hors filière journalisme

**Sans bois ni lois**



## À PARAÎTRE, AUTOMNE 2022 : ÉDITION NATIONALE

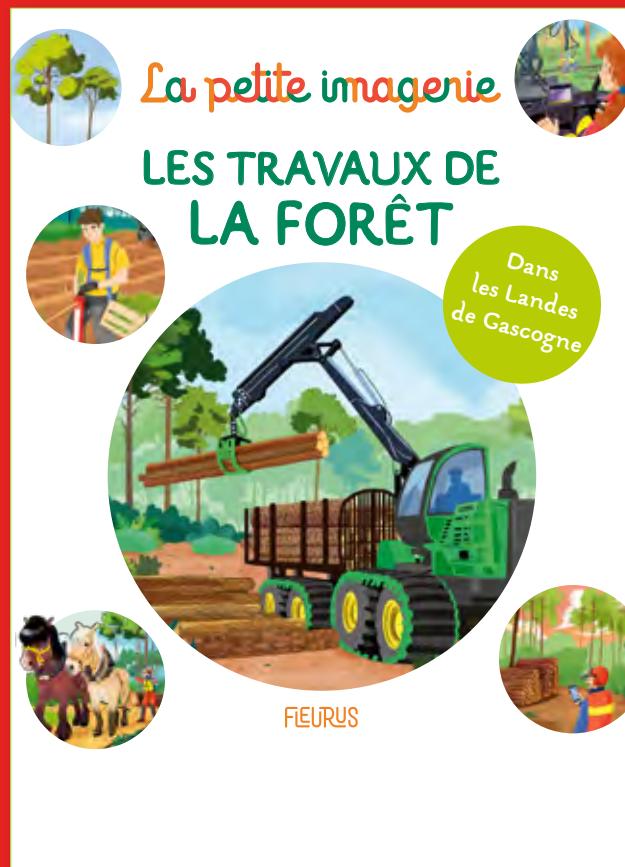


## 21F1394 Les travaux de la forêt aux éditions Fleurus

Raconter la forêt en images aux enfants de 3 à 8 ans, une première pour la Fédération nationale entrepreneurs des territoires (FNEDT), avec le livre pédagogique *Les travaux de la forêt*, publié aux éditions Fleurus.

« C'est une initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui a souhaité battre en brèche la vision passéeiste, du type « Martine à la ferme », des ouvrages sur la forêt, traditionnellement destinés à un très jeune public. Dans un graphisme très années 50, ils n'envoyaient pas les bons messages », explique Aldric de Saint Palais, chargé des services forestiers et ruraux à la FNEDT. L'ouvrage propose une présentation réaliste et actuelle, vérifiée par des professionnels, le tout servi par le savoir-faire d'une dessinatrice pour enfants. « Nous savons communiquer avec des forestiers, mais moins avec ce jeune lectorat. Cela suppose un certain type de graphisme, des textes simplifiés, un scénario et un vocabulaire adaptés. »

C'est un support pédagogique évident, dont le monde de l'éducation ne manquera pas de s'emparer. Un outil pour découvrir la vie d'une forêt sous tous ses aspects, comprendre les enjeux environnementaux qu'elle représente. Les retours sont très positifs, et France Bois Forêt travaille au développement national de l'ouvrage.



Format 16 cm x 19,5 cm, 24 pages, à partir de 3 ans.

# Information et éducation à la multifonctionnalité de la forêt et l'économie du bois

Prog.

## 21F1399 : Dans 1.000 communes, la forêt fait école

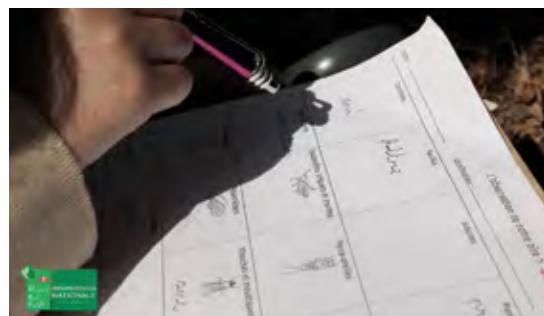
La FNCOFOR a lancé en 2019 son programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » afin de sensibiliser les plus jeunes et, plus largement, le grand public, aux questions forêt-bois.

Le programme propose aux communes propriétaires de forêt de confier à un groupe d'enfants (écoles de la maternelle au CM2, conseil municipal de jeunes, centre d'accueil périscolaire) une parcelle en forêt. Avec les enseignants et les élus, des thématiques de travail et un programme d'actions (visites de travail sur la parcelle, rencontres de professionnels, associations, usagers de la forêt...) sont définis.

Ces multiples actions permettent aux enfants de comprendre la multifonctionnalité et la gestion durable des forêts et de prendre des décisions pour leur forêt pédagogique. L'implication concrète et régulière des élèves dans la gestion forestière les responsabilise à la gestion durable d'un bien de la commune et leur permet de découvrir tous les apports d'un élément essentiel de leur territoire. C'est une sensibilisation et une éducation à :

- La préservation et à la protection de leur environnement proche, dans toutes ses dimensions
- La complexité et aux grands équilibres d'un écosystème
- La chaîne entre l'écosystème forêt du territoire et la filière bois locale, les sensibilisant ainsi
- La relation forêt-métiers-produits dans une approche multifonctionnelle de la forêt
- L'impact sociétal autour de la forêt et de sa gestion
- La relation entre la forêt et le matériau bois et ses multiples utilisations
- L'intérêt général et à la citoyenneté en proposant aux enfants de se mettre à la place des élus municipaux pour la gestion de leur parcelle.

Après une année pilote d'expérimentation et de construction de la méthodologie d'accompagnement, les communes forestières déploient plus largement le programme tout en poursuivant les expérimentations et en prenant en compte les retours d'expérience pour affiner la méthode créée.



Pour découvrir en image ce programme





# Réseaux sociaux et le digital - Rapport d'analyse

par Florence Fournier, responsable de la communication digitale



## Forum Bois Construction 15 au 17 juillet 2021



**Grand Palais Éphémère de Paris**

Nombre d'émissions : 25

**Thématique de l'événement :** Construction biosourcée



Forum bois construction

## Artibat 13 au 14 octobre 2021



**Rennes**

Nombre d'émissions : 15

**Thématique de l'événement :** le salon de la construction



## Forum Bois Construction 7 & 8 avril 2022



**Centre Prouvé de Nancy**

Nombre d'émissions : 14

**Thématique de l'événement :** la neutralité carbone avec le biosourcé



## Carrefour International du Bois 1<sup>er</sup> au 3 juin 2022



**Nantes**

Nombre d'émissions : 19

**Thématique de l'événement :** l'innovation

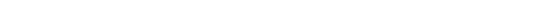
## Eurobois 14 au 17 juin 2022



**Lyon Eurexpo**

Nombre d'émissions : 14

**Thématique de l'événement :** les techniques de transformation et de l'agencement



Toutes les interviews sont à retrouver sur notre chaîne YouTube.

<https://www.youtube.com/channel/UCNLpyfTtqLal5WJmlKcQAmQ>



Bati Journal est le plateau TV de la filière forêt-bois et assure les interviews des personnalités lors des grands événements.

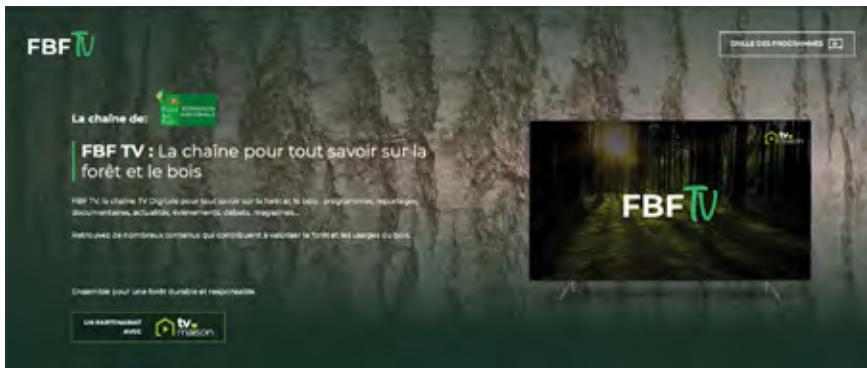
# Réseaux sociaux et digital - rapport d'analyse

(suite)

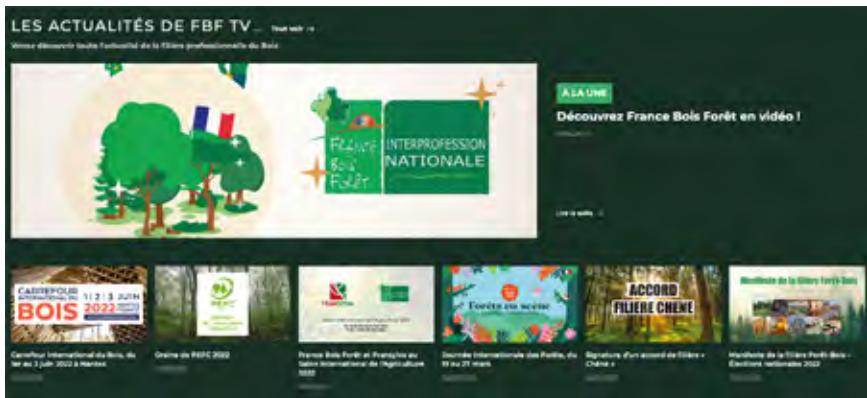
## Découvrez les séquences vidéo à voir et revoir sur la chaîne digitale FBF TV sur [tvmaison.com](http://tvmaison.com)

*FBFTV, la chaîne TV Digitale pour tout savoir sur le Bois. Tous les programmes, reportages, documentaires, actualités, événements, débats, magazines de l'Univers du Bois. Une interaction directe avec tous les professionnels pour répondre à toutes vos questions et projets. Tout savoir sur les produits, les métiers, les initiatives qui contribuent à promouvoir une forêt durable et responsable.*

- Un nouveau média pour donner de la visibilité supplémentaire et unique aux contenus de la filière Forêt-Bois.



**La vidéo de lancement de FBF TV  
par Stéphane Thébaut**



Les séquences vidéo de France Bois Forêt et de la filière Forêt-Bois à voir et revoir : accessibles de manière conviviale, avec moteur de recherche intuitif, des sélections d'actualités, une grille des programmes qui recense l'ensemble des sujets réunis en un seul lieu...



[tvmaison.com/tv-thematiques/3-fbf-tv](http://tvmaison.com/tv-thematiques/3-fbf-tv)



# Réseaux sociaux et le digital - Rapport d'analyse

(suite)

## Le site Internet de France Bois Forêt fait peau neuve

Un site plus simple d'utilisation, des contenus de qualité, des liens vers les sites des membres de FBF et de ses partenaires mais aussi tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la forêt et le bois !

Les rubriques les plus consultées directement accessibles sur la page d'accueil

The screenshot shows the homepage of the France Bois Forêt website. At the top, there's a navigation bar with links to Accès, Nos réseaux, Catégories clés, Formation professionnelle, Filière Forêt Bois, CVB, Média, and Prise contactez. Below the header is a large banner featuring a forest scene. The main content area has several cards: CVB (Centrales Interprofessionnelles Bois), Actualités (Actualités de l'interprofession), Chiffres clés (Chiffres clés), La filière Forêt Bois (Filière Forêt Bois : tout ce que vous souhaitez savoir), TV (Émissions TV), and Actualités (Actualités). At the bottom of the page, there are two small notices: "Accès au 30/09 : Demande de financement de l'appel à projets de la Fédération France Bois Forêt pour notre Veilleuse" and "Accès au 10/10 : Demande de financement de programme 2023-2024, cliquez ICI".

Une présentation de FBF en vidéo pour tous ceux qui souhaitent connaître les missions de l'interprofession

The video player displays a presentation slide with the title "Qui sommes-nous ?" (Who are we?). It features a background image of a forest landscape with green trees and a blue sky. A progress bar at the bottom indicates the video is at 1:01 / 2:05.

Toutes les actualités de la filière disponibles en un clic

**Actualités**

- INCENDIES EN GIRONDE > POINT À 13H00**  
Lire le communiqué de presse
- ÉPISODE N°20**  
"Les secrets de la forêt landaise", un nouvel outil pédagogique à découvrir  
Découvrir l'épisode
- FESTIVAL DE LA FORÊT & DU BOIS 6ème édition**  
15 & 16 OCTOBRE 2022  
Où aller dans la Bourgogne

Communiqué de presse – Incendies en cours en Gironde : point à 13h00

Le Podcast de France Bois Forêt

FESTIVAL DE LA FORÊT & DU BOIS 6ème édition

### Les accès directs :

- La CVO
- Les demandes de financement
- Les actions et les publications
- Les chiffres clefs
- La fondation
- La forêt française
- Les émissions de TV
- Le bois et ses usages
- L'agenda
- Qui sommes-nous ?
- Nous contacter

Des liens vers les sites de la Veille Économique Mutualisée et de l'Observatoire économique

The screenshot shows the homepage of the Veille Economique Mutualisée (VEM) website. The header includes the VEM logo and links to Accès, Chiffres clés, La filière Forêt Bois, Actualités, and Qui sont qui sur VEM. The main content area features a large image of a forest and the text "Veille Economique Mutualisée de la Filière Forêt-Bois". Below this, there's a section titled "Chiffres clés de la filière" with four icons and their corresponding statistics: 25,1 milliards € de valeur ajoutée, 394 000 emplois ETP, 81 % de couverture par l'offre nationale, and 12,1 % de l'emploi des filières à base industrielle.

# Réseaux sociaux et le digital - Rapport d'analyse

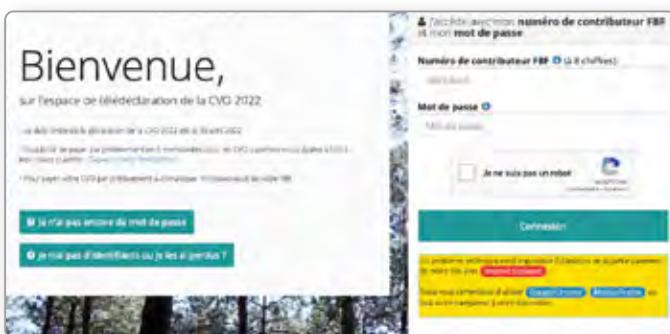
(suite)

Présentation complète de la filière Forêt-Bois, des membres partenaires de FBF, etc.



- Mission et gouvernance
- Les membres
- Le Conseil d'administration
- La forêt française
- Le bois et ses usages

Accès à l'ensemble des informations pour tout savoir sur le CVO et déclarer la CVO en ligne



- Infos pratiques
- Questions / réponses
- Documents de déclaration
- Archives documents juridiques CVO
- Télédéclarez votre CVO en ligne



## Les podcasts de France Bois Forêt

Bienvenue dans le podcast France Bois Forêt, l'émission pour découvrir l'univers du bois, de la graine à la planche. Les épisodes mettent à l'honneur les actions et les actualités de la filière Forêt-Bois.

**Retrouvez déjà nos 20 premiers podcasts selon les thématiques suivantes :**

- Le changement climatique et l'adaptation des forêts
- L'éducation à l'environnement
- Les interviews Batijournal du Forum Bois Construction juillet 2021
- Les interviews Batijournal du salon Artibat octobre 2021



**#8** : Focus sur le plan Ambition Bois Construction 2030

**#7** : Construire bas carbone : matériaux bio-sourcés ou traditionnels ?

**NOUVEAU**

Écoutez les podcasts

de FBF sur les plateformes de streaming



**Apple podcasts**



**Spotify**



et sur **franceboisforet.fr**





# Réseaux sociaux et le digital - Rapport d'analyse

(suite)

## Nos objectifs

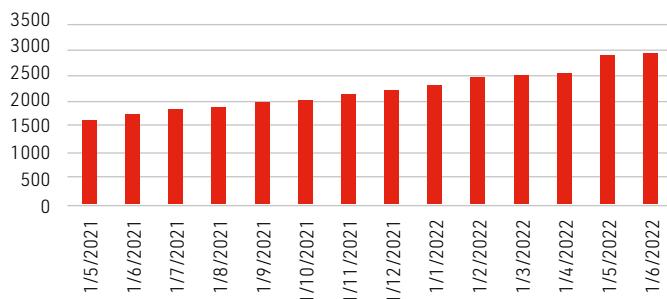
Nos objectifs : être présent au quotidien sur 5 plateformes différentes : YouTube, Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn afin de valoriser les programmes que nous finançons, suivre et relayer les actualités de nos membres, s'adresser aux professionnels de la filière et au grand public.

## Sur YouTube



Mettre en ligne les vidéos de nos séquences Laisse entrer la nature®, Silence ça pousse ! les lauréats de l'édition 2021 du concours Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine, nos vidéos de suivi de la récolte des chênes pour Notre-Dame de Paris.

Évolution du nombre d'abonnés sur YouTube



## Sur Facebook et Instagram



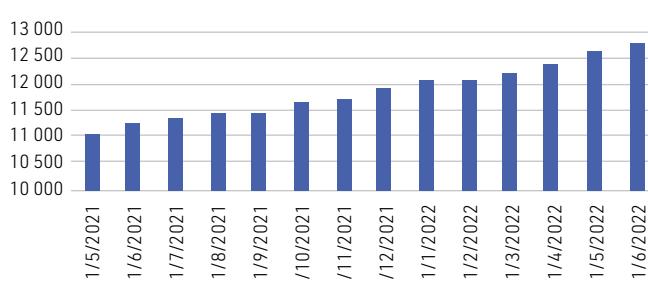
S'adresser en priorité au grand public pour les sensibiliser à l'intérêt d'une gestion durable de la forêt et mettre en valeur :

- > Les métiers
- > Les actions de nos membres et nos partenariats : Journée internationale des forêts, Jeunes reporters pour l'Environnement, JO 2024, Notre-Dame de Paris
- > Les actions de la Fondation FBF pour notre Patrimoine
- > Les articles de la Lettre B, les vidéos de Laisse entrer la nature®, Silence ça pousse, etc.

Une demande de certification réussie sur Facebook et sur Instagram : cela nous permet de gagner en crédibilité et surtout de pouvoir insérer des liens dans les stories.



## Évolution du nombre d'abonnés Facebook



## Évolution du nombre d'abonnés Instagram



# Réseaux sociaux et le digital - Rapport d'analyse

(suite)

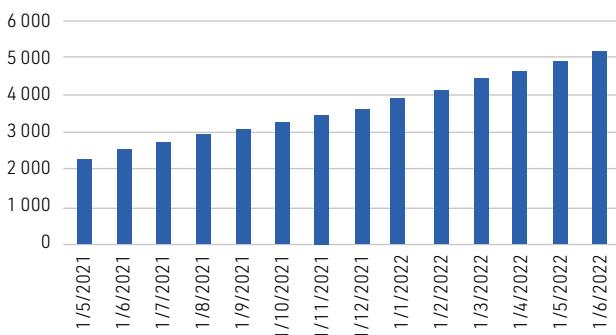
## Sur LinkedIn et Twitter



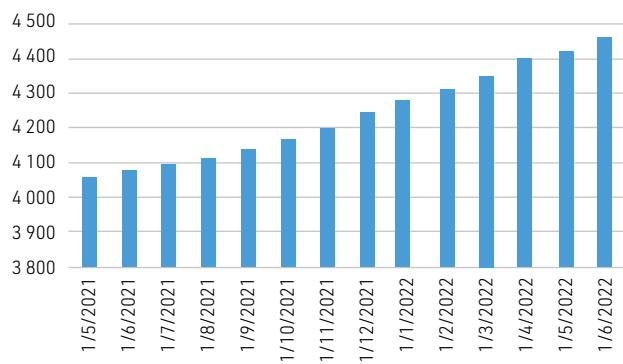
- S'adresser en priorité aux professionnels
- Publier au quotidien pour tenir informé de l'actualité de la filière : Communiqué de presse, Plan Ambition Bois Construction 2030
- Retweeter les publications de nos membres
- Faire de la veille, surveiller nos détracteurs, et « prendre la température » des sujets de polémique, être légitime et être source d'information officielle



**Évolution du nombre d'abonnés sur LinkedIn**



**Évolution du nombre d'abonnés sur Twitter**



**France Bois Forêt**  
5 195 abonnés  
3 sem. • 0

L'ONF (Office National des Forêts) s'installe à Maisons-Alfort  
La construction du nouveau siège social de l'ONF touche à sa fin. Érigé sur le site de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (Enva), le bâtiment, qui met en ...voir plus

L'ONF s'installe à Maisons-Alfort > France Bois Forêt  
[franceboisforet.fr](https://franceboisforet.fr) • Lecture de 5 min

Géraldine CESBRON et 103 autres personnes

6 commentaires • 9 partages

**France Bois Forêt @franceboisforet - 18 mai**  
@ONF\_Officiel s'installe à #maisonsalfort  
La construction du nouveau siège social de l'ONF touche à sa fin, le bâtiment est exemplaire aussi bien sur le plan de la performance énergétique qu'environnementale.  
Plus d'infos [franceboisforet.fr/2022/04/16/onf-la-for%C3%A9t-ensemble-mietteB](https://franceboisforet.fr/2022/04/16/onf-la-for%C3%A9t-ensemble-mietteB)

franceboisforet.fr  
L'ONF s'installe à Maisons-Alfort  
La construction du nouveau siège social de l'Office national des forêts touche à sa fin. Érigé sur le site de l'École nationale vétérinaire d'Alfort...

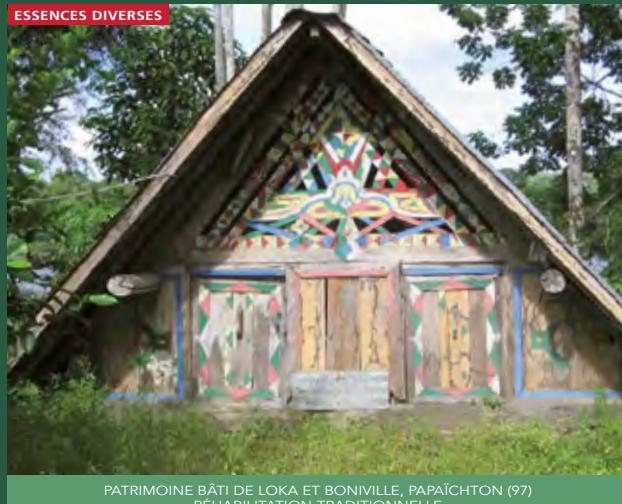
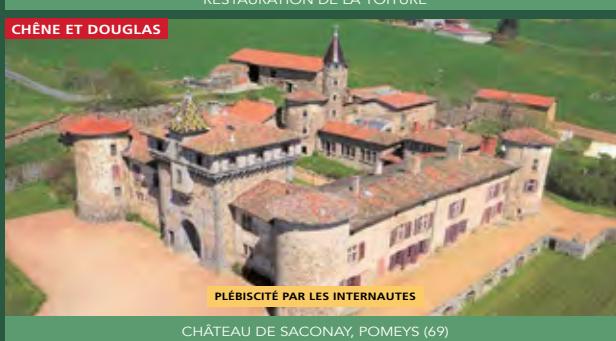
1 11 20 3 111



FONDATION  
FRANCE BOIS FORêt  
POUR NOTRE  
PATRIMOINE  
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

# La filière Forêt-Bois au secours de nos patrimoines historiques

Voici les 7 Lauréats de l'Édition 2021 :  
10.000 € attribués à chaque projet



Participez à l'Édition n° 3 sur [franceboisforêt.fr](http://franceboisforêt.fr)



Nos missions : soutenir l'utilisation de la ressource forestière française et les multiples usages du matériau bois et des savoir-faire au service de nos concitoyens et du patrimoine.



Pour en savoir plus  
scannez ce flashcode



connaissance.org



*déjà*  
**14 lauréats**  
 et 140.000 € de dotation

Le château de Saconay (dép. 69)



L'Abbaye de Longues-sur-Mer (dép. 14)



Le patrimoine bâti de Loka et Bonville (dép. 97 - Guyane)

La Tour d'Avalon (dép. 38)



La chapelle de la Bourdaisière (dép. 37)



L'Église communale Saint-Aubin (dép. 58)



Le lavoir de Pierrefitte-sur-Air (dép. 55)



## LAURÉATS

2020  
2021

L'Hôtel-Dieu de Galande (dép. 60)



La Ferme de la forêt (dép. 01)



L'Espérance III (dép. 74)



Le manoir historique de Coëtcandec (dép. 56)



L'Église Saint-Maurice (dép. 55)

Le château d'Aumont (dép. 62)



## Comment participer ?

Je dépose mon dossier

Jusqu'au 30 septembre 2022 inclus

Retrouvez toutes les infos sur [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr) ►

Ne pas jeter sur la voie publique

La fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine - l'interprofession nationale France Bois Forêt  
Siège social : CAP 120 - 120 Avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS - [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr) - SIRET : 49014913500033Crédits photos : Les documents sont reproduits avec l'aimable autorisation de leur propriétaires.  
Crédits photos supplémentaires : France Bois Forêt, Plan rapproché, Michel Déhaye, Adobe Stock,  
Création graphique : KeepDesign.fr

**FONDATION  
FRANCE BOIS FORêt**  
POUR NOTRE  
**PATRIMOINE**

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE



**LANCEMENT**

# DE LA 3<sup>e</sup> ÉDITION

DOTATION DE  
**10.000 €**

POUR CHAQUE LAURÉAT  
7 LAURÉATS SERONT RÉCOMPENSÉS

L'APPEL  
À PROJETS  
**2022**

DE LA FONDATION  
FRANCE BOIS FORêt

POUR NOTRE  
PATRIMOINE

En savoir plus :

*La Forêt et le Bois*  
A VOS CÔTÉS POUR RESTAURER NOTRE PATRIMOINE



**Ensemble pour une forêt durable et responsable.** L'interprofession nationale de la filière Forêt-Bois créée en 2004, sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, finance grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire des actions collectives de promotion technique et de valorisation de la forêt française à travers des multiples usages du matériau bois. Nous œuvrons pour la gestion durable des forêts françaises avec la certification PEFC, membre partenaire de l'interprofession nationale.

France Bois Forêt - CAP 120 - 120 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris  
[franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)



Les Français aiment leur patrimoine, la France à la chance de conserver et transmettre des savoir-faire pour le préserver et le sauvegarder, notre pays dispose de ressources forestières notamment au service de tous ses monuments. Sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris, lors des Journées Européennes du Patrimoine (sept. 2020), au premier plan, une démonstration des Compagnons du Devoir dans le cadre d'un programme pédagogique avec 110 apprentis : assemblage de pièces et débits préparés en atelier de formation, puis levée pour une reconstitution à l'échelle 0,75 (taille réelle : 10 m H x 14 m L - bois de chêne) avec des techniques actuelles. Cette travée est à découvrir dans le parc du Château de la Bourdaisière à Montlouis-sur-Loire (37). En second plan avec l'association Charpentiers sans Frontières, l'Office national des forêts, les propriétaires privés et publics et tous les membres de France Bois Forêt, restitution d'une partie de la charpente, la ferme n°7 en taille réelle, à l'aide de techniques du XIII<sup>e</sup> siècle.

Suivez-nous sur



**EXPLORATION FORESTIÈRE & TRANSFORMATION DU BOIS**

**PARTENAIRES**



SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE